



Master

2009

Public access

This version of the publication is provided by the author(s) and made available in accordance with the copyright holder(s).

La formation en prison : y apprend-on aussi à ne pas récidiver ? Quels liens entre formation en prison et récidive ?

Di Falco, Thomas

How to cite

DI FALCO, Thomas. La formation en prison : y apprend-on aussi à ne pas récidiver ? Quels liens entre formation en prison et récidive ? Master, 2009.

This publication URL: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:6348>

© This document is protected by copyright. Please refer to copyright holder(s) for terms of use.

Last deposit update in Archive ouverte UNIGE on 14.03.2023 16:28

Université de Genève
Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation

***LA FORMATION EN PRISON :
Y APPREND-ON AUSSI À NE PAS RÉCIDIVER ?***

QUELS LIENS ENTRE FORMATION EN PRISON ET RÉCIDIVE ?

Thomas Di Falco

Mémoire de licence en Psychologie et Sciences de l'Éducation

Mention formation d'adultes

Date du dépôt du mémoire : août 2009

Directeur de la commission de mémoire : Pr. Siegfried Hanhart

Membres de la commission : M. Roger Kirchhofer – M. Djily Diagne

Résumé du mémoire de licence

Les détenus pris en charge par nos prisons helvétiques sont le plus souvent parmi les résidents en Suisse les moins instruits. En effet, aux Etablissements de Bellechasse par exemple, près de 70 % n'ont pas terminé leur formation de base.

On sait que la très grande majorité des détenus en Suisse ressort un jour de prison. Que la sanction par une peine privative de liberté, quelle que soit la durée, est suivie d'une libération. Et qu'une libération sans préparation est vouée à un grand risque d'échec. Dès lors de nombreux programmes sont proposés ou parfois imposés : suivi psychiatrique, coaching, thérapies diverses, formation professionnelle, etc.

Etant donné leur déficit de formation, de nombreux détenus sortant de prison sont souvent en manque de qualifications et ne parviennent pas à être compétitifs sur le marché du travail. Une longue période de chômage équivalant hélas souvent à une mise en marge de la société, le détenu libéré aura alors de fortes chances de vivre une réinsertion sociale et professionnelle difficile.

Aussi, la formation de base et professionnelle proposée derrière les barreaux devrait être un moyen de faire évoluer favorablement la tendance à la réussite de la réinsertion et d'éviter un retour dans les travers antérieurs de la délinquance. Cette formation en prison a lieu aujourd'hui dans une majorité d'établissements pénitentiaires suisses, mais nul ne sait à ce jour si la formation en prison influence effectivement le retour en liberté de l'ancien détenu, puisqu'aucune étude n'a jamais été effectuée sur cette thématique à ce jour en Suisse.

D'où le questionnement sur la corrélation suivante : y a-t-il un lien entre formation en prison et récurrence ? Entre formation en prison et réincarcération, ou nouvelle sanction ? Le point de départ de cette étude est donc cette question. Pour répondre à cette interrogation, nous avons procédé à une analyse quantitative de 352 détenus se trouvant aux Etablissements de Bellechasse du 01.01.1999 au 31.12.2006.

En second lieu, nous nous sommes posé la question des motivations des détenus à participer, ou à ne pas prendre part aux formations et cours proposés. Aident-elles de façon décisive à leur réinsertion sociale ? Dans ce cadre, un travail de type qualitatif a été effectué sur neuf détenus se trouvant dans le même établissement, mais durant l'année 2008.

Cette double analyse, quantitative d'une part, et qualitative d'autre part, permet de nuancer les chiffres, respectivement les discours des détenus. Elle a été effectuée intégralement sur le site des Etablissements de Bellechasse, situés dans le canton de Fribourg, en Suisse.

Globalement, les résultats de cette étude révèlent que les personnes qui ont suivi des cours durant leur peine récidivent moins que ceux qui n'en ont pas bénéficié. On perçoit aussi que les personnes qui se sont engagées dans une formation l'ont fait avec une perspective de sortie de prison et d'aide à la stabilisation durant et après la peine.

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|----------|---|-----------|
| 0 | REMERCIEMENTS | 6 |
| 1 | INTRODUCTION | 8 |
| 1.1 | La prison, un monde opaque et peu connu | 8 |
| 1.2 | De la formation en prison : à quoi bon ?..... | 9 |
| 1.3 | Intérêts personnels et raison du choix de ce sujet..... | 9 |
| 1.4 | Résumé | 11 |
| 1.5 | La réorientation d'un premier projet de recherche | 12 |
| 1.5.1 | De la population pénitentiaire globale à la population résidant en Suisse | 12 |
| 1.5.2 | De la réincarcération à la récidive effective..... | 13 |
| 1.5.3 | L'abandon d'une analyse économique..... | 14 |
| 1.6 | Rôle de la prison | 15 |
| 1.7 | Rôle de la formation en prison | 16 |
| 1.8 | Réinsertion..... | 16 |
| 1.9 | Structure du travail de recherche | 17 |
| 2 | CADRE DE REFERENCE | 19 |
| 2.1 | Perspective historique..... | 19 |
| 2.2 | Cadre légal | 20 |
| 2.2.1 | Code pénal suisse | 21 |
| 2.2.2 | Règles concordataires | 21 |
| 2.2.3 | Régime progressif | 22 |
| 2.3 | La peine..... | 23 |
| 2.3.1 | Fonctions de la peine | 23 |
| 2.3.2 | Coûts d'incarcération..... | 24 |
| 2.4 | La réinsertion | 25 |
| 2.4.1 | Cadre et aspect technique..... | 25 |
| 2.4.2 | Aspect philosophique et humain | 25 |
| 2.5 | La récidive | 26 |
| 2.5.1 | En chiffres | 26 |
| 2.5.2 | Conditions de réussite | 26 |
| 2.6 | La formation en prison | 27 |
| 2.6.1 | Idéal | 27 |

| | | |
|----------|---|-----------|
| 2.6.2 | Aspect légal..... | 28 |
| 2.6.3 | La formation en prison dans le concordat latin..... | 30 |
| 2.6.4 | Intérêt, motivation et droit à la formation..... | 32 |
| 2.6.5 | Effets de la formation..... | 33 |
| 2.6.6 | La prison apprend à désapprendre..... | 35 |
| 2.7 | Le travail..... | 35 |
| 2.7.1 | En prison..... | 35 |
| 2.7.2 | A la sortie de prison..... | 37 |
| 2.8 | La population carcérale et la formation..... | 38 |
| 3 | CONTEXTE ET TERRAIN DE L'ETUDE : LES ETABLISSEMENTS DE BELLECHASSE | 40 |
| 3.1 | Présentation générale des Etablissements de Bellechasse..... | 40 |
| 3.2 | Population carcérale..... | 40 |
| 3.3 | Le travail aux Etablissements de Bellechasse..... | 41 |
| 3.4 | Le secteur de la formation..... | 41 |
| 3.4.1 | Politique de la formation..... | 42 |
| 3.4.2 | Dispositif de formation..... | 42 |
| 3.4.3 | Processus de formation..... | 43 |
| 3.4.4 | Cours et formations proposés..... | 43 |
| 4 | METHODOLOGIE | 45 |
| 4.1 | Questions de recherche et hypothèses..... | 45 |
| 4.2 | Démarche méthodologique..... | 46 |
| 4.2.1 | Définition et délimitation de la recherche..... | 46 |
| 4.2.2 | Méthodologie..... | 46 |
| 4.3 | Définition des termes..... | 47 |
| 5 | ETAT DES RECHERCHES SUR LES EFFETS DE LA FORMATION EN PRISON | 51 |
| 5.1 | Formation en prison : point de situation en Suisse..... | 51 |
| 5.2 | Formation et récidive : état des recherches actuelles..... | 52 |
| 5.2.1 | État des recherches internationales..... | 52 |
| 5.2.2 | Etat des recherches en Suisse..... | 54 |
| 5.2.3 | Recherches de l'Unesco..... | 54 |
| 5.3 | Travail et récidive..... | 55 |
| 5.3.1 | Point de situation en Suisse..... | 55 |
| 5.3.2 | Etat des recherches..... | 56 |

| | | |
|----------|--|-----------|
| 6 | ANALYSE QUANTITATIVE : LES EFFETS DE LA FORMATION SUR LA RECIDIVE | 58 |
| 6.1 | Recueil des données | 58 |
| 6.2 | Mesures et calculations..... | 59 |
| 6.2.1 | Modalité de réalisation..... | 59 |
| 6.2.2 | Quelques définitions statistiques | 60 |
| 6.3 | Définition exacte du groupe analysé | 60 |
| 6.4 | Composition du groupe | 62 |
| 6.4.1 | Nationalité | 62 |
| 6.4.2 | Age..... | 63 |
| 6.4.3 | Cours suivis durant la détention..... | 64 |
| 6.4.4 | Peine | 65 |
| 6.4.5 | Formation antérieure à la prison | 66 |
| 6.5 | Limites à l'analyse..... | 67 |
| 6.6 | Mesure globale de la récidive | 68 |
| 6.7 | La récidive : mise en lien avec certaines variables..... | 69 |
| 6.7.1 | Relation entre récidive et âge | 69 |
| 6.7.2 | Relation entre récidive et origine | 71 |
| 6.7.3 | Relation entre récidive et durée de peine | 72 |
| 6.7.4 | Relation entre récidive et niveau de formation antérieure à la prison..... | 73 |
| 6.8 | Mise en lien entre récidive et formation effectuée en prison..... | 74 |
| 6.9 | Mesures corrélatives entre variables..... | 77 |
| 6.9.1 | Lien entre formation antérieure et formation suivie durant la prison | 77 |
| 6.9.2 | Lien entre la durée de la peine et la formation suivie durant la prison..... | 78 |
| 6.9.3 | Lien entre âge et formation suivie durant la peine | 79 |
| 6.10 | Résultats et conclusions | 82 |
| 7 | ANALYSE QUALITATIVE : LES MOTIVATIONS A SE FORMER DURANT LA PEINE | 84 |
| 7.1 | Définition et composition du groupe interrogé | 84 |
| 7.1.1 | Constitution de l'échantillon | 84 |
| 7.1.2 | Représentativité | 85 |
| 7.1.3 | Présentation de l'échantillon..... | 86 |
| 7.2 | Déroulement des entretiens | 87 |
| 7.3 | Méthode d'analyse..... | 88 |

| | | |
|-----------------|---|------------|
| 7.4 | Résultats de la recherche | 89 |
| 7.4.1 | Un parcours de vie semé d'embûches..... | 89 |
| 7.4.2 | De la formation pour se préparer au monde du travail à la sortie..... | 91 |
| 7.4.3 | De la formation pour le plaisir ou pour ne pas perdre de temps . | 93 |
| 7.4.4 | De la formation parce qu'elle est gratuite..... | 94 |
| 7.4.5 | De la formation pour se stabiliser | 95 |
| 7.4.6 | Pas d'intérêt à se former..... | 96 |
| 7.5 | Conclusions | 98 |
| 8 | AUTRES EFFETS DE LA FORMATION EN PRISON | 99 |
| 8.1 | D'ordre humain | 99 |
| 8.2 | Propre à l'établissement..... | 100 |
| 8.3 | Pour la société | 101 |
| 8.3.1 | D'ordre sécuritaire | 101 |
| 8.3.2 | D'ordre économique | 103 |
| 8.4 | Multiplicité des effets..... | 105 |
| 9 | SYNTHESE ET CONCLUSION | 106 |
| 9.1 | Observations finales | 106 |
| 9.2 | Avenir de la formation en prison..... | 107 |
| 9.3 | Conclusion | 108 |
| 10 | LISTE DE REFERENCES..... | 109 |
| ANNEXE 1 | | 117 |
| ANNEXE 2 | | 120 |
| ANNEXE 3 | | 122 |
| ANNEXE 4 | | 125 |

Université de Genève
Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation

0 REMERCIEMENTS

Mes remerciements vont à :

Monsieur Daniel Laubscher, de l'Office fédéral de la Statistique à Neuchâtel, pour son aide dans la calculation et la réalisation de l'échantillonnage,

Monsieur Roger Kirchhofer, de la chaire alémanique de travail social et de politique sociale de l'Université de Fribourg, pour son aide dans les mesures statistiques,

Monsieur Siegfried Hanhart, pour son soutien, son encadrement et ses remarques pointues,

Monsieur Fabrice Chanez pour sa participation aux recherches dans les archives des Etablissements de Bellechasse

Monsieur Peter Friedrich, pour son aide dans la réalisation de la base de données,

La direction des Etablissements de Bellechasse, qui a mis ses archives à disposition,

Les détenus anonymisés qui ont accepté de participer aux interviews et de s'ouvrir sans retenue,

L'Office Fédéral de la Statistique à Neuchâtel pour la mise à disposition de sa base de données,

« L'Etat a dépensé un demi-million pour me garder en prison et moins de 500 francs pour m'apprendre à lire et à écrire »

S., détenu analphabète condamné
à une peine de 5 ans

1 INTRODUCTION

1.1 La prison, un monde opaque et peu connu

Quelle image, oui, quelle image avons-nous de la prison ? Pour les personnes qui n'ont jamais évolué dans le domaine, l'image de la prison se rapproche de celle que l'on voit dans les films, ou éventuellement dans quelques reportages télévisuels évoquant des révoltes ou des grèves de détenus. Mais est-ce que cette idée du monde pénitentiaire est bien réelle, ou alors les médias ne colportent-ils pas plutôt une image d'Epinal à laquelle chacun se raccroche faute de connaissance ?

Le constat est flagrant : la population, la société ne connaît pas, ou très mal l'univers carcéral. Les impressions générales sont floues, le fonctionnement du système est méconnu, et l'on a parfois une idée pas si erronée qu'il y a un désir de maintenir une certaine opacité de ce secteur. « De toutes les institutions de l'Etat, l'établissement de détention pénale semble la plus massive, la plus stable, la plus imperméable au monde extérieur, la plus immuable dans ses conditions et ses finalités, bref, la plus conservatrice, une sorte de monument d'austérité à côté duquel le bon peuple passe, soulagé de ce vertueux détour. » (Nuoffer, Morandi & Hofmann, 1998).

Lorsque dans notre entourage est évoqué le fait qu'une personne travaille dans une prison, cela surprend, puis cela éveille très rapidement des curiosités et de l'intérêt, et de multiples questions fusent. Y aurait-il un déficit d'information ? Pourtant, la prison est un élément bien ancré dans notre société car nécessaire et indissociable au fonctionnement de notre société actuelle et moderne.

D'autre part, quand on parle d'une personne travaillant dans une prison, on s'attendra presque systématiquement que celle-ci soit gardien de prison, ou plutôt agent de détention pour respecter la dénomination actuelle. Aussi, affirmer que l'on est responsable du secteur de la formation de base et professionnelle des détenus achèvera d'étonner l'auditoire. « Comment ? Ils commettent des crimes, on les envoie en prison, et là ils peuvent effectuer une formation ? Là, je ne comprends pas », telle est la remarque la plus fréquemment entendue.

C'est donc à partir de cette question générale et tout à fait commune que nous allons développer notre analyse : prison et formation, quels liens, quel intérêt ?

1.2 De la formation en prison : à quoi bon ?

Dans l'une de ses recherches, Lochner et Moretti (2004a) observent que dans la société américaine, une année d'école de plus fait baisser le taux général d'incarcération dans la société. Cette externalité positive est intéressante et nous permet déjà de tisser quelques liens entre formation et prison.

Mais que faut-il alors faire lorsqu'une personne est déjà en prison ? Faut-il agir en se basant sur cette étude et poursuivre cette idée, ou faut-il tout abandonner et considérer qu'il est trop tard, que cela ne sert plus à rien et qu'il fallait agir en amont ?

S'il semble acquis également dans d'autres études (LoPinto, 2005) que la formation et l'éducation tendent à faire diminuer les actes délictueux, et que les personnes qui se retrouvent en prison sont des personnes qui ont eu un déficit d'éducation dans leur parcours de vie avant la prison, est-ce que la formation en prison peut rattraper ou combler cette problématique ? Est-il possible d'inverser la tendance ou est-ce trop tard ?

Existe-t-il des moyens qui permettraient à un délinquant de retourner sur le droit chemin ? De la formation en prison ou d'autres outils ? Certaines études font un sombre constat, à l'image de Martinson (1974), qui dans son étude appelée « What works ? » vérifiant ce qui fonctionne pour améliorer la resocialisation après la prison donne la réponse suivante : « Nothing ! ». D'autres sont plus optimistes et ont perçu une réduction significative de la probabilité d'incarcération et du taux d'arrestation en relation avec les effets de la formation en prison.

Voici donc quelques pistes d'entrée dans cette analyse. Mais, avant même de se lancer dans cette analyse, on citera Jacquard qui s'éloigne de tout résultat, et pour qui peu importent l'aboutissement de l'analyse et les effets mesurables : « Une peine, si lourde et si méritée soit-elle, ne peut contribuer à la réhabilitation, c'est-à-dire permettre de prendre part aux mécanismes de la société, que si elle laisse place à un projet, donc à l'espoir. Subie comme une sanction méritée, elle doit aussi être une incitation à imaginer un nouveau départ. » (Jacquard, 1993)

1.3 Intérêts personnels et raison du choix de ce sujet

Choisir de réaliser un travail de mémoire sur le thème de la formation en milieu carcéral aura été pour moi une simple évidence. De multiples raisons m'ont amené à décider d'effectuer une étude d'une certaine envergure sur cette thématique.

Le motif principal de ce choix est professionnel. Après avoir évolué plusieurs années en tant qu'enseignant primaire, j'ai eu l'opportunité de devenir responsable du secteur de la formation des détenus au sein des Etablissements de Bellechasse.

Ma tâche était de remettre sur les rails ce secteur que le responsable précédent avait quitté depuis de nombreux mois.

Néophyte sur le sujet à mon arrivée en 2002, j'ai découvert le sentiment d'inutilité de la formation en prison véhiculé par certains agents de détention. Pour ces derniers, toute mise sur pied d'un cours relèverait de l'imposture et ce secteur carcéral serait un alibi pour bonnes consciences. Dès lors, la question était posée, et sans réponse valable et argumentée à cette affirmation de sens commune de la part des gardiens, il était difficile pour moi de justifier la chose.

Peu de temps après mes débuts dans le secteur, j'ai intégré l'Association pour le Développement de la Formation en Prison, association qui regroupe de nombreux professionnels travaillant dans la branche de la formation en prison, ainsi que des personnes concernées par la problématique (juristes, professeurs d'université, avocats, ...). Cette association et ses membres m'ont permis d'entendre ce que je voulais entendre : des arguments justifiant l'importance de mon activité professionnelle. En effet, le leitmotiv principal était : la formation fait baisser la récidive, il est donc élémentaire de développer au maximum la formation en prison.

Plus tard, en 2003, j'ai accédé à la présidence de cette association et j'ai repris à mon compte l'argument massue de la baisse de récidive grâce à la formation en prison. Pendant cette année 2003, l'activisme politique de l'association nous a amené au dépôt d'une motion¹ au Conseil national, par l'entremise de certains conseillers nationaux², pour une amélioration du droit à la formation en prison. Motion ensuite rejetée, mais le point sensible dans le cadre de cette démarche politique aura été, entre autres, l'absence de preuves scientifiques et claires entre formation en prison et récidive.

La question était alors posée : par quelle étude scientifique notre leitmotiv est-il validé ? Il fut très difficile d'en trouver. Ma présence en 2004 à Hambourg pour une conférence de l'Unesco sur la formation formelle et non formelle en prison m'a permis de rencontrer des chercheurs internationaux. Je profitai alors de poser ma question. Un rapport de plusieurs analyses rapportées par l'Unesco (United Nation at Vienna, 1995) me fut remis mais qui ne me donna qu'à moitié satisfaction : études parfois anciennes, souvent incomplètes (résultats sans méthodologie), ou encore douteuses (à l'image d'une étude faites dans les prisons chinoises). Mon avancement était donc faible dans l'appréciation de mon axiome.

Dès 2004, il devenait donc de plus en plus clair pour moi qu'il était nécessaire d'effectuer une analyse mesurant la corrélation entre formation et récidive. Et bien que dans le cadre de ce travail de mémoire j'aie depuis réussi à trouver des études

¹ Annexe 1

² En particulier Mme la Conseillère Nationale Catherine Ménétrety et M. le Conseil National Stéphane Rossini

internationales mesurant la relation entre formation et récidive, je n'ai à ce jour pas la connaissance d'une étude effectuée en Suisse.

Aujourd'hui, ayant quitté ce poste de responsable de la formation des détenus des Etablissements de Bellechasse, ce mémoire sera également un moyen de mesurer si mon travail a eu des effets réels et mesurables sur la population carcérale rencontrée. Elle sera donc aussi une sorte de point final à une activité que j'ai eue durant près de cinq années.

L'autre intérêt majeur qui a déterminé mon choix est un constat général que j'ai fait durant ces années d'activités dans le domaine de la formation en milieu pénitentiaire. Il y a un manque incroyable d'information sur le sujet, qu'il s'agisse de la prison en général, mais aussi et surtout de la formation en prison. Il est à mes yeux clairement nécessaire de donner plus de visibilité à cette zone de la société si méconnue que l'on s'en fait des idées souvent erronées.

Donnons à voir un peu plus de transparence à ce milieu qui n'est pas sous les feux des projecteurs, mais dont le rôle sociétal est important, osons montrer concrètement ce qui se cache derrière le mot « prison ». Notre société a-t-elle honte de la prison ? Si « la prison est la moins pire des solutions » comme on l'entend dire parfois, dévoilons et exhibons les efforts faits pour qu'elle soit la meilleure alternative des sanctions possibles. Démonstrons aussi la tâche de réhabilitation dans la sanction, l'importance égale de la réinsertion et de la punition. La formation en prison, si elle a l'occasion dans le présent travail d'être reconnue, doit aussi être connue du grand public si l'on souhaite qu'elle progresse et s'améliore. C'est donc aussi l'une des raisons qui m'a fait choisir de ce sujet de mémoire.

1.4 Résumé

Les détenus pris en charge par nos prisons helvétiques sont le plus souvent parmi les résidents en Suisse les moins instruits. En effet, aux Etablissements de Bellechasse par exemple, près de 70 % n'ont pas terminé leur formation de base.

On sait que la très grande majorité des détenus en Suisse ressort un jour de prison. Que la sanction par une peine privative de liberté, quelle que soit la durée, est suivie d'une libération. Et qu'une libération sans préparation est vouée à un grand risque d'échec. Dès lors de nombreux programmes sont proposés ou parfois imposés : suivi psychiatrique, coaching, thérapies diverses, formation professionnelle, etc.

Etant donné le déficit de formation mentionné ci-dessus, de nombreux détenus sortant de prison sont souvent en manque de qualifications et ne parviennent pas à être compétitifs sur le marché du travail. Une longue période de chômage équivalant hélas souvent à une mise en marge de la société, le détenu libéré aura alors de fortes chances de vivre une réinsertion sociale et professionnelle difficile.

Aussi, la formation de base et professionnelle proposée derrière les barreaux devrait être un moyen de faire évoluer favorablement la tendance à la réussite de la réinsertion et d'éviter un retour dans les travers antérieurs de la délinquance. Cette formation en prison a lieu aujourd'hui dans une majorité d'établissements pénitentiaires suisses, mais nul ne sait à ce jour si la formation en prison influence effectivement le retour en liberté de l'ancien détenu, puisqu'aucune étude n'a jamais été effectuée sur cette thématique à ce jour en Suisse.

D'où le questionnement sur la corrélation suivante : y a-t-il un lien entre formation en prison et récidive ? Entre formation en prison et réincarcération, ou nouvelle sanction ? Le point de départ de cette étude est donc cette question. Pour répondre à cette interrogation, nous avons procédé à une analyse quantitative de 352 détenus se trouvant aux Etablissements de Bellechasse du 01.01.1999 au 31.12.2006.

En second lieu, nous nous sommes posés la question des motivations des détenus à participer, ou à ne pas prendre part aux formations et cours proposés. Aident-elles de façon décisive à leur réinsertion sociale ? Dans ce cadre, un travail de type qualitatif a été effectué sur neuf détenus se trouvant dans le même établissement, mais durant l'année 2008.

Cette double analyse, quantitative d'une part, et qualitative d'autre part, permettra de nuancer les chiffres, respectivement les discours des détenus. Elle a été effectuée intégralement sur le site des Etablissements de Bellechasse, situés dans le canton de Fribourg, en Suisse.

Globalement, les résultats de cette étude révèlent que les personnes qui ont suivi des cours durant leur peine récidivent moins que ceux qui n'en ont pas bénéficié. On perçoit aussi que les personnes qui se sont engagées dans une formation l'ont fait avec une perspective de sortie de prison et d'aide à la stabilisation durant et après la peine.

1.5 La réorientation d'un premier projet de recherche

1.5.1 De la population pénitentiaire globale à la population résidant en Suisse

Touché professionnellement par la problématique de récidive après la prison et de l'utilité de la formation en prison, j'ai voulu connaître dès 2002 si les effets de la formation sur la réinsertion étaient bien réels ou non.

Mon activisme au sein de l'ADFP, l'Association pour le Développement de la Formation en Prison, et le manque de données et de recherches à la fois récentes et helvétiques a achevé de me convaincre de faire une analyse de corrélation entre

formation et récidive sur le site de mon activité professionnelle, les Etablissements de Bellechasse.

J'ai alors évoqué ce souhait à la direction des Etablissements de Bellechasse, qui m'a encouragé à démarrer ma recherche. Je pouvais dès lors utiliser les archives de l'institution à ma convenance, ce qui m'aura permis de constituer une partie de la base de données. J'ai également pu utiliser les archives de formation des détenus en ma possession, que j'avais conservées dans mon secteur de la formation jusque-là.

Ne restait alors plus qu'à connaître quels étaient les détenus qui avaient récidivé et lesquels n'y avaient pas succombé. Il est possible d'obtenir ces informations auprès de l'Office Fédéral de la Statistique (OFS), à Neuchâtel. La direction des Etablissements de Bellechasse étant intéressée par mon travail, elle a fait en sorte que les portes de l'OFS s'ouvrent à moi, et que je puisse accéder aux éléments nécessaires manquant à ma base de données, et qui devaient permettre d'établir la corrélation adéquate.

Mon contact statisticien à l'OFS, Monsieur Daniel Laubscher, me fit alors observer qu'il ne possédait que les données concernant les personnes condamnées puis libérées sans expulsion du territoire helvétique. En effet, si expulsion il y a, l'OFS ne peut plus suivre le parcours de vie de ces personnes. Les personnes expulsées de Suisse ne constituant pas une quantité négligeable de la base de données, il fallut décider de réorienter l'analyse, et de la limiter uniquement aux personnes qui n'ont pas reçu une interdiction de séjour en Suisse.

1.5.2 De la réincarcération à la récidive effective

Une seconde réorientation a eu lieu lorsqu'il a fallu définir ce qu'étaient la récidive et la réincarcération.

La récidive constitue une nouvelle condamnation suite à une nouvelle infraction ; cette condamnation peut avoir lieu sous la forme d'une amende, d'un sursis, de travaux d'intérêt général, d'une nouvelle incarcération, etc.

Quant à la réincarcération, elle peut être à la fois due à une récidive, ou alors due au non-respect des règles fixées par les services pénitentiaires pour une libération conditionnelle.

L'OFS utilise principalement le concept de récidive et n'a que des données de nouvelles condamnations pénales. Les études internationales, elles, ne se réfèrent également qu'à la récidive telle qu'elle elle décrite ici. Il fallut abandonner l'idée d'effectuer une mesure du taux entre formation en prison et réincarcération, et

s'orienter sur une mesure du taux entre formation en prison et récidive, ce qui permet une comparaison avec les autres analyses internationales.

1.5.3 L'abandon d'une analyse économique

Durant l'année universitaire 2006-2007, j'ai suivi deux cours dans le domaine de l'économie de l'éducation auprès du Prof. Siegfried Hanhart. Les sujets qui y ont été développés, la théorie du capital humain de Becker et la méthode du taux de rendement pour évaluer le rendement d'un investissement éducatif développée entre autres par Psacharopoulos et Woodhall (1988), m'ont permis d'avoir une réflexion nouvelle. Et l'idée de réaliser une analyse économique de germer.

Serait-il possible de mesurer économiquement si l'investissement en formation permet, sur la durée, d'observer un gain financier grâce à un non retour dans l'illégalité, une baisse de récidive, et donc une baisse des coûts de réincarcération ? S'il y a baisse de récidive ou de réincarcération entre les détenus formés et les non formés, alors la différence devrait permettre d'effectuer un calcul des économies réalisées.

Plusieurs recherches ont été opérées pour avancer dans ce chemin de l'analyse plus économique de la corrélation de base. Au final, il a fallu constater que ce travail était irréalisable, en tout cas dans le cadre d'un mémoire de licence, d'une part de par la masse de travail à accomplir, plus proche d'une thèse, et d'autre part en raison de l'à-peu-près du calcul ; en effet je mettais de côté de trop nombreux éléments d'importance sur le plan financier, ce qui rendait alors le calcul de moins en moins fiable.

D'une part, il n'existe pas de base de données permettant de connaître les coûts et les frais de formation des détenus qui avaient pris part à un projet de formation individuel, qu'il s'agisse de leur investissement personnel ou du soutien économique de la part de l'autorité de placement. D'autre part, il n'était pas non plus possible de connaître les coûts liés à l'engagement de personnel formateur avant mon arrivée au poste de responsable de la formation, c'est-à-dire en 2002. Quant aux bénéfices liés à la formation des détenus, ils me sont totalement inconnus : il n'existe pas de statistique permettant de savoir si un détenu a un salaire plus élevé ou plus bas à sa sortie de prison ; et il est encore moins aisé de savoir si cela est dû à son investissement en formation, à un diplôme effectué en détention, ou au fait qu'il a pu trouver plus facilement du travail grâce à de nouvelles compétences. Il fallait ainsi abandonner cette idée.

Je me suis aussi référé à Brown (2000), qui a réalisé une analyse de l'efficacité, dans un travail de calcul d'allocation optimale des ressources. Il observe bien ceci : « On a constaté des économies de coûts pour plusieurs catégories de traitements différentes, celui du contribuable et celui de la victime. Le point de vue du contribuable se limite aux économies relatives au système de justice pénale (par exemple, police, décision, services correctionnels), tandis que celui de la victime porte sur les économies en frais de justice pénale ainsi que sur les pertes monétaires pour la victime (p. ex., frais médicaux, pertes et dégâts matériels,

réduction du revenu futur). (...) Les coûts intangibles pour la victime, comme la douleur, la souffrance et la perte de vie, sont exclus de des analyses. »

Mais dans sa conclusion, Brown (2000) signale : « En résumé, l'analyse coût-avantage se fonde surtout sur des hypothèses incertaines et, parfois, sur des estimations de coûts moins que fiables. Par ailleurs, l'attribution d'une valeur monétaire à la douleur, à la souffrance humaine ainsi qu'à la vie humaine demeure controversée. Néanmoins, comme la lutte pour des ressources limitées s'intensifie, les évaluations coûts-avantages joueront sans aucun doute un rôle de premier plan dans l'élaboration de politiques.»

Aussi, partant des conclusions de cet auteur, l'idée d'un calcul économique a été abandonnée. Le rendement d'une formation, à priori de sens économique, devrait être dépassé au profit du terme de « valeur de la formation », pas toujours mesurable économiquement mais souvent si essentiel tant à titre personnel qu'au niveau sociétal.

1.6 Rôle de la prison

Quel est le rôle de la prison ? Sanctionner et punir ceux qui enfreignent les lois ? Garantir la sécurité en maintenant les éléments perturbateurs sous haute surveillance ? Ou la prison a-t-elle aussi cette tâche de réinsertion, c'est-à-dire de préparer le détenu à sa sortie dès le début de sa peine ?

Ces deux pôles, la sécurité et la réinsertion, dominant traditionnellement avec des formulations variables, la définition donnée des missions de l'administration pénitentiaire. Depuis toujours, la sécurité est le pôle numéro un, celui dans lequel on investit le plus et celui que le monde politique brandit le plus généralement. En regard, le pôle de réinsertion est le parent pauvre, mais les travaux d'analyse, de recherche et d'amélioration sont les plus importants actuellement : « C'est ainsi qu'un plan de développement de la semi-liberté a été mis en œuvre par l'administration pénitentiaire pour contrecarrer l'échec massif des sorties non aménagées. Il est en effet établi qu'un réel suivi judiciaire et socio-éducatif fait chuter de moitié le risque de récidive. » (Lameyre & Salas, 2004, se référant à Kensey & Tournier, 1994)

L'observation de Lameyre et Salas (2004) au sujet du développement de l'administration pénitentiaire française est tout autant valable et même encore plus d'actualité en Suisse, puisque de très nombreuses réformes ont lieu depuis quelques années dans le milieu pour améliorer encore la sortie de prison, surtout depuis la mise en vigueur du code pénal suisse 2007.

Cependant, bien que l'on tente de toutes parts de normaliser la prison et de l'humaniser, elle reste un lieu de châtiment et il faut l'analyser comme tel. Il ne sera

pas possible, malgré tous ces efforts, d'effectuer une analyse sur ce terrain sans oublier cet élément indissociable.

1.7 Rôle de la formation en prison

La formation en prison est donc une part essentielle de ce second pôle de la mission de l'administration carcérale, soit le travail de préparation à la sortie et de réinsertion. Son rôle est clair : faire en sorte que le détenu ait le plus de moyens possibles afin de retrouver rapidement une activité professionnelle. Il faut éviter que le détenu se retrouve sans travail, sans ressources financières, ou dit autrement, il faut éviter qu'il soit poussé à nouveau dans des activités délictueuses à cause de difficultés économiques.

Cette tâche semble claire et la formation en prison apparaît comme un outil précis à utiliser par l'administration principalement pour les personnes qui pourraient nécessiter l'acquisition de compétences nouvelles en vue d'une future activité professionnelle. La formation pourrait alors être réservée à certaines personnes. C'est oublier les règles de l'ONU et de l'Unesco : « La communauté internationale a affirmé que l'éducation était un droit pour tous ; il n'est donc pas question d'envisager l'éducation en prison comme privilège. La prison est la perte du droit de mobilité, non celui de la dignité, du respect et de l'éducation » (De Maeyer, 2008). Nous y reviendrons plus loin.

1.8 Réinsertion

Tant parler de réinsertion dans le milieu carcéral peut paraître surprenant, est-il si difficile de reprendre ses activités d'avant-prison ? Oui, on peut l'observer dans les faits ; le détenu sort avec l'étiquette de la prison et doit systématiquement prouver qu'il est animé de bonnes dispositions envers le monde du travail et sa fiabilité envers l'entreprise doit faire ses preuves ; il en va de même pour tout son entourage, quel qu'il soit. Il a payé ses erreurs en effectuant une peine d'une durée donnée et devrait pouvoir poursuivre sa vie libéré de cette charge, mais l'ancien détenu est souvent sanctionné une seconde fois lors de sa sortie de prison.

Garapon (1997) évoque ce thème dans « Bien juger, essai sur le rituel judiciaire » et propose cette utopie : « On pourrait, une fois la peine accomplie, proposer des cérémonies de réintégration dans la vie sociale, mais nos sociétés démocratiques sont toujours plus promptes à organiser des cérémonies d'exclusion. »

Le détenu doit dès lors se préparer à prouver car il ne s'agit que d'une utopie, et le constat est dur, mais il est bien réel : la peine ne se termine pas totalement à la sortie de la prison car on exigera un « plus » de sa part de manière à prouver sa détermination à réintégrer notre société et à respecter ses structures.

1.9 Structure du travail de recherche

Ce mémoire comporte plusieurs sections bien définies, et qui vont se succéder selon la structure suivante :

Le cadre de référence sera tout d'abord développé, dans lequel sont évoqués plusieurs sujets qui donneront l'occasion d'appréhender la problématique sous des éclairages divers et différents. La perspective historique nous permettra de comprendre en quelques points essentiels le cheminement et les réformes qui ont mené le milieu pénitentiaire à ce qu'il est devenu aujourd'hui.

Puis, vu la spécificité du milieu pénitentiaire et judiciaire, le cadre légal permettra de mieux saisir certaines notions techniques propres au domaine et le fonctionnement réel de la machine judiciaire.

Les notions propres à la recherche et au thème que nous traiterons seront ensuite développées de manière plus approfondie ; il s'agit là de la peine de prison, de la réinsertion, de la récidive et bien évidemment de la formation en prison. Le travail en prison et après la prison sera ici aussi abordé car des liens étroits existent entre formation et activité professionnelle. Une présentation de la population carcérale sera aussi effectuée.

Nous poursuivrons dans le troisième chapitre par une description du contexte et du terrain dans lequel l'étude a été conçue, à savoir les Etablissements de Bellechasse. Ici tant l'aspect global du fonctionnement de l'institution que des aspects plus spécifiques de la maison seront évoqués. Le secteur de la formation des détenus sera plus largement détaillé.

En chapitre quatre, la méthodologie utilisée sera exposée. En particulier, nous y trouverons la délimitation de la recherche et les démarches méthodologiques.

Nous présenterons ensuite un état des lieux sur les recherches actuelles concernant le domaine de la formation dans le monde carcéral. Après un point de la situation sur l'état actuel de la formation en prison en Suisse, des recherches helvétiques et internationales seront répertoriées et décrites en relation avec formation et récidive d'une part, et travail et récidive d'autre part.

Le chapitre suivant traitera spécifiquement de l'analyse quantitative et des corrélations effectuées à partir de la base de données. Après avoir précisé les modalités de recueil de données et de l'analyse en soi, les résultats seront exposés et expliqués au moyen de plusieurs calculs croisés et analyses statistiques.

L'analyse qualitative sera développée en donnant une large part aux témoignages des détenus interviewés, puis les résultats seront formulés sous la forme d'un commentaire.

La formation en prison n'étant pas exclusivement en relation avec la récidive, nous élargirons quelque peu le champ de réflexion pour aborder les nombreux autres effets de la formation en milieu carcéral ; quels effets parallèles produit-elle sur la personne détenue, sur l'établissement proposant ce type de services, et, en dernier ressort, sur la société en général ?

Enfin, une synthèse et des pistes au sujet de l'avenir de la formation en prison concluront ce travail de recherche.

2 CADRE DE REFERENCE

2.1 Perspective historique

Il n'est pas dans nos intentions d'écrire l'histoire du régime pénitentiaire mais uniquement de décrire quelques phases successives qui ont amené la prison à ce qu'elle est aujourd'hui.

Si l'on remonte quelque peu dans le temps, la prison n'a pas toujours été comme celle que nous connaissons aujourd'hui, avec une idée de privation de liberté d'une durée déterminée. Au Moyen-Age, les personnes ne respectant pas la loi étaient en règle générale placées dans des geôles dans l'attente d'une sanction ou d'une punition bien plus sévère, comprenons ici la torture et tous les dérivés de supplices dont la mémoire collective fait souvent état aujourd'hui encore. L'expiation du mal par le mal. Mais « A la fin du 18^e siècle et au début du 19^e, malgré quelques grands flamboiements, la sombre fête punitive est en train de s'éteindre. (...) Comme si les fonctions de la cérémonie pénale cessaient, progressivement, d'être comprises, on soupçonne ce rite qui « concluait » le crime d'entretenir avec lui de louches parentés : de l'égaliser, sinon de le dépasser en sauvagerie, d'accoutumer les spectateurs à une férocité dont on voulait les détourner, de faire ressembler le bourreau à un criminel, les juges à des meurtriers, d'inverser au dernier moment les rôles » (Foucault, 1975). L'idée d'œil pour œil, dent pour dent ne convient plus. La fameuse loi du Talion ne peut plus être appliquée à une société en pleine évolution.

Mais que faut-il faire alors avec tous ces délinquants que la société ne parvient pas à gérer et ne peut intégrer ? La France, comme d'autres pays coloniaux de l'époque trouve une solution en décidant de les éloigner de la société. Dès lors, les colonies lointaines commencent à se voir peuplées de délinquants et autres fauteurs de troubles. « Exclure, le plus loin possible : telle est l'idée fixe. L'Algérie est bien proche ; les antipodes valent mieux. A partir de 1853, cette solution de déportation – transportation l'emporte » (Petit, Faugeron & Pierre, 2002, p. 13).

L'étape suivante dans l'évolution de la prison est le passage par l'idée d'expiation des fautes par l'âme ; du châtement sur le corps, on passe au châtement sur l'âme. « Puisque ce n'est plus le corps, c'est l'âme. A l'expiation qui fait rage sur le corps doit succéder un châtement qui agisse en profondeur sur le cœur, la pensée, la volonté, les dispositions » (Foucault, 1975). La notion d'intimidation est également présente dans ce concept.

La justice évolue, et le rôle donné à la prison se modifie peu à peu : « L'essentiel de la peine que nous autres, juges, nous infligeons, ne croyez pas qu'il consiste à punir ; il cherche à corriger, redresser, « guérir » ; une technique de l'amélioration

refoule, dans la peine, la stricte expiation du mal et libère les magistrats du vilain métier de châtier » (Foucault, 1975). Mais pour la population, le constat est clair, « la vengeance collective devient difficilement acceptable » (Jacquard, 1993).

Un nouveau pas est franchi avec l'arrivée de l'idée de l'obligation de réinsertion des anciens détenus dans la société. Puisque le châtement n'améliore pas les résultats et qu'on ne peut les éloigner de manière permanente de notre société en les envoyant à mille lieues de l'Europe, il faut prévoir de cohabiter avec ces délinquants. A la fin du XIXe siècle, on considère que si certaines personnes deviennent délinquantes, c'est principalement parce qu'elles ne savent pas travailler. Naît alors un peu partout la notion de l'éducation au travail et de l'éducation par le travail. En effet, si le délinquant ne sait pas travailler, il faut le lui apprendre et le préparer à trouver une activité dès sa sortie du bagne. Il faut également l'éloigner des centres urbains, ce qui profite à son amendement.

A l'exemple pour la construction des Etablissements de Bellechasse en 1898, « les autorités législatives et exécutives s'étaient rendues compte que les pénitenciers ne répondaient plus aux exigences des régimes pénitentiaires modernes et, au vu de l'évolution ainsi que des tendances de la science pénitentiaire, avaient admis et décidé qu'un certain nombre de détenus pouvaient travailler sur des domaines agricoles » (Nuoffer, Morandi & Hofmann, 1998, p. 54). On lit plus loin dans la plaquette réalisée à l'occasion des 100 ans des Etablissements de Bellechasse qu'au début du XXe siècle, « en se fondant sur les différents travaux des congrès pénitentiaires internationaux de Rome (1895), de Budapest et de Paris(1905) et de l'avant-projet du code pénal suisse, on admit qu'un amendement est toujours possible (...) et que les travaux à l'air libre (respectivement agricoles) sont conseillés, à certaines conditions » (Nuoffer et al., 1998, p. 56).

Dès la moitié du XXe siècle, l'idée de resocialisation se renforce au profit de l'amendement. « L'humanisation des conditions de détentions et les innovations sont beaucoup plus liées à un effort de normalisation de la situation des prisonniers, tout au moins de réduction de la distance entre les enfermés et le monde extérieur, qu'à une doctrine des fonctions de la peine » (Faugeron, 1998, p. 12). C'est ainsi dans ce cadre de volonté de resocialisation, de normalisation et de préparation à la sortie que des secteurs de formation voient le jour dans les milieux pénitentiaires.

2.2 Cadre légal

Le système pénitentiaire actuel en Suisse est régi par un cadre légal précis, et il convient de le définir dans ses grandes lignes afin de mieux percevoir le cadre dans lequel s'inscrit le système de formation dans un établissement carcéral.

2.2.1 Code pénal suisse

Le code pénal suisse est la référence pour tout le système judiciaire helvétique. Dans le milieu pénitentiaire et pour cette étude, nous retiendrons ici un article traitant expressément des principes de base d'une exécution privative de liberté et de formation en prison :

Art. 75, al. 1 : Exécution des peines privatives de liberté. Principes.

« L'exécution de la peine privative de liberté doit améliorer le comportement social du détenu, en particulier son aptitude à vivre sans commettre d'infractions. Elle doit correspondre autant que possible à des conditions de vie ordinaires, assurer au détenu l'assistance nécessaire, combattre les effets nocifs de la privation de liberté et tenir compte de manière adéquate du besoin de protection de la collectivité, du personnel et des codétenus. »

Il faut constater que la mission pénitentiaire est clairement définie dans la loi, avec une tâche n'allant pas seulement dans un but sécuritaire, mais aussi de préparation à la sortie.

2.2.2 Règles concordataires

L'étude ayant comme localisation les Etablissement de Bellechasse, il est nécessaire de se référer aux règlements concordataires définissant des fonctionnements communs aux établissements de Suisse romande et du Tessin. Ces règles et décisions en matière d'exécution des peines et mesures ont été édictées par la Conférence Latine des chefs des Départements de Justice et Police (CLDJP).

Les différents règlements, décision et recommandation du 25 septembre 2008 (Conférence Latine des Chefs des Départements de Justice et Police, 2009) définissent pratiquement certains modes de fonctionnement, en particulier concernant les modalités d'application de la sanction pénale, le plan de l'exécution de la peine, ou encore l'organisation de la formation de base et professionnelle au sein même des établissements.

La Conférence latine des autorités cantonales compétentes en matière d'exécution des peines et mesures donne un cadre précis quant à l'élargissement de la peine. Par élargissement s'entend un assouplissement, ou plus concrètement, l'octroi de congés de plus en plus fréquents, puis du régime de travail externe, en vue d'une préparation à la libération. Dans les faits, ce type de fonctionnement est appelé « régime progressif » car il prépare le détenu à recouvrer progressivement la liberté, et cela permet également à l'autorité, par une ouverture progressive, de vérifier si la personne mérite la confiance donnée pas à pas. Ce système influence particulièrement tout le système carcéral, et bien évidemment aussi les secteurs de

formation dans les établissements pénitentiaires. Aussi, il y a lieu de définir la peine en quelques étapes-clés.

Enfin, il faut encore signaler que les cantons se répartissent en partie leurs condamnés en fonction de leur dangerosité. Pour exemple, les condamnés à de longues peines sont placés dans la prison de haute sécurité des Etablissements de la Plaine de l'Orbe (canton de Vaud) tandis que les condamnés à des peines plus courtes sont placés aux Etablissements de Bellechasse (canton de Fribourg), qui possède des secteurs de moyenne et de basse sécurité. Les établissements permettant le régime de travail externe se trouvent principalement dans les cantons de Genève et Vaud. Ce point est important, nous le verrons lorsque sera développé le thème du tourisme carcéral et de la formation dans le concordat latin.

2.2.3 Régime progressif

Il existe différentes spécificités dans le régime progressif en fonction entre autres du statut du détenu et de sa dangerosité. Mais on peut d'une manière générale définir le fonctionnement du régime progressif comme suit, en mettant de côté certains aspects techniques et particuliers :

Chaque peine est divisée en plusieurs parties :

- Le premier tiers de la peine s'effectue de manière « ferme », c'est-à-dire sans possibilité de sortie à l'extérieur.
- Le premier tiers effectué, il est alors possible d'obtenir des congés selon un barème défini. Ces congés sont de plus en plus longs s'ils se déroulent correctement. Des contacts extérieurs peuvent alors déjà reprendre avec la famille et le monde du travail. La validation des congés dépend généralement de la décision d'un juge d'application des peines.
- Dès la mi-peine, une nouvelle ouverture vers la liberté complète peut avoir lieu. Le régime de travail externe peut être octroyé moyennant certaines conditions. Ce système externe consiste en la possibilité de travailler la journée à l'extérieur et de passer la nuit en prison. Il est donc nécessaire d'avoir un contrat de travail.
- Enfin, si tout s'est bien déroulé et que le juge d'application des peines considère qu'il devrait en bénéficier, le détenu peut se voir octroyer la libération conditionnelle après les deux tiers de sa peine, moyennant un suivi probatoire externe.

Dans le cas d'une formation professionnelle de longue durée d'un détenu, le déroulement de celle-ci est souvent fortement dépendant de ce système, entre autre de la presque impossibilité de sortie avant le premier tiers de sa peine.

2.3 La peine

2.3.1 Fonctions de la peine

Cela a été observé plus haut dans l'historique général, la fonction de la peine s'est modifiée peu à peu au fil des siècles, et l'on devrait plutôt parler aujourd'hui au pluriel, soit des fonctions de la peine. On peut globalement subdiviser ces fonctions en deux grandes catégories, à savoir les fonctions morales et les fonctions utilitaires

Parmi les fonctions morales, on trouve l'expiation, la rétribution, la punition. « L'effet de la punition sera d'inspirer au condamné une suspicion perpétuelle qui lui fera guetter ses mauvais penchants pour aussitôt les étouffer et obtenir qu'il se réprime continuellement lui-même. On comprend cependant assez vite les limites de ce modèle réadaptatif. Punir n'a un sens alors que négatif : il s'agit moins de transformer l'individu que de susciter en lui des interdits, des barrières, greffer en lui des mécanismes d'autopunition à l'apparition du moindre penchant délinquant. (...) Ce premier modèle a donc été fortement dénoncé, et a pu laisser place à une conception plus intensive de la peine, qui n'est plus ni correctrice ni culpabilisatrice, mais réellement régénératrice » (Garapon, Gros & Pech, 2001).

Le rôle punitif de la peine a ses limites, mais il n'en reste pas moins que sa fonction est toujours bien réelle : dans leur psychanalyse du système pénal, Garapon et al. rappellent : « C'est un fait que de nombreux criminels demandent à être punis. Leur surmoi l'exige, et s'épargne ainsi d'avoir à s'infliger lui-même la punition. (...). Le sujet est réconcilié avec lui-même, en ce qu'il fait exister en lui, par une souffrance morale active et un sacrifice intérieur, la loi comme ce qui le structure et le fait exister comme sujet » (Garapon et al., 2001). Aussi remarquent ces auteurs, le crime, comme demande de socialisation, doit être puni pour répondre et satisfaire à cette demande.

Quant à l'expiation, cette notion désuète « recouvre l'idée que la peine doit être une souffrance imposée à la suite d'une faute. Dès lors, la sanction sert à purifier une âme souillée par la commission d'une infraction » (Kuhn, 2002, p. 68). La rétribution, elle, « est sous-tendue par le ressentiment et n'a de ce fait d'autre ambition que de permettre à la société de se venger » (Kuhn, 2002, p. 68).

La peine a d'autres fonctions, dites utilitaires, car elles ont un intérêt pour la société. On y inclura ici en particulier le maintien de la cohésion sociale, la neutralisation, l'intimidation ou la dissuasion et la resocialisation.

Garapon décrit cette fonction de maintien de la cohésion sociale : « Le système pénal ne doit plus être fondé sur la responsabilité, mais sur la pure défense de ses agresseurs. Elle y joue son intégrité, le maintien de sa cohésion et de son équilibre. Tout organisme tend naturellement à expulser et à éliminer les agents qui la menacent (...). L'Etat n'aurait donc qu'à imiter la nature. (...) Tout ceci est

conséquent, mais la cohérence n'est que de surface et rencontre vite ses limites. » (Garapon et al., 2001, p. 66).

La neutralisation a un rôle simple et évident ; elle vise essentiellement à protéger les victimes potentielles.

Quant à la dissuasion ou l'intimidation, elles ont aussi des fonctions dites utilitaires de la peine. Il est clair que selon la théorie de la dissuasion, la prison devrait prévenir les futurs délits par le simple fait de la peur de la prison, qui doit donc effrayer. « Ainsi une loi des sociétés démocratiques – que Robert Badinter a qualifié de loi d'Airain – veut qu'on ne puisse porter le niveau de la prison au-dessus du niveau de vie du travailleur le moins bien payé de cette société » (Garapon et al., 2001, p. 157). Pourtant, l'effet dissuasif de la prison ne peut avoir de réelle efficacité et a de réelles limites, selon certains auteurs : « La plupart des actes délictueux ne sont pas commis au terme d'un raisonnement rigoureux ; la décision n'est pas l'aboutissement d'un bilan chiffré entre les avantages en cas de réussite et les inconvénients en cas d'échec » (Jacquard, 1993, p. 193).

C'est ainsi que l'on observe aujourd'hui la recherche d'une moindre stigmatisation, d'un progressif effacement de la frontière symbolique entre condamné et innocent et c'est dès lors pour ce motif que le dernier pilier de la fonction utilitaire de la peine qui prend de plus en plus de poids la réinsertion. Ce point sera développé spécifiquement ci-après.

2.3.2 Coûts d'incarcération

Nous préciserons ici simplement que les coûts d'incarcération sont extrêmement élevés. On citera pour exemple le coût journalier pour un détenu aux Etablissements de Bellechasse qui se montent à près de CHF 350.-.

Les frais d'ordre sécuritaire sont généralement les plus importants pour tout établissement carcéral. En termes de qualité de vie, référons-nous à la loi d'Airain de Badinter où celle-ci doit être moindre en prison que dans la société civile.

« D'un côté, la prison doit être, tant bien que mal, supportable pour la majorité des détenus, sinon l'ordre carcéral est impossible (...) ; mais d'un autre côté, elle reste toujours un lieu de souffrance, pour ne jamais devenir attractive. Le niveau de vie carcéral doit toujours être inférieur à celui de l'ouvrier le plus pauvre de la société, au risque de devenir attractif pour les paresseux et les éternels assistés que sont les "mauvais pauvres" »(Chantraine, 2004, p. 7).

Aussi, c'est ici que l'on perçoit cette opposition entre volonté d'améliorer les conditions de détention en préparant au mieux le détenu à sa sortie, et le maintien artificiel d'un minimum de vital qui se doit d'être dissuasif. Il appartient ensuite à chaque société de définir dans leurs dépenses carcérales quelle somme allouer à ces positions qui s'opposent.

Par exemple, des études canadiennes font état qu' « il en coûterait moins à notre société de payer quatre années d'études universitaires à un délinquant que de le garder en prison un an » (Conseil National de Prévention du Crime Canada, 1996, p. 5) et conclut ainsi : « nous devons équilibrer nos dépenses entre le contrôle du crime et la prévention du crime. (...) Prévenir le crime en favorisant le développement social est un bon investissement » (Conseil National de Prévention du Crime Canada, 1996, p. 5). Le Canada semble clairement avoir fait le choix de mettre de côté cette loi d'Airain dans ses choix en termes de frais d'incarcération.

2.4 La réinsertion

2.4.1 Cadre et aspect technique

On l'a vu dans le chapitre « Régime progressif », le chemin vers la liberté est constitué d'une ouverture progressive. Ceci pour une raison qu'il est parfois difficile de concevoir : se réapproprier la liberté est plus difficile qu'il n'y paraît. Et la personne détenue doit souvent être accompagnée dans ce cheminement afin d'éviter certaines embûches.

Généralement, un contrat de travail est nécessaire pour pouvoir obtenir le régime de travail externe. Par ailleurs, le détenu est en principe suivi par les services de probation, qui ont des entretiens périodiques avec lui afin de le soutenir et, si nécessaire, de maintenir un cadre. L'administration pénitentiaire considère que la réinsertion passe par l'activité professionnelle car celle-ci participe à la mise en place presque automatique d'un cadre et à la création de liens sociaux, d'où ce système de fonctionnement. Loin de l'exclure, l'administration pénitentiaire a la tâche de l'aider à se réintégrer dès la moitié de la peine, dans la majorité des cas.

Dans les prisons, les secteurs de formation sont donc entre autre impliqués à ce niveau, c'est-à-dire de participer à l'acquisition ou au maintien de compétences en vue de décrocher un contrat de travail à la sortie.

Techniquement, dès que la libération conditionnelle est accordée, le suivi probatoire se poursuit pendant une année ou plus selon les cas. Passé ce délai, et si tout s'est bien déroulé, la tâche du service de probation est terminée et le détenu redevient le citoyen lambda sans un quelconque suivi.

2.4.2 Aspect philosophique et humain

Si le régime de travail externe puis la libération conditionnelle constitue un but pour beaucoup de personnes détenues, cette étape est truffée d'embûches et le constat est amer : la réinsertion est souvent plus difficile qu'il n'y paraît. Bien qu'il soit redevenu un citoyen comme tous les autres sur le plan légal, qu'il a payé sa dette à la société, il n'en reste pas moins que la population qui constitue cette société ne manquera pas de le juger, voire de le sanctionner une seconde fois.

Cet homme libre devra ainsi non seulement passer outre les gestes de sanction, mais aussi prouver plus pour démontrer ses capacités. Cette réhabilitation n'est pas automatique pour la population qui n'accepte pas facilement « la transformation du délinquant en un homme responsable, citoyen reprenant sa place dans la société. » (Jacquard, 1993, p. 112). Aussi, il est du devoir de la société, après avoir sanctionné, de réintégrer un homme et de le faire participer à son retour.

Enfin, il n'est pas rare que, devant redémarrer de presque zéro, le détenu nouvellement libéré se trouve démuné de tout à la sortie. Et c'est pourtant à eux que l'on ordonne de se démener pour trouver du travail, pour se trouver un appartement, etc. « Ceux qui disposent le moins des moyens pour se responsabiliser et prendre en main leur existence sont également ceux qui sont le plus soumis à cette injonction » (Chantraine, 2004, p. 6). Nous l'avons vu plus haut, des mesures d'accompagnement existent heureusement afin de garantir un retour le moins scabreux possible.

2.5 La récidive

2.5.1 En chiffres

« 48% des Suisses libérés en 1988 ont subi une nouvelle condamnation au cours des 6 années suivantes, et 31% ont été réincarcérés. Environ un quart des récidivistes commettent un nouveau délit pendant la première année et plus de la moitié au cours des deux années suivant leur libération. Plus le temps qui sépare la personne de sa libération est long, plus le risque qu'elle subisse une recondamnation ou une réincarcération est faible » (Office fédéral de la statistique, 1997). Ces données sont relativement anciennes, nous n'en avons pas trouvés de plus récentes, mais il n'y a pas de raison que cela ait changé radicalement durant ces douze dernières années.

En quelques lignes et quelques chiffres, l'Office Fédéral de la Statistique en dit long sur la difficulté de se réinsérer et d'éviter de récidiver. Malgré le soutien prévu pour que la réinsertion se passe dans des conditions optimales, il faut avouer que le résultat n'est pas totalement satisfaisant. Mais est-ce que l'administration pénitentiaire est à même de faire baisser ces chiffres, ou est-ce propre à chaque individu que de décider de récidiver ou pas ?

2.5.2 Conditions de réussite

Plusieurs auteurs ont effectué des recherches en relation avec le risque de récidive et des conditions de réussite à la sortie de prison. Ils ont chacun défini quelques piliers de base sans lesquels le risque d'échec augmentait considérablement.

Dans « Le choc carcéral : survivre en prison », L'Huilier (2001) effectue une étude en France dans la période située entre 1996 et 2000. Il en ressort que cinq critères sont déterminants pour réussir sa sortie de prison. Il s'agit :

- d'avoir un emploi à la sortie
- d'avoir un logement à la sortie
- d'avoir une certaine somme d'argent pour démarrer
- d'avoir eu des visites lors de l'exécution de sa peine
- d'être attendu à la sortie de la prison.

Dans son analyse, L'Huilier constate que moins la personne détenue remplit de critères, plus elle a de risque de récidiver. L'observation que ce chercheur fait aussi est que dans sa base de données, 30 % des sortants ont cumulé trois handicaps ou plus.

Une constatation similaire est faite dans l'étude australienne de Callan & Gardner (2005, p. 17) qui citent deux études : « Several variables reduce the chances of re-offending, and in particular, crime rates diminish with age and changes in work and personal lives. For example, marriage, stable employment and abstinence from drugs together are associated with reduced crime among prisoners in various longitudinal studies (for example, Ouimet & Le Blanc, 1996) (...). Others reviews reveal that, by comparison with younger offenders, for many offenders in their late twenties and older, getting a job is a turning point away from a life of crime (Uggen, 2000). »

Le point commun de ces trois études est que toutes mentionnent que le fait de trouver un travail est le point central pour quitter une vie délictueuse. L'aide à la recherche d'emploi via entre autre la formation et l'acquisition de compétences en prison semble donc une des pistes à ne pas négliger, mais n'est qu'un des piliers parmi d'autres qui doivent être liés.

Par contre, on n'oubliera pas qu'il semble que des variables ayant des effets importants sur la récidive pourraient être plus significatives et plus influente que le travail et la formation. A l'exemple, on citera Caulkins, Cohen, Gorr & Wei (1996, pp. 227 – 240) qui observent que les risques de récidive sont à lier principalement aux contacts à l'alcool et aux drogues.

2.6 La formation en prison

2.6.1 Idéal

« Toute personne a droit à l'éducation », relève la Déclaration des Droits de l'Homme.

Les Nations Unies, ou plus précisément l'Unesco, se réfèrent à ce point de la Déclaration des Droits de l'Homme et donnent un cadre idéal de la formation en

prison, duquel chaque pays devrait se rapprocher autant que possible. Pour l'ONU, l'éducation en prison est un droit qui se situe dans la perspective de l'éducation pour tous et tout au long de la vie, ou dit en anglais, le « long life learning ». La formation ou l'éducation en prison n'est pas une éducation spéciale ou spécifique, mais un continuum d'éducation formelle, non formelle ou informelle d'une personne qui se trouve momentanément confinée dans un lieu spécifique. Un représentant de l'Unesco dit : « La perte momentanée du droit à la liberté de mouvement n'entraîne pas la perte des autres droits, dont celui à l'éducation. Les gouvernements des pays riches, pauvres, en transition ou émergents ne devront plus considérer l'éducation en prison comme une activité facultative et additionnelle mais comme un outil qui permettra aux individus de comprendre leur histoire individuelle, l'histoire du milieu et du pays auxquels ils appartiennent et de se définir des objectifs socialement acceptables en matière sociale, familiale, professionnelle » (De Maeyer, 2008, p. 2). La formation en prison est un droit universel, également en prison, observe l'Unesco.

L'Unesco va même plus loin, élargissant l'idée de formation développée dans cette recherche à l'idée d'éducation en général : « les chiffres sont vagues mais on estime dès lors que l'éducation en prison concerne directement au moins 70 millions de personnes. Mais, quels que soient les chiffres, il faut répéter ici que l'éducation (en prison) est un droit et non un privilège, l'éducation ne peut être résumée à de l'éducation professionnelle, l'éducation a une dimension sociale » (De Maeyer, 2005, p. 1).

Poussant plus loin encore l'idéal de la formation en prison, cet auteur, chercheur et représentant de l'Unesco en la matière, va à l'encontre des missions et des buts généralement mentionnés par les secteurs de formation dans le domaine carcéral que sont les mission de réinsertion et de préparation à la sortie de prison : « L'éducation en prison n'a pas pour but de former une main d'œuvre plus obéissante que qualifiée. Elle ne doit pas non plus être justifiée, voire imposée, pour ses prétendues vertus apaisantes ou occupationnelles. Elle ne se justifie pas non plus comme instrument de réhabilitation, même si elle y concourt et que nul ne niera qu'une formation peut aider le détenu au sortir de la prison » (De Maeyer, 2005, p. 5).

Peu importent donc les résultats de formation dans le milieu carcéral et les buts de l'administration carcérale, tout homme a droit à la formation. L'idéal est clair et précis, sans concession. Il reste un idéal.

2.6.2 Aspect légal

La Recommandation n° R (89) 12 du comité des ministres aux Etats membres sur l'éducation en prison³ a été signée par la Suisse. Sur les dix-sept points développés

³ Extrait en annexe 2

dans cette recommandation, nous en citerons trois, les trois principaux qui devraient régir le système de fonctionnement des prisons helvétiques en terme de formation :

- Tous les détenus doivent avoir accès à l'éducation, qui devrait englober l'instruction de base, la formation professionnelle, les activités créatrices et culturelles, l'éducation physique et les sports, l'éducation sociale et la possibilité de fréquenter une bibliothèque ;
- L'éducation en prison devrait être analogue à celle dispensée dans le monde extérieur pour des catégories d'âge correspondantes, et les possibilités d'éducation devraient être les plus larges possible ;
- Tous ceux qui sont appelés à participer à l'administration du système pénitentiaire et à la gestion des établissements de détention devraient faciliter et encourager l'éducation dans toute la mesure du possible.

L'idée du Conseil de l'Europe semble claire : « L'éducation des détenus doit, dans sa philosophie, ses méthodes et son contenu, être rapprochée le plus possible de la meilleure éducation des adultes dispensée dans le monde extérieur. » (Mary & Durviaux, 1991, p. 37). Dans ce sens, le Conseil de l'Europe se rapproche des idéaux de l'Unesco, mais développe dix-sept points précis et concrets. Ceci permet ainsi moins de possibilité de jouer avec un aspect flou et général que l'idéal des Nations Unies. La recommandation reste par contre une recommandation et non une loi, et ses points sont au conditionnel hormis le premier élément. Libre donc au pays d'appliquer cette recommandation ou non, même si elle l'a signée.

Le code pénal reprend à son compte les termes de la Recommandation n° R (89) 12 mais donne, lui, un cadre très général concernant l'organisation de la formation de base et continue, des études, de la formation professionnelle et du perfectionnement des personnes détenues ; il s'agit de l'article 82 :

Art. 82 : Formation et perfectionnement.

« Le détenu doit, autant que possible, pouvoir acquérir une formation et un perfectionnement correspondant à ses capacités. »

On retiendra dans l'énoncé la mention « autant que possible », qui permet à tout établissement carcéral de faire à peu près ce qu'il entend en matière de formation en prison. Ainsi, un établissement reste tout à fait dans les règles définies par le code pénal s'il ne propose aucune formation en considérant qu'il ne lui est pas possible de le faire. Nous verrons plus loin comment différents établissements ou cantons du concordat latin appliquent cet article 82.

Puisque notre étude a pour cadre les Etablissements de Bellechasse, se trouvant dans le Concordat latin, mentionnons enfin les trois premiers articles de la « Décision du 25 septembre 2008 concernant l'organisation de la formation de base

et continue, des études, de la formation professionnelle et du perfectionnement des personnes détenues », sur lesquels se basent les Etablissements de Bellechasse :

Art. 1

La formation de base et continue, les études, la formation professionnelle et le perfectionnement des personnes détenues doivent être considérés comme un moyen contribuant à la réinsertion et à la prévention de la récidive.

Art. 2

Ces moyens peuvent être utilisés chaque fois que l'établissement est en droit d'attendre un résultat favorable.

Art. 3

La personne détenue reconnue capable d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques indispensables est autorisée à entreprendre une formation de base et continue, un apprentissage ou une formation professionnelle. Néanmoins, il faut que les circonstances le permettent, notamment la durée de la privation de liberté. Les risques de mise en danger de la collectivité, du personnel et des co-détenus ainsi que les capacités et la motivation de la personne détenue doivent être pris en compte.

2.6.3 La formation en prison dans le concordat latin

Le fédéralisme helvétique, s'il est avantageux dans de nombreux domaines, joue en défaveur de la formation en prison. En effet, qu'il s'agisse de formation ou de système pénitentiaire – et ceci malgré les efforts du concordat latin – , chaque canton régit en partie comme il l'entend ces deux départements.

Aussi, chaque canton peut décider d'appliquer comme il le souhaite l'article 82 du code pénal qui traite de la formation (rappelons la mention « autant que possible »).

C'est ainsi que le canton de Neuchâtel ne propose plus de possibilité de formation pour ses détenus depuis 2003, année où il a supprimé l'unique poste d'enseignant en milieu carcéral. Le canton du Valais fait de même, laissant les associations bénévoles intervenir périodiquement dans ses prisons. Quant à Fribourg, Vaud et Genève, ces cantons disposent tous d'un système de formation au sein même de leurs établissements.

Cependant, chacun de ces secteurs de formation peut fonctionner comme il le souhaite, ou comme le souhaite sa direction. Il n'y a donc pas d'unité, ou de système de fonctionnement uniforme entre chacun de ces secteurs. Et ceci d'autant plus que ces secteurs font partie intégrante de l'établissement, au contraire de nombreux pays européens, à l'instar de la France ou de la Norvège, où c'est l'Education Nationale qui intervient, et régit les systèmes de formation dans les pénitenciers. Ces secteurs de formation sont donc dépendants des directions d'établissement, plus impliquées et convaincues ici, moins ouvertes ou opposées là.

Aussi, lorsque les détenus passent d'établissement en établissement en fonction de leur régime progressif, ceux qui suivent des cours ou des formations professionnelles ne peuvent que difficilement poursuivre aisément et sans anicroche : on repart de zéro, on interrompt un cours pour en commencer un autre, on abandonne une formation entamée six mois plus tôt...

L'ADFP, association pour le développement de la formation en prison, regroupe des professionnels du domaine et essaie de résoudre ces problématiques sur le terrain. Mais ses moyens sont faibles et ne permettent pas de combler toutes ces lacunes.

Le Canada définit par exemple clairement les missions de l'éducation en milieu correctionnel et l'applique sur tout son territoire, soit :

- « Etre un agent du changement pour le détenu et le système
- Préserver son intégrité fondamentale en ce qui concerne la liberté d'apprendre
- Donner l'occasion d'examiner, d'évaluer et de traiter toutes les variables sur lesquelles, chez l'individu, à l'intérieur du système et au sein de la société, l'importance attachée dans les études au processus, au produit et à la réforme sociale est susceptible d'avoir un effet bénéfice » (Stevens, 2000).

Nous l'avons dit, en Suisse les enseignants en milieu carcéral ne dépendent pas des départements de l'instruction publique, mais des départements de la justice ; ils sont donc des exceptions dans ces départements et se font dès lors plus difficilement reconnaître. C'est ainsi que les enseignants travaillant dans les prisons sont moins bien rétribués que dans le système éducatif standard. Dès lors, ce sont souvent les moins bons enseignants qui s'engagent, ceux qui n'ont pas trouvé de poste de travail sur le marché de l'emploi dans le domaine standard de l'enseignement, sauf s'il y a des convictions personnelles. C'est exactement le contraire dans de nombreux pays européens, où les enseignants évoluant dans le système pénitentiaire sont mieux rétribués⁴

En résumé, la formation dans le concordat romand dépend énormément de personnes, soit des directions des établissements et des responsables des secteurs de formation, d'où une possibilité de fluctuation importante au niveau de la qualité de chaque système d'éducation dans les prisons.

⁴ comme par exemple en Norvège, selon intervention d'une représentante de l'office d'exécution des peines norvégien à Oslo lors des Journées pénitentiaires de Fribourg du 4-6 novembre 2008.

2.6.4 Intérêt, motivation et droit à la formation

Cela a été signalé plus haut, le détenu a droit à la formation et à l'éducation. De Maeyer (2005), chercheur à l'Unesco et directeur de l'Observatoire international sur l'éducation en prison, disait dans une conférence⁵ : « Le détenu a droit à la formation, que cela réduise la récidive ou pas, que cela aide à la sortie de prison ou pas. C'est un droit, un point c'est tout. »

Malgré ce droit, on constate que, comme dans la vie libre, les moins formés sont ceux qui s'intéressent le moins à la formation, alors que les plus formés en profitent le plus et sont les plus demandeurs. Tosi (1989) en fait le constat : « Les « nantis », c'est-à-dire ceux qui disposent déjà d'un certain capital culturel ou/et scolaire, demandent facilement des cours et arrivent à des résultats tangibles. Les autres, c'est-à-dire ceux qui sont originaires de milieux peu différenciés, sans formation professionnelle, sans diplôme, sans capital culturel, ayant une trajectoire de vie plutôt marginale, demandent moins facilement des cours et, quand ils s'engagent tout de même dans une quelconque formation, arrivent rarement à des résultats. » On le constatera dans le chapitre décrivant la population carcérale ci-après, celle-ci est souvent et majoritairement issue de milieu défavorisé. C'est pour cette raison que malgré ce droit à la formation, peu sont demandeurs.

Non seulement la population carcérale est peu demandeuse en formation, mais elle y est parfois aussi opposée. Combien de détenus ne sont pas passés dans mon bureau de la formation aux Etablissements de Bellechasse en disant qu'ils avaient déjà assez souffert et eu suffisamment de difficulté dans leur cursus de formation obligatoire, et qu'ils n'étaient donc pas prêts à recommencer des cours ou à s'asseoir sur un banc de classe ? « Assez paradoxalement, le droit à l'éducation ne fait pas partie des revendications prioritaires des détenus, sans doute parce qu'ils ont appris à vivre sans, parce que l'école est synonyme d'échecs et de frustrations. Ce sont les organisations non gouvernementales et certains gouvernements qui plaident pour l'organisation d'activités éducatives dans les prisons » (De Maeyer, 2005, p. 2). Callan & Gardner font la même observation dans une analyse australienne, évoquant le fait que les prisonniers les moins motivés ou ceux ayant des problèmes comportementaux ont tendance à s'opposer, ou au moins à ne pas s'intéresser à la formation, n'en saisissant pas l'importance ou craignant une mainmise supplémentaire de la prison sur eux-mêmes : « These prisoners commented that they were not willing to work with the system. As reported a number of times, many prisoners consider the system which has placed them in prison as unfair, and thus are unwilling to help the system » (Callan & Gardner, 2005, p.22).

La population carcérale doit parfois être incitée à se former. Rapidement ensuite, le détenu perçoit l'intérêt de suivre des cours et de se former, en particulier par le fait de sa presque gratuité et l'impression nouvelle de ne pas perdre trop de temps en

⁵ Séminaire « Formal and non formal education in prison », organisé par l'Observatoire international sur l'éducation en prison, septembre 2005, Hambourg

prison. Les moins formés, en particulier les analphabètes deviennent souvent alors les plus demandeurs, voyant facilement les progrès effectués l'espace de quelques mois, et contredisant ainsi les observations citées plus haut. Tant aux Etablissements de Bellechasse que dans d'autres études, l'observation est identique : « The most obvious motivating factor among prisoners was the sense of achievement in developing a new skill (...) The benefits were normally immediately recognisable » (Callan & Gardner, 2005, p.22).

Enfin, en dernier dans cette liste non exhaustive, mais pas la plus faible, l'une des motivations principales à se former reste la volonté d'acquérir ou de maintenir des compétences afin d'être compétitif sur le marché de l'emploi. Nous reviendrons plus loin sur ce sujet.

2.6.5 Effets de la formation

Le premier effet que l'on peut être en attente de percevoir de la formation durant le temps d'incarcération devrait être une meilleure employabilité dans le travail, ainsi que des possibilités accrues de retrouver un emploi à la sortie de prison. Souvent, c'est d'ailleurs la difficulté de trouver un emploi en raison de faibles compétences professionnelles reconnues qui poussent certaines personnes à commettre des délits ou à se retrouver dans l'illégalité. « Les doubles décrocheurs, à savoir les jeunes qui se seraient retirés tant du système scolaire que de la population active ont montré des signes d'une plus grande activité criminelle. » (Boe, 1998, p. 8).

Plusieurs analyses confirment cela, à l'instar de Boe dans une étude réalisée par le Service Correctionnel du Canada datant de 1998 : « Les études révèlent que les programmes d'enseignement et de formation professionnelle ont pour effet de multiplier les occasions d'emploi. (...) Un tiers de délinquants étaient d'avis que les compétences acquises lors de la FBA-8^e année avaient "grandement facilité" la recherche d'emploi, et la moitié estimaient qu'elles continuaient à leur être "très utiles" en cours d'emploi » (Boe, 1998, p. 13).

Aussi, si l'on peut remarquer que la formation permet à une personne détenue de plus facilement retrouver du travail à la sortie, il faut parallèlement observer qu'il tend à s'éloigner de la zone grise du délit. Plusieurs éléments permettent d'expliquer la tendance d'une personne formées, ou mieux formée, à s'éloigner de l'illégalité.

Lochner (2004b) l'explique dans l'une de ses études en se référant à Becker, explorant le crime par le modèle du capital humain. : « This approach recognizes that education and training increase human capital levels and market wage rates, which raises the costs of planning and engaging in crime." Puis plus loin : « Individuals optimally choose how much time to allocate each period to investment in human capital, legitimate work, and crime with the goal of maximising their expected lifetime income » (Lochner, 2004b, p. 2).

Au final, la question pour la personne qui a déjà traversé une période de délinquance est de savoir quelle option choisir : un travail stable et légal ou une activité criminelle ? Son choix risque de dépendre de la différence de gains financiers entre les deux activités et des risques encourus. Grivot (1993) développe aussi ce thème, résumant la chose ainsi : « Fort heureusement cependant, il existe de nombreuses autres raisons de penser que l'éducation exerce aussi des effets négatifs dans ce domaine /de l'activité délictueuse/. (...) Nous constatons donc que tous les éléments déterminant la valeur du taux de rendement influencent effectivement sur le comportement éducatif des individus » (Grivot, 1993, p. 170).

Les effets de la formation sont donc plus vastes que le seul fait de retrouver un emploi stable pour une seule personne ; si de manière générale, « l'éducation génère des bénéfices indirects et des bénéfices extra-économiques, en particulier des bénéfices sociaux et culturels » (Psacharopoulos & Woodhall, 1988, p. 45), ceci est aussi et d'autant plus valable pour une personne sortant de prison.

Prévenir le crime par la formation semble être acquis pour le Conseil National de Prévention du Crime au Canada qui observe ceci : « Le programme Jobs Corps assure une éducation de base, une formation professionnelle et toute une gamme de services de soutien à plus de 62000 jeunes chaque année. Le programme est coûteux mais des évaluations ont révélé qu'il permet aux jeunes d'atteindre des niveaux de revenus et de scolarité beaucoup plus élevés, tout en réduisant leur dépendance à l'égard de l'aide sociale et le nombre de crime graves qu'ils commettent. On estime que le programme rapporte 145 % fois plus qu'il ne coûte » (Conseil National de Prévention du Crime Canada, 1996).

Cependant tout ne semble pas aussi évident et d'autres auteurs relativisent ces observations. Grivot remarque : « Des analyses complémentaires font, par ailleurs, apparaître quelques facteurs discriminants supplémentaires : l'origine sociale joue un rôle important dans la détermination du taux de rendement. De façon générale, on observe des taux plus élevés pour les diplômés issus de milieux favorisés » (Grivot, 1993, p. 14). Cette nuance ne contredit pas les effets de la formation, mais donne à réfléchir quant à l'intérêt d'investir dans l'une ou l'autre couche de la société.

D'autres auteurs parlent même des effets négatifs de la formation en prison et doutent de l'intérêt de maintenir la formation dans les prisons, comme Allen (2006, p. 15) : « We suspect the relationship between participating in a prison course and recidivating to be endogenous. » Allen justifie cette conclusion par le fait que les programmes de formation et d'éducation en prison peuvent réduire la valeur dissuasive de la prison en l'humanisant, ceci augmentant les risques de nouveaux délits. Il se réfère aussi à deux sociologues, Brewster & Sharp (2002), qui disent que la formation en prison peut donner aux détenus des espoirs de succès inespérés, qui une fois déçus, se manifesteront dans la frustration et ceux-là retourneront éventuellement dans des activités délictueuses.

2.6.6 La prison apprend à désapprendre

L'idée de normalisation est peu présente dans les prisons. Vivre selon la norme de la vie à l'extérieur, au plus proche d'une vie normale n'est pas aisé lorsqu'on évolue dans une institution carcérale. Tout se perd et s'oublie ; une vie sans budget, une vie sans responsabilité, sans organisation personnelle de son temps, sans intimité, sans repère temporel, sans repère spatial, sans affectif. Tout est décidé et pré-organisé pour le détenu.

« Un séjour relativement long en prison entraîne une perte des repères essentiels à la vie quotidienne hors prison et le conditionnement des attitudes et comportements, présenté comme indispensable au bon fonctionnement de l'institution et pour l'évaluation positive du détenu, éloignera encore les perspectives de réintégration et de participation sociale. » (De Maeyer, 2008, p. 5-6)

Pas besoin de réveille-matin, le gardien s'en charge. Pas besoin de choisir quels habits mettre, il n'y a qu'un choix. Pas besoin de préparer le petit-déjeuner, il arrive sur un plateau. Pas besoin de regarder ma montre, on vient me chercher. Et ainsi va la vie du détenu déresponsabilisé et qui apprend à désapprendre et à se laisser aller.

Aussi, il est du devoir de l'administration pénitentiaire de réagir à cette problématique et de tendre à éviter cette rupture. La formation pour l'acquisition de nouvelles compétences est importante, mais le maintien de certaines compétences essentielles de vie est tout aussi essentiel. Mais ce sont ici les missions de la direction des établissements de mettre en place les moyens et les possibilités d'éviter cette tendance, et si nécessaire aux secteurs éducatifs ou de formation de se battre pour que cela se réalise et se développe.

2.7 Le travail

Les relations entre formation et activité professionnelle sont trop étroites sans que l'on n'aborde spécifiquement la question du travail durant la détention et après la détention.

2.7.1 En prison

En prison, le détenu est en règle générale astreint au travail. Les motifs du travail du détenu n'ont pas toujours été les mêmes au fil des siècles et selon les pays. Au début du XXe siècle, nous l'avons vu plus haut, la prison était un moyen d'apprendre aux forçats à « travailler dur » ; c'est grâce à cela qu'ils éviteront de récidiver. Cet extrait d'un rapport annuel de 1906-1907 en Grande-Bretagne décrit bien la pensée de l'époque : « Every effort is made to obtain means of employment, which shall not only be remunerative, but shall furnish in its execution the occasion

of teaching some sort of industry to the prisoner which (...) will, at least, give him the habit of applied labour, the absence of which quality is the principal predisposing cause to a life of crime » (Simon, 1999, p. 5).

Aujourd'hui, si le travail reste majoritairement obligatoire, l'idée est plutôt de permettre au détenu maintenir un rythme de vie plus ou moins similaire à la vie à l'extérieur : il y a aussi lieu de le préparer à la sortie avec une activité régulière pendant sa détention, pour éviter le choc du passage de l'inactivité totale de plusieurs mois à un rythme de travail standard. C'est d'ailleurs une recommandation des règles pénitentiaires du Conseil de l'Europe : « Le travail doit permettre, dans la mesure du possible, d'entretenir ou d'augmenter la capacité du détenu à gagner sa vie après sa sortie de prison » (Conseil de l'Europe, 1990, règle 26, al. 3).

Pourtant, en règle générale, le travail est souvent simple, sans nécessité de compétences spécifiques, et « les emplois proposés et les tâches effectuées sont répétitifs, simples et monotones dans des ateliers fréquemment bruyants » (Lameyre & Salas, 2004). Il est clair que dans ce cadre-là, le but exprimé par les administrations pénitentiaires pour le travail en prison n'est pas atteint.

La présente étude étant réalisée aux Etablissements de Bellechasse, il faut remarquer que cette dernière constatation ne les concerne pas, comme on pourra le voir ci-après dans le descriptif de l'institution.

Si cela est possible, l'acquisition de nouvelles compétences dans le cadre de l'activité professionnelle est encore plus intéressant, même si cela se déroule d'une manière non formelle ou si cela ne donne pas spécialement accès à une certification. Il en va de même pour le maintien et la conservation des compétences professionnelles déjà existantes. A la fin, le travail en prison doit participer sans ambiguïté à la mission de réinsertion confiée à l'administration pénitentiaire, les buts concrets à atteindre étant l'augmentation de l'employabilité des détenus dans l'espoir qu'un emploi régulier puisse diminuer le risque de récidive. Le respect de la ponctualité, l'assiduité et le comportement sont autant d'éléments qui doivent aussi être conservés durant la détention et aider à se préparer aux exigences en vigueur auprès d'un employeur extérieur.

Enfin, il ne faut pas oublier que le travail aide à contrecarrer l'effet déstabilisant de l'incarcération en offrant une activité qui structure la journée. La solution du maintien en cellule durant 23 heures sur 24 ne sera jamais et en aucun cas une alternative valable pour quiconque. De plus, pouvoir échanger son rôle d'incarcéré sans statut contre celui de travailleur responsable et valorisé a une valeur inestimable dans la perception de soi du détenu. Cela permet sans aucun doute de maintenir le lien social, d'offrir un lieu de socialisation et d'atténuer les problèmes mentaux liés à l'enfermement tels que dépression, isolation sociale ou encore perte du sens des réalités.

2.7.2 A la sortie de prison

Lochner (2004b) confirme que durant la prison, les effets de l'acquisition de compétences professionnelles, formelles ou non formelles sont déterminants à la libération. Chez une personne avec de faibles compétences professionnelles et une éducation minimale, les risques de récidive augmentent, surtout si elle est jeune.

Le délinquant sans formation a tendance à réfléchir en terme de coût d'opportunité en cas d'incarcération, en relation avec la possibilité de travailler et avec ses compétences professionnelles. Faut-il rester dans le domaine de l'illégalité et de la délinquance avec la possibilité de gagner une masse d'argent importante en peu de temps mais le risque de retomber en prison ? Ou faut-il vivre selon les règles de la société et accepter un travail où l'on gagnera moins mais sans risque de prison ?

Son choix résulte finalement de l'analyse du temps à investir en capital humain, et il validera son choix en fonction de son calcul de maximisation de ses revenus attendus, que ce soit par le travail ou par la délinquance. C'est l'exploration du crime par le modèle du capital humain, que développe ici cet auteur : « Violent and property crimes are mostly a problem among young uneducated men. The human capital approach developed in this paper argues that this can be explained by their low skill levels, which imply low opportunity and incarceration costs for committing crime » (Lochner, 2004b, p. 30).

Lochner (2004b) dit plus loin : « This study suggests that increases in public spending on enforcement should cause individuals to increase their investments in market skills. Furthermore, policies that promote skill investment and work will reduce crime » (Lochner, 2004b, p. 31). En d'autres termes, la promotion de la compétence réduit le crime. Aussi, s'il est clair qu'un travail à la sortie de prison est naturellement essentiel, c'est avant la sortie qu'il est nécessaire de faire des efforts ou de mettre en place des moyens pour permettre au sortant de partir avec un bagage de compétences minimales.

Dès lors, lorsque les moyens d'acquisition de compétences sont mis à disposition, le constat paraît évident : « Les salaires sont significativement plus élevés pour les participants à une formation, lorsqu'ils sortent de prison » (Steurer, 2003, p. 43), signale Steurer dans une étude de 2003 qu'il a réalisée pour trois Etats américains (Ohio, Maryland et Minnesota). Le Bureau des Nations Unies à Vienne émet une remarque similaire : « The higher the level of educational attainment while in prison, the more likely the release was to have obtained employment upon release » (United Nations Office at Vienna, 1995, p. 134).

Et comme depuis de nombreuses années maintenant, on observe une demande de plus en plus accrue de diplômes afin de pouvoir accéder à l'emploi, qu'il y a même parfois une sorte de spirale à la qualification, il y a obligation de réagir en conséquence dans le milieu carcéral sans quoi les effets ne se feront plus sentir.

Nous avons développé là un seul aspect du travail à la sortie de prison, soit le côté économique. Mais au-delà de ce côté, le travail permet aussi une réinsertion sociale. Plusieurs auteurs, Dominique Méda (1995) par exemple, développent les nombreux effets socialisant de l'activité professionnelle. Aussi, ce rôle de cohésion, d'impression d'appartenance à un groupe que le travail ne peut qu'avoir des effets positifs sur les détenus qui essaient de trouver ou retrouver leur place dans la société. Il peut conférer des effets stabilisateurs parfois similaires à ceux de la famille.

L'aspect identitaire n'est pas à négliger non plus ; la personne qui sort de prison est donc libre, mais a dans sa tête encore une construction personnelle de soi différente : elle se met automatiquement une étiquette de détenu, ou d'ex-détenu sur le front. C'est la tendance à s'enfermer dans une catégorie, à faire des présentations de soi stéréotypées à soi-même et à autrui. Dubar dit : « Les « formes identitaires » ne seraient rien d'autre que des « structures discursives typiques » qui sous-tendraient et donneraient sens à des récits de pratiques considérés comme des tentatives de « mettre en intrigues », dans un contexte donné, ses expériences bibliographiques et relationnelles » (Dubar, 1996, p. 43). L'insertion rapide dans un groupe professionnel tend à faire disparaître cette identification à la prison : on passe rapidement à une identification au milieu professionnel, à une équipe, à un secteur professionnel. Cette modification de la construction de soi joue un rôle prépondérant pour la réinsertion.

Pourtant, quoi que l'on fasse pour aider le sortant à trouver du travail, la tâche reste des plus ardues. Les critères d'employabilité pour un travail dépendent de plusieurs caractéristiques, mais le fait d'avoir un casier judiciaire est le plus handicapant : « Le seul fait d'avoir passé une période en prison diminue l'employabilité des sortants : ils sont automatiquement exclus des emplois qui transitent par des cabinets de recrutement dont la quasi-totalité dispose des moyens de s'informer des antécédents judiciaires des postulants. Aucun ne prendra le risque de suggérer à un employeur la candidature d'une personne pourvue d'un casier judiciaire » (Baader & Shea, 2007, p. 7-8). Il va de soi qu'un curriculum vitae comportant des trous béants d'une ou de plusieurs années dus à des périodes d'emprisonnement ne participe pas à l'envie d'un employeur d'engager un ex-détenu.

2.8 La population carcérale et la formation

Nous n'allons pas faire ici une étude sociologique de la population carcérale mais plutôt effectuer un rapide survol du type de population se trouvant généralement dans les prisons, et ceci en relation avec la formation. Tout en étant attentif au risque de généralisation et de schématisation trop faciles qu'il faut éviter, on perçoit malgré tout un type de caractéristiques très fréquent chez la personne emprisonnée.

Les détenus sont souvent parmi les résidents en Suisse les moins instruits. Et ceci s'observe dans de nombreux pays, à l'exemple du Canada : « L'évaluation initiale du taux d'analphabétisme des délinquants sous responsabilité fédérale vient

confirmer ces données : 70 % obtiennent des résultats inférieurs au degré d'alphabétisation que confère une huitième année » (Boe, 1998, p. 3). De nombreux délinquants ont eu un parcours de formation chaotique et le niveau de leur formation de base est extrêmement faible et lacunaire, souvent incomplet. Beaucoup ont vécu des échecs répétés. Pour certains, le processus d'exclusion scolaire a été le début de la relégation sociale, ce qui joue ensuite assurément un rôle important dans le développement des activités délictueuses. L'analyse du Bureau international du travail (BIT) le confirme : « Indépendamment de leur état d'activité économique (travailleur, chômeur ou inactif), les jeunes qui ne sont pas capables de tirer le meilleur parti de leur potentiel productif sont susceptibles d'éprouver un sentiment de découragement, de marginalisation, et d'appauvrissement, et d'oisiveté – au risque d'être attirés par des activités illicites – ou de frustration du fait de leur situation et peuvent diriger leur colère et leur frustration contre la société qui les a engendrés » (Bureau international du travail, 2006).

Cette problématique de parcours scolaire insatisfaisant se déroule souvent dans des milieux d'origine sociale modeste et dans des milieux familiaux perturbés. « Tensions, conflits et éclatements familiaux sont régulièrement évoqués pour expliquer le développement de la carrière délinquante » (Chantraine, 2004, p. 33). Aussi une majorité de détenus est d'origine sociale défavorisée.

De par son parcours de vie, ses origines sociales et ses difficultés en termes de formation, le détenu est souvent passablement réfractaire à la formation en prison. Ceux qui ne le sont pas ne font généralement pas partie de ce groupe-type quelque peu schématisé.

On observe même que certains détenus refusent de s'engager en formation, croyant faire un pied de nez à l'administration pénitentiaire, ou décident d'arrêter pour faire comprendre aux professeurs qu'ils ont cette liberté, arguant qu'ils ne veulent pas travailler avec le système, ou que puisqu'on les a mis en prison, ils ne feront rien de plus. Hélas, ce sont souvent ceux qui en auraient le plus besoin qui agissent ainsi, ceux dont le niveau social et intellectuel est le plus limité. Les attitudes anti-écoles ou anti-enseignants ne sont pas rares, et elles sont liées avec les difficultés passées rencontrées dans le parcours scolaire, ou alors avec cette impression que dans "formation en prison", il y a "prison", d'où un blocage, ou un refus d'entrer en matière.

3 CONTEXTE ET TERRAIN DE L'ETUDE : LES ETABLISSEMENTS DE BELLECHASSE

3.1 Présentation générale des Etablissements de Bellechasse

Situés à Sugiez près de Morat dans le canton de Fribourg, sur un territoire agricole de 432 ha, les Etablissements de Bellechasse se composent du pénitencier proprement dit et du Foyer La Sapinière.

Le pénitencier est destiné à l'exécution des peines et mesures pénales de plus de six mois. Ce sont en majorité des peines d'une durée moyenne de deux à six ans. Le Foyer La Sapinière accueille des personnes effectuant principalement des mesures pénales. La capacité est de 160 personnes, et le taux de remplissage est toujours proche du maximum.

Les Etablissements de Bellechasse font partie du Concordat Latin et peuvent accueillir des détenus de tous les cantons romands et du Tessin. Il peut également arriver que des détenus d'autres cantons suisses y soient placés, ceci de manière plus exceptionnelle. Cette institution comporte des secteurs de moyenne et basse sécurité, ce qui signifie que les détenus considérés comme dangereux ou ayant de longues peines ne s'y trouvent généralement pas (ils sont en général placés aux Etablissements de la Plaine de l'Orbe).

Environ cent collaborateurs sont actifs, dont une soixantaine en qualité de surveillant. Chaque surveillant a plusieurs casquettes : en plus de sa tâche d'agent de détention, il est actif dans son domaine professionnel (principalement dans les branches de la construction, de l'agriculture et des services généraux). Nous les verrons plus loin, il peut également encore exercer la fonction de maître d'apprentissage.

3.2 Population carcérale

Le public résidant aux Etablissements de Bellechasse présente plusieurs spécificités. Cette population carcérale est très hétéroclite, sous quelle que forme que ce soit, qu'il s'agisse d'âge, de culture, d'origine ou encore de langue.

Mais, comme cela a été mentionné plus haut, sans pouvoir en faire une généralité nous pouvons constater que la majorité des personnes incarcérées forme une population généralement sous-qualifiée professionnellement et issue des couches

défavorisées de la société. Elle tend également à être jeune, voire très jeune, les plus de quarante ans se faisant rares.

3.3 Le travail aux Etablissements de Bellechasse

Les détenus sont astreints au travail obligatoire. Ils sont placés dans différents secteurs en fonction de plusieurs critères : infraction commise, durée de la peine, personnalité, besoin de formation, compétences, évolution, attitude et risque de mise en danger de l'ordre et de la sécurité publics, besoins de l'établissement.

Ces secteurs sont les suivants :

- exploitation agricole (grandes cultures, production animale, production maraîchère, jardinage)
- construction et entretien des bâtiments (maçonnerie, électricité, peinture, sanitaire, serrurerie, menuiserie, ...)
- services généraux (cuisines, boulangerie, boucherie, intendance, ...)
- ateliers sécurisés internes (montage et démontage de machines industrielles, usinage)
- garage
- formation

Les horaires de travail des détenus sont plus ou moins identiques à des horaires dans la vie libre, soit 07h30 – 12h00 et 13h30 – 17h30. Sauf exception, tout ce qui se rapporte à la formation se déroule sur le temps de travail, des cours ou une formation étant considérés comme du travail en soit.

Concrètement, concernant les trois premiers secteurs cités ci-dessus, les détenus travaillent hors du pénitencier, tout en restant sur le domaine des Etablissements. Ils se trouvent en basse sécurité. Quant aux personnes détenues œuvrant dans les ateliers sécurisés, elles ne sortent jamais du pénitencier.

Dans l'exercice de leur activité, les détenus sont encadrés par les surveillants, qui tous maîtrisent un métier en lien avec les différents contextes de travail. Ils pratiquent ainsi leur profession tout en surveillant les détenus, qui eux-mêmes. Sur chaque place de travail, on retrouvera donc une mixité entre personnel et détenus.

3.4 Le secteur de la formation

Un secteur particulier au sein des Etablissements de Bellechasse joue un rôle important : celui de la formation des détenus.

Il semble important de décrire globalement le contexte institutionnel de formation sur les plans de la politique, du dispositif et du processus dans lequel s'inscrit l'étude effectuée.

3.4.1 Politique de la formation

Les buts du secteur de la formation visent à permettre à la personne sortant de prison une réinsertion professionnelle et sociale, et de ce fait à se perfectionner dans divers domaines, à améliorer ses connaissances ou, si elle n'a pas de formation, à en commencer, voire en acquérir une.

Pour atteindre ces buts, le responsable de la formation a la charge de concevoir différentes réponses aux besoins de la population carcérale. Il analyse l'offre, la demande, les besoins réels de formation. Il définit les partenaires avec qui il peut organiser un projet de formation, que celui-ci soit individualisé ou de type collectif. Il détermine et gère également les ressources à disposition, prend contact avec des partenaires (écoles de tous types, offices d'orientation, ...) disposés à collaborer avec un établissement pénitentiaire. Pour le fonctionnement interne de la formation, les budgets et ressources humaines sont définis en collaboration avec la direction. Le public visé est bien sûr la population carcérale dans son ensemble. Différents types de stratégies sont développés en fonction de la demande ou du besoin de formation.

3.4.2 Dispositif de formation

L'accès à la formation pour les détenus dépend des restrictions définies par la loi et par l'établissement lui-même (dangerosité, temps de peine déjà effectué, reconnaissance des faits, ...). Le formateur détermine les conditions de participation aux cours organisés au sein de la prison : motivation, niveau, langue, motifs. Il s'occupe aussi de gérer les programmes et les dispositifs mis en place.

Actuellement, l'institution dispense plusieurs types de cours ; les plus fréquentés sont ceux d'informatique, de langue, ainsi que l'alphabétisation. Le responsable gère les structures mises en place et les acteurs (participants et animateurs). Il peut y avoir des cours individuels comme des classes de sept à huit participants.

Selon les partenaires existants, et lorsqu'un participant a reçu une indemnité d'études de l'autorité de placement, celui-ci peut suivre des cours organisés par une autre institution que la prison. Le responsable de formation choisit le partenaire et organise les modalités de fonctionnement : mode d'admission, rapports avec le partenaire et l'apprenant, stratégies, sorties à l'extérieur ou cours par correspondance, temps d'étude à disposition, ... Pour ce genre de formation, la gestion des programmes, des formateurs, de l'évaluation et des processus est déléguée au partenaire.

3.4.3 Processus de formation

Le responsable de formation ne s'occupe que des processus des cours dispensés au sein de la prison, la gestion des processus des autres formations étant déléguée aux partenaires eux-mêmes.

A l'interne donc, en fonction des structures et des programmes choisis au niveau des dispositifs, libre au formateur d'élaborer et de concevoir les étapes et les choix pédagogiques du processus qui mèneront l'apprenant à la réussite. L'animateur peut être le responsable de formation lui-même, mais il peut aussi s'agir de détenus, enseignant de profession ou personne de niveau universitaire, ainsi que des enseignants extérieurs, rétribués ou bénévoles.

3.4.4 Cours et formations proposés

Concrètement, les cours internes proposés à tout détenu qui le souhaite et qui remplit les conditions préalables sont les suivants :

- Français langue étrangère (apprentissage de la langue)
- Français perfectionnement
- Alphabétisation
- Informatique (Word niveaux 1 et 2, Excel niveaux 1 et 2)
- Mathématique
- Allemand et anglais
- Ponctuellement, d'autres cours plus spécifiques

Pour certains cours, il y a des certifications au terme de l'apprentissage, moyennant examen par l'intermédiaire d'une entité de formation extérieure. Si ce n'est pas le cas, une attestation de suivi de cours est remise.

Les formations professionnelles se déroulent toutes sous la forme d'apprentissage ou de formation élémentaire. De nombreux critères sont définis afin de démarrer ce type de formation. Dans ce cas précis, un nombre restreint de détenus peuvent profiter de cette offre. Les métiers dans lesquels il est possible d'effectuer un apprentissage sont les suivants :

- Agriculteur
- Paysagiste
- Maçon
- Electricien
- Peintre

-
- Installateur sanitaire / ferblantier
 - Constructeur métallique
 - Menuisier
 - Cuisinier
 - Boucher
 - Mécanicien sur machine agricole

Un nombre non exhaustif de formations est également possible via d'autres centres ou institutions de formation. Il peut s'agir par exemple de :

- Maturité fédérale par correspondance
- Formations universitaires
- Perfectionnement professionnel dans les centres de formation spécifiques aux domaines
- Passage du permis de conduire (voiture ou autres)
- ...

La formation informelle n'est pas à négliger non plus. Nombre de détenus travaillent tous les jours dans des secteurs qui leur étaient inconnus à ce jour et apprennent dans la pratique, « sur le tas » selon l'expression usitée. Bien que cette acquisition de compétences faite sur le tas ne soit pas négligeable, celle-ci ne sera pas prise en considération dans le cadre de cette étude.

4 METHODOLOGIE

4.1 Questions de recherche et hypothèses

Rappelons-le : le but d'un secteur de formation dans le milieu pénitentiaire est, entre autres, de permettre à la personne sortant de prison de se perfectionner dans divers domaines, à améliorer ses connaissances ou, si elle n'a pas de formation, à en commencer, voire en acquérir une. La mission finale étant la réussite de sa réinsertion professionnelle et sociale.

La question qui a constitué le point de départ de cette recherche est de savoir si la mission pénitentiaire attribuée aux secteurs de formation dans les prisons est accomplie et sous quelle forme il est possible de vérifier cela.

Plusieurs réponses sont données dans divers pays du monde et sous plusieurs formes, mais cela n'a jamais été vérifié dans les prisons helvétiques. Comment savoir si la réinsertion, sociale ou professionnelle, s'est bien déroulée ? La majorité des résultats sont fondés sur la question contraire, car plus facile à vérifier : quelles sont les personnes qui ont récidivé et qui ont ensuite été réincarcérées ? Si la réponse à cette question ne dit pas combien ont réussi à se réinsérer, elle dit qui a échoué dans sa réinsertion, ce qui peut constituer une part importante de réponse à la première question.

Aussi, la question de recherche est la suivante : **les personnes détenues qui ont profité d'un cursus de formation ou de cours scolaires durant leur incarcération ont-elles récidivé moins fréquemment que celles qui ne sont pas passées par le secteur de formation en milieu carcéral ?** Ou dit de manière plus générale : les services de formation dans les prisons parviennent-ils à atteindre les objectifs fixés par leur mission ?

Une sous-question que l'on peut se poser est de savoir si les secteurs de formation en milieu carcéral répondent aux besoins de leurs usagers : les détenus. J'ai choisi de formuler ce questionnement différemment et de donner voix au détenu, lequel est la pièce centrale de la recherche. Aussi, nous pouvons nous interroger sous cette forme : **quels sont les motivations et les intérêts du détenu à se former durant son séjour carcéral ?**

L'idée générale véhiculée par l'ensemble du monde pénitentiaire, y compris moi-même amène l'hypothèse principale selon laquelle la formation durant la peine carcérale aide à la réinsertion professionnelle ainsi que sociale. Cela évite aux ex-détenus de se retrouver à nouveau dans de nouvelles situations illégales, de

récidiver, puis d'être réincarcérés pour affronter de nouvelles affaires pénales. Cette hypothèse a été formulée comme s'il s'agissait d'un fait réel, d'une vérité, comme cela a été cité plus haut, bien qu'elle n'ait jamais été vérifiée, en Suisse du moins.

L'hypothèse que l'on peut se faire concernant la sous-question est que, d'une part les détenus se servent des cours de formation pour améliorer leur quotidien, mais surtout, ils pensent à leur réinsertion future.

La réponse aux questions énoncées ici et la vérification des hypothèses a pour situation les Etablissements de Bellechasse et aura donc la forme d'une interprétation locale et située, et non générale.

Ce questionnaire peut potentiellement représenter un danger : selon l'interprétation que l'on en fait, il peut mettre en péril un secteur de formation, celui des Etablissements de Bellechasse si les hypothèses ne sont pas vérifiées. Il convient donc de dire que le but de ce questionnaire est plutôt de connaître les effets de la formation sur la réinsertion, en ayant toujours à l'esprit cette idée que l'éducation est un droit pour tous et non un privilège, et ceci quels que soient les résultats de l'étude.

Par ailleurs, grâce aux résultats obtenus, il y aura également lieu de pouvoir améliorer l'efficacité externe des actions de formation entreprises par la mise en place de moyens concrets.

4.2 Démarche méthodologique

4.2.1 Définition et délimitation de la recherche

La recherche a pour situation les Etablissements de Bellechasse, établissement de moyenne et basse sécurité situé dans le canton de Fribourg, en Suisse. Cette analyse a été effectuée sur la population détenue qui a résidé dans cette prison entre le 01.01.1999 et le 31.12.2006, avec un état de situation au 31.12.2007.

4.2.2 Méthodologie

La recherche est divisée en deux parties distinctes afin de répondre aux questions énoncées :

- Une analyse quantitative a été réalisée afin de connaître la différence de taux de récidive entre les détenus ayant effectué un parcours de formation durant la détention et ceux qui n'en ont pas fait. Au départ, 1755 personnes sont passées au crible de l'analyse.

Au moyen de plusieurs sources, principalement des archives des

Etablissements de Bellechasse, ces deux groupes de détenus ont été définis. Puis, avec l'aide des données de l'Office Fédéral de la Statistique à Neuchâtel, il a été possible de connaître le parcours pénitentiaire de chaque individu, et donc de savoir finalement lesquels ont récidivé et lesquels ne l'ont pas fait.

Ces deux sources ont ensuite été mises en confrontation pour en réaliser une corrélation. Le résultat de cette analyse permettra de connaître quel est le taux de réincarcération des « formés » et de même pour les « non formés ». Différents calculs corrélatifs ont ensuite permis d'affiner les résultats.

- Une analyse qualitative a été réalisée afin de connaître quelles sont les motivations des détenus qui suivent un parcours de formation durant leur peine privative de liberté, et ceux qui décident de ne pas le faire.

Pour ce faire, 9 détenus ont été interviewés sous la forme d'un entretien compréhensif. Cet entretien s'est déroulé sur le ton d'une discussion assez libre, mais était structuré, et bien qu'il s'approchait de la conversation autour d'un sujet, l'échange était organisé sur la base d'une grille de questions⁶.

Sur la base de ce matériau de 9 interviews retranscrites intégralement, une analyse des motivations des détenus interviewés a été effectuée.

Contrairement à l'analyse quantitative, l'analyse qualitative a eu lieu avec des détenus se trouvant aux Etablissements de Bellechasse durant l'année 2008. Les détenus interviewés ne sont donc pas issus du même groupe que pour la première analyse.

De plus amples détails méthodologiques concernant la collecte des données et les choix qui ont dû être opérés se trouvent au début de chacune des deux parties de la recherche. Ceci évitera le mélange des méthodologies pour chaque analyse et facilitera la distinction entre l'analyse quantitative et l'analyse qualitative.

4.3 Définition des termes

Certains termes utilisés dans l'étude effectuée doivent être clairement définis et explicités. Voici ci-dessous le sens exact entendu pour les termes employés.

Personnes ayant suivi des cours / ayant effectué une formation :

- Il s'agit de toutes les personnes ayant suivi au moins trois mois de cours, quel qu'il soit.

⁶ Annexe 3

-
- On considèrera les effets de formation comme négligeables pour moins de trois mois de cours. Comme il est possible d'obtenir une certification dès trois mois de cours, on peut imaginer un effet possible de la formation à la sortie .
 - Par « formation », il faut entendre toute acquisition de savoirs et de techniques nouvelles ou tout perfectionnement de modèles préexistants, à tous les niveaux et dans tous les horizons : scolaire, culture générale, apprentissage professionnel, ... Seule la formation informelle, appelée souvent « sur le tas », ou dans le geste n'entre pas dans le sens de « formation » défini dans la présente étude.

Personnes n'ayant pas suivi de cours aux EB

- Toutes les personnes n'ayant pas suivi de cours ou ayant suivi moins de 3 mois de cours
- « depuis trois mois » limite le choix aux détenus ayant déjà eu le temps, après le choc carcéral des premières semaines, de s'adapter au milieu ; c'est en général après trois mois d'emprisonnement qu'une partie des détenus commencent à réfléchir à l'avenir et à une formation quelconque. Les premiers mois de séjour étant du genre « végétatif », des projections sur l'avenir sont alors, pour la plupart, difficilement envisageables.

Personnes ayant suivi une formation professionnelle

- Toutes les personnes ayant suivi une formation professionnelle spécifique, quelle que soit la durée.
- On inclut ici toutes les personnes ayant suivi des cours universitaires, de haute école, ou ayant intégré une école hors des Etablissements de Bellechasse.

Date de sortie de prison :

- Elle correspond à la date de sortie des Etablissements de Bellechasse pour un départ en :
 - libération conditionnelle
 - semi-liberté dans un autre établissement (selon le code pénal d'avant 2007) / régime de travail externe (selon le code pénal dès 2007). Ce choix est fait parce que ces personnes sont déjà intégrées sur le marché du travail et socialement en train de se réinsérer. Des études étrangères existantes similaires choisissent également la date de régime de travail externe comme date de sortie, d'autres prennent en compte la libération conditionnelle.

Nous avons choisi la date du régime de travail externe dans cette étude en raison de la proximité temporelle des sorties de prison.

-
- On notera qu'un transfert dans une autre prison au même régime ne correspond pas à une date de sortie.

Récidive :

La récidive consiste en une nouvelle infraction dont la conséquence est un nouveau jugement, une nouvelle condamnation, et l'inscription de celle-ci dans le casier judiciaire de la personne concernée. Il ne s'agit pas, par exemple, de non respect des règles établies pour le régime de travail externe ou la libération conditionnelle menant à une réincarcération pour terminer la peine.

La calcul de la récidive peut être mesurée sous deux formes. Les différentes études mentionnées ici et utilisées pour comparaison utilisent parfois la mesure de la récidive absolue, parfois la mesure de la récidive relative, alors que certaines utilisent les deux.

La mesure relative consiste en l'analyse de la récidive pour une personne sur une durée définie (par exemple deux ans) à partir de la date de sa libération. La date de fin de la mesure est donc spécifique pour chaque détenu.

La mesure absolue consiste en l'analyse de la récidive depuis le jour de sortie de prison du détenu jusqu'au jour de la calcul. La durée de la mesure est donc variable pour chaque détenu.

Dans cette présente étude, nous avons choisi d'utiliser la **mesure absolue**.

La raison principale de ce choix est la problématique du manque de recul temporel pour effectuer les calculations.

En effet, si l'on effectuait une mesure relative basée sur une durée de deux ans, par exemple, le groupe analysé se réduirait à peau de chagrin et ne serait plus suffisamment représentatif. En se référant à la publication de l'Office fédéral de la statistique (1997), on constatera que 52,7 % des récidivistes ont récidivé après deux ans. Donc en choisissant par exemple une mesure relative sur deux ans, on manquerait près d'un récidiviste sur deux. Aussi, le choix s'est-il naturellement porté sur l'utilisation de la mesure absolue. A signaler que Boe (1998, p. 46), dans son étude canadienne, est lui parti sur un choix d'une mesure relative de deux ans, évoquant le fait que « 24 mois est une période suffisamment longue qui permet d'identifier quelque 90 % des réincarcérations dans les établissements fédéraux ». Ceci ne correspond donc pas du tout avec les chiffres helvétiques.

On relèvera tout de même un élément négatif de la mesure absolue : par cette calcul, dans notre étude, certains détenus sont observés et contrôlés sur une longue période (jusqu'à 8 ans) alors que d'autres le sont sur deux ans à peine. Ce qui peut déséquilibrer la mesure. Mais étant donné que le nombre de personnes du

groupe est assez bien également réparti selon les dates de sortie de prison, ce déséquilibre ne se ressentira que faiblement.

5 ETAT DES RECHERCHES SUR LES EFFETS DE LA FORMATION EN PRISON

5.1 Formation en prison : point de situation en Suisse

Dans la majorité des pays d'Europe, les prestations d'enseignement dans les établissements carcéraux sont confiées au ministère ou au département de l'éducation nationale. Le rattachement de la formation en milieu carcéral au système éducatif extérieur permet une meilleure gestion et une meilleure qualité d'enseignement. De Maeyer (2003, p. 2) le signale : « Dans certains pays, la coordination et la gestion des prisons se fait sur base régionale plutôt que nationale ; cela rend difficile la coordination des programmes éducatifs, spécialement lorsque les détenus sont transférés dans des prisons d'une autre entité politique et administrative. » C'est en réalité ce qui se passe en Suisse. Si le fédéralisme comporte de nombreux avantages, c'est un inconvénient conséquent qu'il implique dans le cadre de l'enseignement en prison, puisque le détenu verra sa formation modifiée en fonction des déplacements d'établissement qu'il subira. Dans « Offre de formation : la misère » traitant de la formation en prison en Suisse, Corthay & Kuhn l'observent également : « Les textes de loi n'imposent aux établissements aucune véritable obligation. Aussi, en l'absence de politique globale présidant à l'organisation du domaine dans l'ensemble du pays, ou simplement à un niveau intercantonal, l'existence même d'une offre de formation dépend du bon vouloir de sa direction ou des autorités pénitentiaires du canton concerné. Ainsi, en fonction de la prison vers laquelle elle sera dirigée, une personne incarcérée aura ou non accès à des possibilités de préparer une formation élémentaire, un CFC, une licence universitaire ou tout simplement d'apprendre à lire et à écrire ou d'acquérir des connaissances de base. Le hasard seul en décidera » (Corthay & Kuhn, 2004).

Aussi, si un détenu est placé aux Etablissements de Bellechasse, il aura cette chance de pouvoir profiter de nombreux cours et formations professionnels, alors qu'il n'aura droit à rien s'il est placé dans le canton de Neuchâtel, comme cela a déjà été précisé plus haut.

De plus, comment coordonner la formation d'un détenu vivant les habituels déplacements carcéraux ? Il n'est pas rare de voir un détenu effectuer un séjour de cinq mois en préventive à Champ-Dollon (Genève), puis quatre mois à la Croisée (Vaud) et enfin sept mois aux Etablissements de Bellechasse (Fribourg) s'il n'existe aucune coordination entre ces établissements ? On le voit, cette gestion cantonale de la formation en prison est critiquable et l'on ne peut pas retirer d'éléments positifs de ce mode de fonctionnement.

On peut ensuite aussi se poser la question de la possibilité d'évaluer les effets de la formation d'un détenu ayant passé par tous ces sites. Mais on remettrait là en cause toute la valeur de cette recherche.

5.2 Formation et récidive : état des recherches actuelles

5.2.1 État des recherches internationales

Il a été possible de recenser plusieurs recherches relativement similaires à l'analyse que nous réalisons ici. Toutes ont cependant des spécificités et il n'est hélas pas possible de les comparer telles quelles à notre étude. Aucune recherche n'a à notre connaissance été réalisée sur le sujet en Suisse. Relevons les résultats des recherches les plus complètes :

Fabelo (2000) a réalisé son étude sur 25'000 détenus au Texas. Ce chercheur a vérifié la relation entre la conclusion d'une formation certifiante et la récidive deux ans après la sortie de prison. Le constat de ce chercheur est clair : plus les détenus sont formés, moins ils récidivent : « In general, inmates with higher levels of education tend to have lower recidivism rates. Inmates with a 9th grade education or higher had a 18 % lower recidivism rate than those with a 4th grade education or lower (14 % were re-incarcerated after 2 years compared to 17 %) » (Fabelo, 2000, p. 1). Il faut encore signaler une particularité de cette étude : le plus grand effet de baisse de récidive a eu lieu chez les analphabètes et les illettrés qui ont appris à lire : « The largest impact on recidivism rates occurred when high risk inmates (young property offenders) who were Nonreaders became Readers. High risk Nonreaders who learned to read had a 37 % lower recidivism rate than high risk Nonreaders who did not learn to read (19 % recidivism rate compared to 30 %) » (Fabelo, 2000, p. 1).

Boe (1998) a effectué une vaste étude sur plus de 6000 personnes au Canada, effectuant un suivi également durant les 24 mois suivant la sortie de prison. Il résume sa recherche en observant que la progression scolaire des participants « a une incidence modeste mais décisive sur les résultats de la mise en liberté du délinquant. (...) Les participants aux programmes de FBA dont la progression scolaire n'atteignait pas la moyenne avaient un taux de réincarcération de 40 %. (...) Les participants dont la progression dépassait la moyenne avaient un taux de réincarcération de 35 % » (Boe, 1998, p. 6). Malgré une faible incidence, il faut constater chez Boe que des effets ont lieu et qu'il vaut la peine de poursuivre dans cette voie.

D'autres recherches quelque peu semblables donnent des résultats comparables, comme celle de Karpowitz & Kenner (1997) qui perçoivent une réduction drastique de la réincarcération de 29 % dans trois Etats des USA. Lochner & Moretti (2004), ont également perçu une probabilité d'incarcération et de taux d'arrestation plus faible grâce à la formation en prison dans une étude américaine datant de 2004.

Ryan & Mauldin (1994) ont réalisé une recherche pour résumer l'état des lieux des recherches traitant la relation formation en prison et récidive : ils ont analysé 97 articles publiés entre 1969 et 1993. Ils ont examiné le lien entre l'éducation en milieu correctionnel et les taux de récidive. Les auteurs font état de solides données démontrant une relation positive entre l'éducation en milieu correctionnel et une baisse de la récidive. Des 97 articles, 83 présentaient des preuves documentées d'un contrôle de la récidive par l'éducation en milieu correctionnel, soit 85 %, tandis que seulement 14 de ces articles démontraient une relation négative ou nulle, soit 15 %.

Steurer (2003), dans son étude effectuée pour trois Etats américains (Ohio, Minnesota et Maryland), perçoit un effet significatif de la formation en prison : « The re-arrest, re-conviction, and re-incarceration rates were lower for correctional education participants compared to the non-participants, and in every category the differences were statistically significant » (Steurer, 2003, p. 39-40). L'élément intéressant dans son analyse est que Steurer a déterminé le niveau de formation antérieur des détenus : « In order to assess the impact of education, we wanted to determinate where both study groups were in terms of their educational backgrounds. Only 37.7 % of the education participants reported completing high school, GED, vocational training or college compared to 57.9 % of the non-participants placing the participants at a higher risk of recidivism than the non-participants.» (Steurer, 2003, p. 19).

En principe, le constat suivant a été observé : dans tout type de formation, que cela soit en prison ou à l'extérieur, les personnes les mieux formées continuent de se former encore plus, alors que les moins formés ont tendance à délaisser la formation. Dans cette étude de Steurer, ce n'est pas le cas, c'est même le contraire. Quelle en sont les conséquences pour l'étude ? Les participants aux cours étant de très faible niveau de formation ont un risque de récidive plus élevé que les non participants. Et cette variable pourrait modifier le résultat. Et pourtant, malgré cette spécificité, le résultat est sans appel : il y a une différence significative de plus de 10 % entre les deux groupes, les participants aux formations étant les moins récidivistes. Nous serons attentifs à cette variable-là dans le cadre de notre étude, comme nous le verrons plus loin.

Nous mentionnerons tout de même une étude dans laquelle a été perçu un effet nul, voire négatif sur la récidive. Allen (2006) observe qu'il n'existe aucun effet de la formation en prison dans son étude et affirme que ce sont les caractéristiques individuelles qui déterminent si le détenu va récidiver ou pas, ce qui biaise ses analyses sur les effets de la formation : « Although individual characteristics may determinate both whether an inmate enrolls in an educational course and whether they choose to recidivate, we are unable to conclude that the programmes themselves reduce recidivism » (Allen, 2006, p. 4). Il dit également qu'il existe des variables plus importantes, plus influents et significatives que la formation, comme les contacts avec la drogue ou l'alcool.

Il va même plus loin dans sa critique de la formation en prison en disant : « We suspect the relationship between participating in a prison course and recidivating to be endogenous. » (Allen, 2006, p. 15), reprenant à son compte les réflexions des

sociologues Brewster & Sharp (2002, pp. 314-334), lesquels pensent que la formation en prison peut donner aux détenus des espoirs de succès inespérés, qui une fois déçus, se manifesteront dans la frustration et ceux-là retourneront éventuellement dans des activités délictueuses.

Il prend aussi à son compte les remarques de Katz & Levitt (2003, pp. 318 – 343) qui disent que les programmes de formation et d'éducation en prison peuvent réduire la valeur dissuasive de la prison en l'humanisant, ceci augmentant les risques de nouveaux délits.

5.2.2 Etat des recherches en Suisse

Si quelques études ont été effectuées au niveau international, comme on a pu le voir ci-dessus, il est extrêmement difficile de trouver une analyse de ce type en Suisse. Tosi (1989), qui s'est penché sur le thème de la formation en prison (sans relation avec la récidive) en 1989, faisait déjà état de cette situation : « En Europe, peu d'auteurs se sont occupés du sujet en question ; en Suisse moins encore. Toute recherche dans ce domaine est nécessairement confrontée à un manque endémique d'études, à des statistiques partielles, biaisées, peu fiables et peu valides. (...) Chaque établissement de détention publiant un rapport annuel, quelques pages sont parfois dédiées à la formation et aux apprentissages. Ces pages restent bien souvent assez vagues, les statistiques éventuelles ne sont pas normalisées » (Tosi, 1989, pp. 44-45).

A notre connaissance, aucune étude sur la thématique n'a jamais été effectuée en Suisse. Il faut ainsi se résoudre à observer que le terrain est vierge en la matière dans notre pays.

Seule Voyaume (2008) a présenté tout dernièrement, en été 2008, un mémoire de licence comparant deux groupes, l'un comprenant des apprentis ayant échoué ou abandonné leur apprentissage et l'autre comprenant ceux qui sont arrivés au terme de leur formation. Si l'étude n'est pas tout à fait identique, les résultats de Voyaume sont probants, puisque un écart significatif de récidive a été relevé (56 %, respectivement 28 %).

5.2.3 Recherches de l'Unesco

Dans leur « Enquête internationale sur l'état de la situation de l'éducation en prison » (De Maeyer & Rangel, à paraître), Hugo Rangel, chercheur à l'Observatoire International sur l'éducation en prison et Marc De Maeyer, directeur de l'Observatoire international sur l'Education en prison à l'Institut de l'Unesco pour l'éducation effectuent une étude similaire à ce présent travail, mais sur le plan international. Les résultats ne sont pour l'heure pas connus, mais dans un échange d'e-mails, De Maeyer ne souhaitait pas s'avancer suite à ma question de la relation entre formation et récidive : « Récidive. C'est un grand débat. Ma position est de

dire que même si l'éducation ne réduit pas la récidive, l'éducation reste un droit ! » Vu le rôle de cette institution, il semble donc que les chercheurs ne puissent pas trop s'avancer sur ce terrain et doivent modifier leurs recherches en conséquence pour entrer dans un discours correspondant au cadre « Unesco ».

5.3 Travail et récidive

5.3.1 Point de situation en Suisse

Nous l'avons vu plus haut dans le cadre de référence, le travail durant la détention est considéré comme important et utile pour de multiples raisons, la principale étant que le travail en prison permet de maintenir un rythme et des compétences que demandera un employeur à la sortie. Pour cette raison, en Suisse, le travail durant une peine est obligatoire. C'est d'ailleurs le cas aux Etablissements de Bellechasse.

Bien que peu d'études soient existantes, l'administration pénitentiaire est consciente que le fait d'avoir un emploi à la sortie de prison augmente la stabilité de la personne et diminue parallèlement ses risques de récidive. C'est ainsi que, en vue d'un allègement de régime dès la moitié de sa peine, le détenu peut demander sa semi-liberté⁷ à la seule condition qu'il ait un contrat de travail.

Ne reste plus qu'aux établissements pénitentiaires helvétiques et aux autorités de placement (les cantons qui ont condamné et qui sont responsables de l'exécution de la peine) à donner les moyens à leurs détenus de trouver du travail. Ce n'est hélas pas toujours le cas.

Dénicher un contrat n'est pas simple, car s'il faut le faire depuis un pénitencier, avec accès limité à l'extérieur, des contacts faibles avec les agences de placement et sans lien aux sites internet contenant un panel important d'offre d'emplois, la tâche devient extrêmement difficile.

Les autorités ont souvent une tendance à dire aux détenus de se prendre en main pour rechercher du travail mais peinent à leur donner les moyens pour y arriver. Il faut parfois trouver un emploi avec une permission de quelques heures. Et si le détenu n'est pas parvenu à trouver du travail dans ce temps donné, il n'est pas certain qu'il puisse obtenir une deuxième permission.

⁷ Appelé régime de travail externe depuis le 01.01.2007 avec l'entrée en vigueur du nouveau code pénal

5.3.2 Etat des recherches

Plusieurs recherches ont été effectuées sur le sujet, hélas aucune en Suisse, et toutes décrivent une relation non négligeable entre travail et récidive, avec presque systématiquement une relation faite avec la formation du détenu, qu'elle ait été réalisée antérieurement à la peine ou durant le séjour.

Baader & Shea (2007) le disent par exemple très explicitement : « Nous avons constaté que le taux de récidive baisse de manière significative, entre 20 et 50 points, pour les sortants de prison qui obtiennent un emploi stable, mais que la grande majorité des ex-détenus n'appartient pas à cette catégorie. Les causes sont multiples, telles que le profil professionnel antérieur des détenus, les difficultés rencontrées à la sortie et les carences du travail et de la formation en prison » (Baader & Shea, 2007, p. 13).

D'autres études confirment ces différences importantes et significatives. On citera ici Gendreau, Little & Goggin (1996) qui observent la force que l'emploi peut avoir à la sortie : « L'emploi est un excellent outil de réadaptation. Différentes analyses ont permis de confirmer de façon empirique que l'emploi constitue un facteur de risque d'importance moyenne pour la récidive chez les délinquants » (Gendreau, Little & Goggin, 1996, pp. 575-607, trad.). Steurer (2003) perçoit également les mêmes effets, dans sa recherche : « Research has shown that employment is a key factor in the successful reentry of offenders into the community after incarceration » (Steurer, 2003, p. 17).

Quant à Lochner (2004), son analyse américaine est plus basée sur la comparaison entre les salaires perçus à la sortie de prison et la récidive. Et là aussi, il discerne une corrélation négative entre le crime et les salaires : « A number of recent studies have empirically estimated a significant negative correlation between wages and crime using both cross-sectional variation in individual wages and time series variation in average wages across locations » (Lochner, 2004, p. 11). Il affirme donc que plus le salaire est élevé à la sortie, moins le risqué de se retrouver dans la délinquance est élevé.

On distingue donc que l'instabilité de l'emploi constitue sans nul doute un des principaux facteurs de risque et de besoins chez les délinquants. Motiuk (1996) signale de plus que « Les délinquants qui n'ont jamais occupé d'emploi stable risquent beaucoup plus de récidiver que ceux qui ont des antécédents d'emploi stable. On pourrait par conséquent réduire considérablement la récidive en déterminant la situation sur le plan de l'emploi d'un délinquant au moment de son arrestation. Donc l'analyse de ses besoins à son admission dans un établissement pénitentiaire, et en suivant son évolution dans le milieu du travail pourraient constituer des objectifs de programme de formation ou éducatif » (Motiuk, 1996, p. 1). L'idée de Motiuk est bonne, mais en règle générale, la mission judiciaire à ce moment de la situation est l'instruction de l'affaire en cours, et sa tâche de réinsertion du détenu est reléguée au second, voire au troisième plan. C'est

pourtant idéalement dans ce sens-là qu'il faudrait aller. Seul bémol à cette vision de cet auteur : Motiuk oublie les effets du choc carcéral des premiers jours ou des premières semaines d'incarcération ; une personne qui vient d'être arrêtée est rarement en état de penser ou de réfléchir à ses besoins en terme de formation pour son avenir, ses besoins étant beaucoup plus proche de la situation vécue que future.

Aussi, malgré toutes ces connaissances et ces études, et sachant qu'une des raisons de l'incarcération était en partie due à l'absence de travail, le constat est identique chez Baader & Shea (2007) en France que chez Simon (1999) en Grande-Bretagne dans son livre sur le travail des prisonniers : les sortants de prison se trouvent dans une situation pire une année après la sortie qu'une année avant. Et c'est aussi ce que résumait avec un peu de dépit Baader & Shea : « La recherche confirme ce que les détenus ne cessent de répéter : un emploi stable à la sortie est un facteur important dans la prévention de la récidive. Or seul 25 % des sortants réussissent à trouver une activité professionnelle régulière dans les douze mois après la sortie » (Baader & Shea, 2007, p. 1).

6 ANALYSE QUANTITATIVE : LES EFFETS DE LA FORMATION SUR LA RECIDIVE

6.1 Recueil des données

Plusieurs ressources ont été nécessaires pour parvenir à réunir toutes les informations nécessaires à la réalisation de la base de données. Il va de soi que toutes ces informations ont dues être traitées avec la plus stricte confidentialité, d'où que soient issues les informations.

Il a tout d'abord fallu recenser toutes les personnes qui ont été détenues aux Etablissements de Bellechasse entre le 01.01.1999 et le 31.12.2006. L'administration des Etablissements de Bellechasse ne possédant que de la documentation papier utilisable pour cette étude, toutes les informations personnelles ont été retranscrites manuellement dans la base de donnée.

Les informations comme l'année de naissance et l'origine ont également été retranscrites à partir de cette source.

Toutes les informations pénitentiaires sont aussi issues des archives des Etablissements de Bellechasse. Il s'agit ici de la durée de la peine, de la date d'entrée dans la prison, de la date de sortie, de l'éventuelle semi-liberté accordée, d'une éventuelle mesure d'expulsion pour les étrangers. Ces informations se trouvant dans des archives rangées dans des classeurs, la retranscription manuelle date après date, détenu après détenu, a aussi dû être réalisée.

Manquaient ensuite les informations traitant de la formation. L'administration des Etablissements de Bellechasse n'a jamais possédé officiellement d'archives mentionnant nominativement les personnes détenues ayant suivi des cours. Seul un nombre annuel de détenus est mentionné pour chaque cours ou formation professionnelle. Par chance, mon prédécesseur et moi-même n'avions pas éliminé les programmes hebdomadaires de cours pour les années déterminées de cette étude. Aussi, il fut possible, en analysant les fiches de programme hebdomadaire les une après les autres, de recenser nominativement les personnes ayant profité de cours durant leur détention. Il en va de même pour les personnes ayant suivi des formations professionnelles : les dossiers contenant toutes les étapes de chaque détenus ayant suivi une formation professionnelle avaient sagement été conservés.

On peut mentionner là une limite à ces données : on ne peut connaître avec ce moyen que la participation ou non aux cours, mais non la fréquentation réelle de l'étudiant, la fréquence hebdomadaire ou la durée des cours, ou encore l'achèvement du programme auquel la personne était inscrite.

En termes de formation, une information manquait : le niveau de formation antérieur à la prison ne se trouvait sur aucun des supports consultés jusque-là. Il fut constaté que lors de chaque arrivée de détenu, un entretien d'entrée avait lieu, entre autres, avec le responsable de la formation. Celui-ci était chargé de compléter un document appelé « fiche individuelle » dans laquelle il devait faire mention du niveau de formation du détenu à son entrée en prison. Au départ du détenu, ce document est placé dans le dossier personnel de celui-ci, puis archivé aux Etablissements de Bellechasse durant un peu plus de dix ans. La seule solution fut alors de consulter un par un chaque dossier de détenu dans les archives de l'institution, et de retrouver l'information se trouvant sur cette fiche individuelle. Ce qui fut réalisé pour 30 % des détenus seulement, étant donné l'ampleur du travail.

Enfin, en dernier dans cette liste, mais pas des moindres, il était nécessaire de connaître le parcours pénal postérieur à l'exécution de la sanction pour chaque détenu de la tranche analysée. Ici, par l'intermédiaire du directeur des Etablissements de Bellechasse, je fus mis en contact avec la personne responsable de l'aspect pénitentiaire à l'Office Fédéral de la Statistique (ci-après OFS) de Neuchâtel. L'OFS détient tous les parcours pénitentiaires de personnes ayant effectué de la prison. Ainsi, il est possible de savoir quelles sont les personnes qui ont à nouveau eu affaire avec la justice, et sous quelle forme. Ainsi, il devenait possible de croiser ces informations de l'OFS et celles que je détenais jusqu'ici. L'OFS détenant les informations judiciaires ajournées au 31.12.2007, la mesure de la récidive est réalisée selon l'état de situation à cette date.

Parallèlement, l'OFS a revérifié et recontrôlé toutes les informations qui avaient été collectées à partir des Etablissements de Bellechasse et retranscrites manuellement. Ce qui a permis de corriger les éventuelles erreurs de frappe.

6.2 Mesures et calculations

6.2.1 Modalité de réalisation

Dès lors que la base de données était complétée et revérifiée, toutes les mesures et calculations ont été réalisées à partir du programme de statistique « SPSS », dans lequel ont été entrées toutes les données de la base.

C'est ensuite à partir de ce logiciel SPSS que les taux de pourcentage, les mesures de significativité et les mesures de corrélation ont été effectuées, ceci avec le soutien de la Chaire lémanique de Travail Social et de Politiques Sociales de l'Université de Fribourg, par l'intermédiaire de M. Roger Kirchofer, collaborateur scientifique et chargé de cours dans cette chaire.

6.2.2 Quelques définitions statistiques

Dans les calculations qui suivront, nous utiliserons les normes statistiques standard. Nous précisons tout de même quelques éléments dans cette section.

Seuil de signification :

La valeur de la signification se trouve entre 0.000 et 1.000. La valeur de la signification est la possibilité de donner des mauvaises informations lorsqu'on dit qu'il existe une corrélation. Une valeur de 0.327 signifie qu'il y a 32.7 % de probabilité d'erreur.

Une valeur de moins de 0.05, soit 5 %, est significative ; la mesure est donc généralisable. Une valeur de moins de 0.01, soit 1 % est considérée comme très significative.

Toute mesure se trouvant au-dessus de 0.05 n'est pas considérée comme significative : elle est intéressante pour l'étude de cas, mais ne peut en aucune raison être élargie de manière plus généralisée.

Corrélation :

La valeur de la corrélation est située entre -1.00 et $+1.00$. Une corrélation est significative lorsque sa valeur se rapproche de -1.00 ou de 1.00 . Dans les cas de -1.00 ou $+1.00$, cela signifie qu'il est possible de trouver la variable B à partir de la variable A, respectivement l'inverse.

Le cas d'une corrélation nulle ou proche de 0.00 n'est pas significative et implique que l'on ne peut pas généraliser la corrélation, et qu'elle ne peut être utilisée que dans l'étude de cas travaillée.

6.3 Définition exacte du groupe analysé

Le groupe choisi au départ était défini comme suit :

- Toutes les personnes ayant effectué un séjour aux Etablissements de Bellechasse entre le 01.01.1999 et le 31.12.2006

Puis ont été ôtées de ce groupe les personnes suivantes :

- Toutes les personnes pour lesquelles il manque des données nécessaires à l'analyse.
- les personnes dont on n'a pas une possibilité de suivi après la peine (expulsion, disparition, décès) ; il n'y a alors pas de moyen de vérifier la récidive

- les personnes ayant fait 5 mois et moins aux Etablissements de Bellechasse. Motif : les personnes effectuant un séjour de courte durée s'inscrivent rarement à des formations.
- les personnes ayant été sous l'effet d'une mesure civile. Certaines personnes sont placées par la Justice de Paix, privées de liberté à des fins d'assistance. Il s'agit là de mesures civiles prononcées par un juge de Paix. Ces personnes sont placées au Foyer La Sapinière, dépendance des Etablissements de Bellechasse. Or, dans cette étude, on ne se réfère qu'aux personnes placées par la justice pénale. Dès lors, ces personnes sont exclues de la recherche.
- Toutes les personnes sorties après le 01.01.2008. Les données de l'OFS ayant été réalisées en janvier 2009, on ôtera de la calculation les personnes étant sortie de prison depuis moins d'une année. Avec une durée plus courte, la calculation de la récidive ne devient plus vraiment mesurable.

Le tableau ci-dessous décrit précisément le nombre de personnes qui ont été ôtées du groupe analysé :

Tableau n° 1

| Types | Nombre |
|--|-------------|
| Nombre initial d'entrées recensées | 1755 |
| Personnes ayant effectué plusieurs séjours (doublons) | 81 |
| Nombre de détenus pour lesquels il manque des informations, qui n'ont pas été trouvées, ou sous l'effet de mesures civiles | 103 |
| Personnes n'ayant pas de suivis possibles (notamment : expulsion, évasion, décès) | 774 |
| Personnes ayant fait 5 mois ou moins aux Etablissements de Bellechasse | 445 |
| Total final net utilisé pour l'exploitation | 352 |

Source : auteur

Le constat est difficile : sur la masse de détenus pour lesquels un travail conséquent a été réalisé afin de compléter au mieux la base de donnée initiale, à peine 20 % des entrées seront utilisables et exploitables, puisque seules 352 personnes entrent dans cette analyse sur les 1755 entrées initialement recensées.

Sur les 352 personnes retenues dans la calculation, on ne connaît la formation antérieure que de 108 détenus. C'est donc sur la base de 108 détenus que l'on

discutera lorsque des analyses seront effectuées au sujet de la formation antérieure à la prison.

Il est bon de préciser ici que l'analyse est donc réalisée sur un groupe de départ qui ne représente pas la population des Etablissements de Bellechasse, mais un groupe ayant certaines caractéristiques précises mentionnées ci-dessus. **L'analyse réalisée ne sera dès lors pas généralisable pour la population entière des détenus des Etablissements de Bellechasse.** Et l'on ne parlera aussi pas de représentativité du groupe par rapport aux Etablissements de Bellechasse, ce groupe n'étant pas un échantillon de l'institution, mais un ensemble en soi.

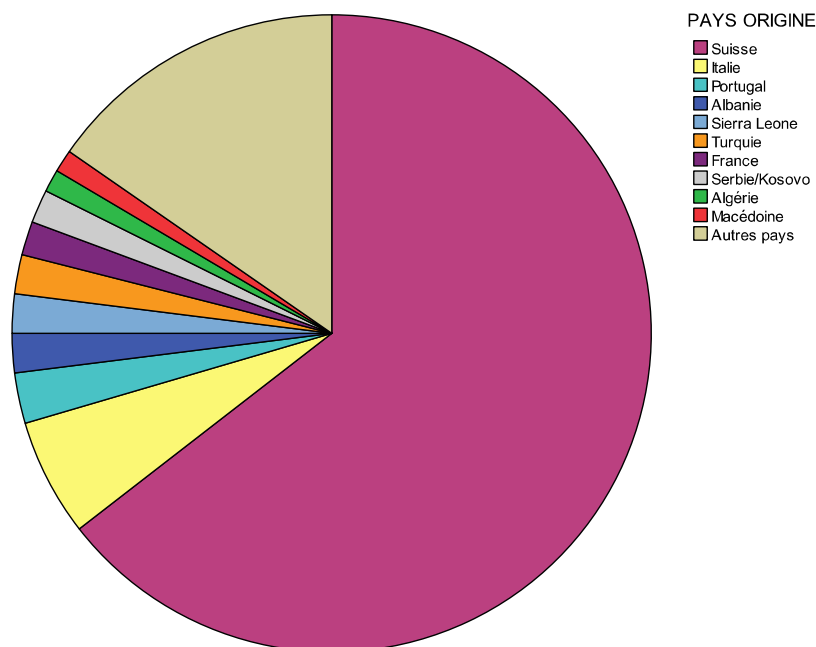
6.4 Composition du groupe

On peut décrire cette population de 352 personnes comme suit :

6.4.1 Nationalité

227 personnes sont suisses alors que 125 sont étrangères. Le graphique ci-dessous définit précisément les origines du groupe. Ce qui donne 64.5 % de Suisses pour 35.5 % d'origine étrangère.

Graphique n° 2 : Population par nationalité



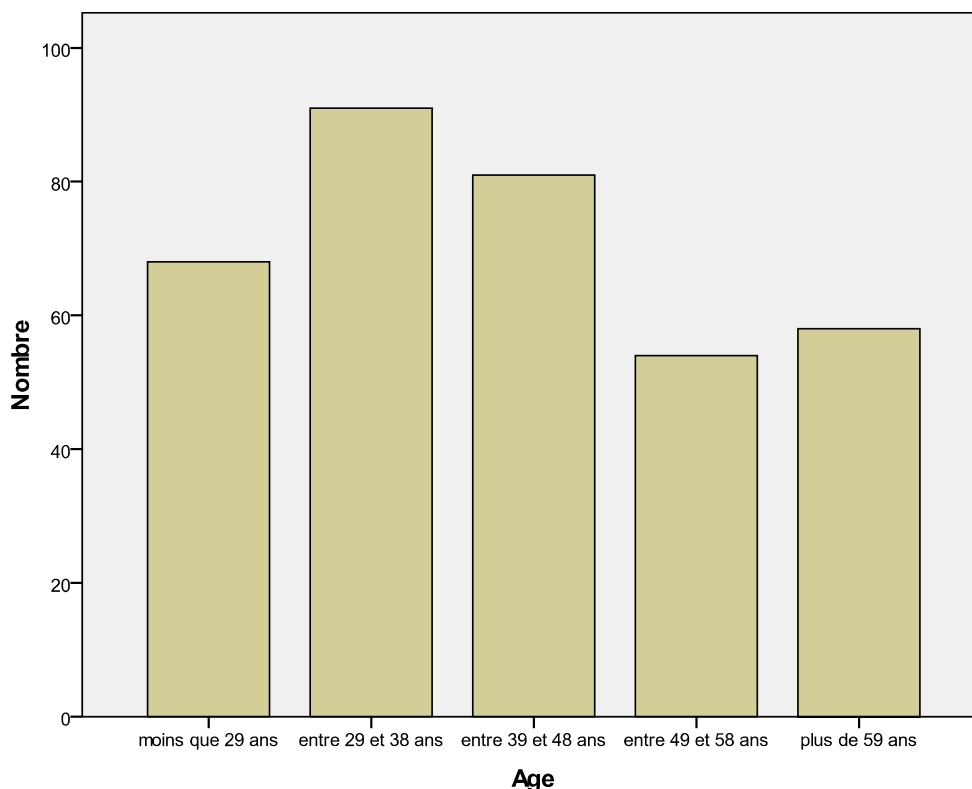
Source : auteur

Comme mentionné dans le point « Définition du groupe analysé », ce pourcentage ne correspond pas à la population type de l'ensemble des Etablissements de Bellechasse. Vu l'expulsion d'un nombre conséquent d'étrangers à la fin de leur peine, une masse importante d'étrangers expulsés ont été sorti du groupe analysé. **Il faudra donc prendre avec précaution tout calcul effectué en relation avec la nationalité.** En effet, puisque tous les étrangers considérés comme dangereux ou ayant fait des crimes graves sont généralement expulsés, seuls les étrangers non expulsés et ayant commis des délits de moindre importance sont présent dans le groupe analysé.

6.4.2 Age

Les âges, au 01.01.2009, sont répartis comme suit :

Graphique n° 3 : Population par âge



Source : auteur

L'observation du graphique ci-dessus donne à voir une tendance légère de diminution du nombre de personnes en fonction de l'âge.

6.4.3 Cours suivis durant la détention

193 personnes (56%) n'ont pas suivi de cours ou de formation professionnelle durant leur détention alors que 150 (44%) en ont profité. Il manque des informations pour 9 personnes.

Si l'on précise quelque peu le type de cours suivis par les détenus, on observe ceci :

Tableau n°4 : Nombre de cours suivis par les détenus

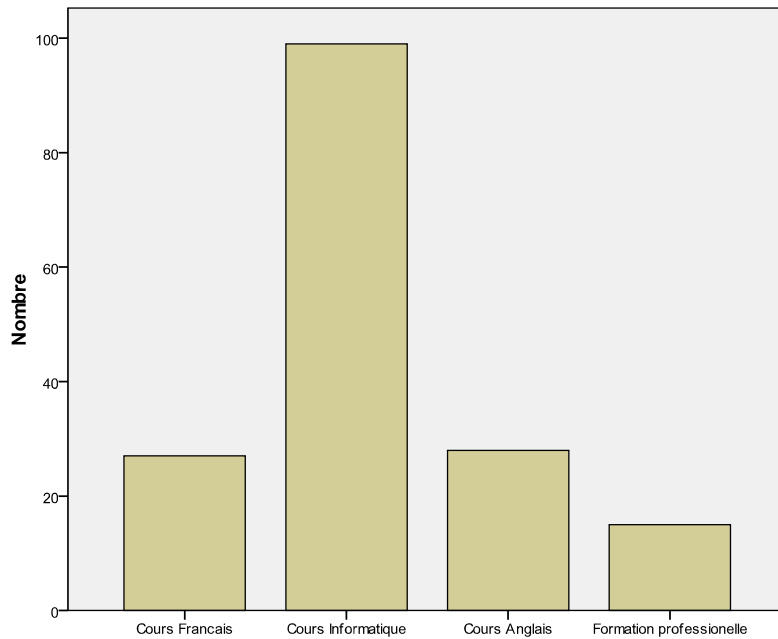
| | |
|---------------------------|-----|
| Français | 27 |
| Informatique | 99 |
| Anglais | 28 |
| Formation professionnelle | 15 |
| Total cumulé de cours | 169 |
| Total de participants | 150 |

Source : auteur

Il y a certaines personnes qui ont cumulé plusieurs cours simultanément, ce qui donne un total cumulé de 169 cours entrepris, pour un nombre inchangé de 150 personnes impliquées en formation.

Nous pouvons observer ci-après un graphique nous permettant de visualiser, en pourcent, les cours qui ont été les plus fréquentés. Les cours d'informatique ont été les plus sollicités, alors que les formations professionnelles sont moins représentées. On peut expliquer un nombre plus faible de personnes effectuant une formation professionnelle par le fait qu'une sélection est faite dans le sens où tous les détenus ne peuvent pas profiter de l'offre : la durée de leur peine, leur dangerosité, les risques d'évasion sont autant d'éléments limitateurs.

Graphique n° 5 : Pourcentage de fréquentation des cours



Source : auteur

6.4.4 Peine

La durée de la peine est répartie comme suit pour le groupe de 316 personnes, étant donné que les informations n'étaient pas disponibles pour 36 individus :

Tableau n° 6 : Durée de peine du groupe analysé

| | | Effectif | Pourcentage valide |
|-----------|------------------|----------|--------------------|
| Valide | 1 an ou moins | 49 | 15.5 |
| | entre 1 et 2 ans | 94 | 29.7 |
| | entre 2 et 3 ans | 76 | 24.1 |
| | entre 3 et 4 ans | 29 | 9.2 |
| | entre 4 et 5 ans | 28 | 8.9 |
| | plus de 5 ans | 40 | 12.7 |
| | Total | 316 | 100.0 |
| Manquante | Système manquant | 36 | |
| Total | | 352 | |

Source : auteur

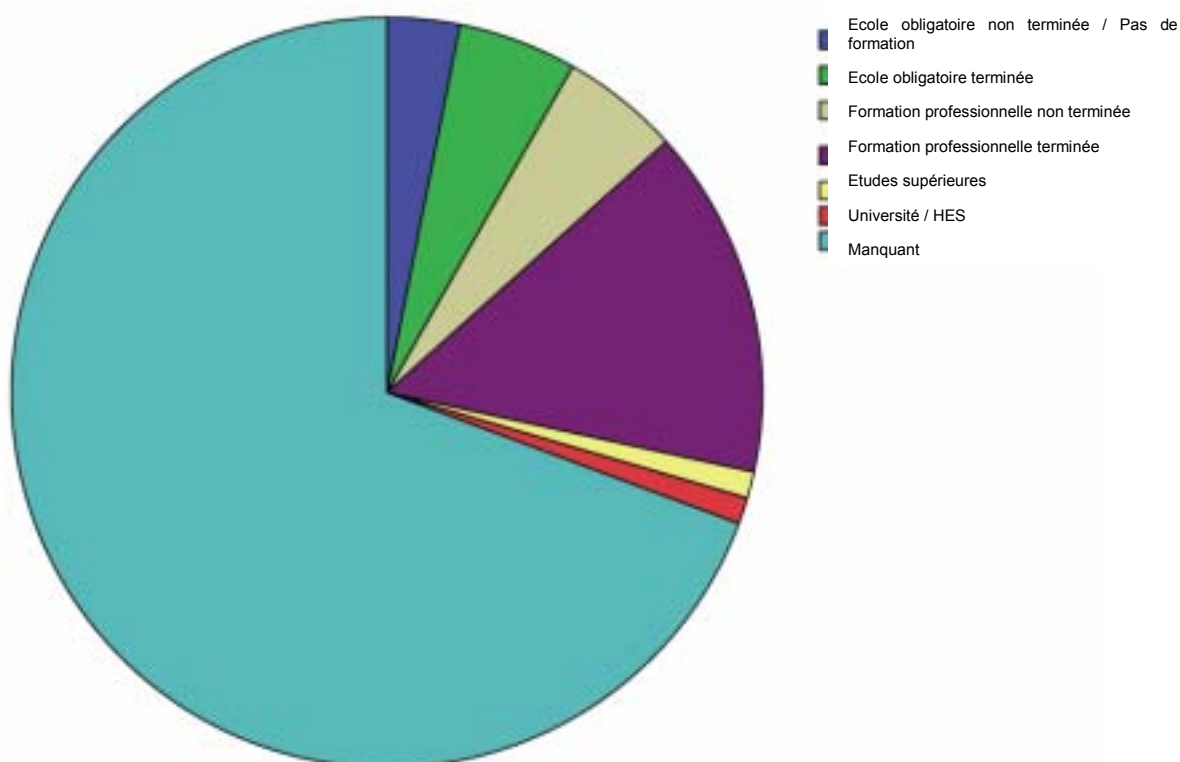
La masse la plus importante effectue une peine de moins de trois ans, puisque 69.3% des détenus sont dans cette fourchette de zéro à trois années de peine.

6.4.5 Formation antérieure à la prison

Comme signalé plus haut, on ne connaît la formation antérieure que de 108 des 352 détenus. On ne manquera pas de signaler que cette information a été donnée par les détenus eux-mêmes et qu'il n'a pas été possible de vérifier leurs informations. On se base donc sur l'idée que ces personnes ont dit la vérité.

Ce tableau démontre que nous ne possédons que 30 % des informations concernant la formation antérieure des détenus du groupe analysé.

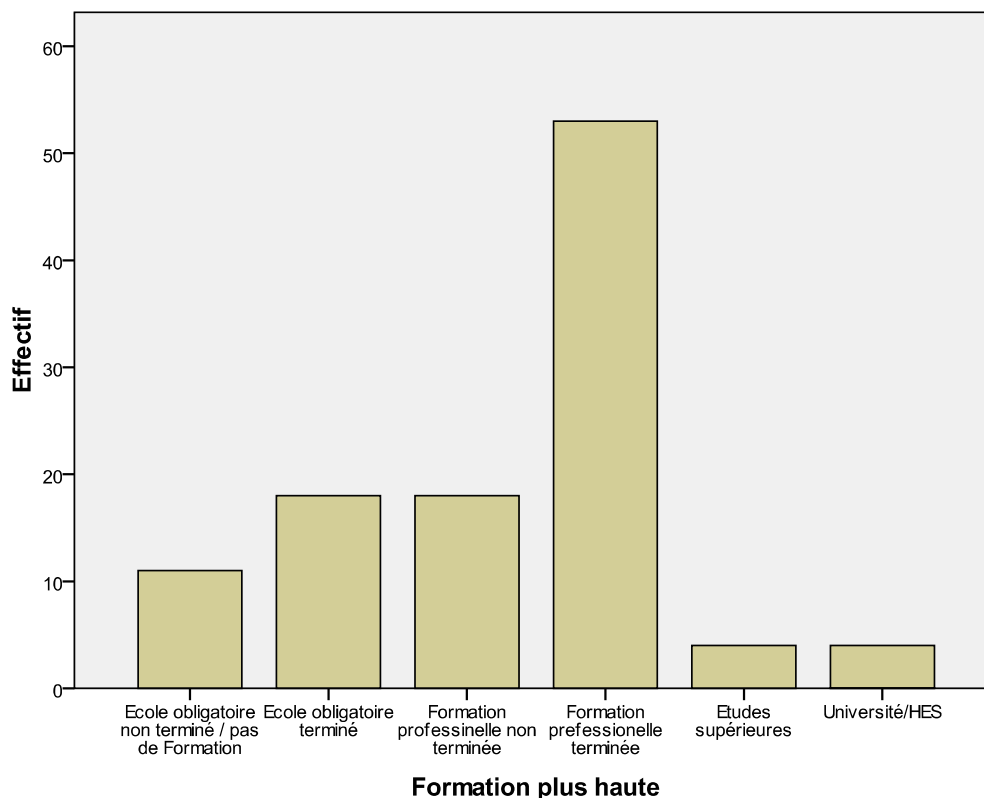
Graphique n° 7 : Données manquantes concernant le niveau de formation antérieure



Source : auteur

Voici la répartition des niveaux de formation antérieure pour les 108 personnes dont on détient des informations sur le sujet. La très grande majorité annonce avoir terminé une formation professionnelle alors qu'on perçoit un très faible pourcentage de personnes ayant effectué des hautes études.

Graphique n° 8 : Niveau de formation antérieure des détenus



Source : auteur

6.5 Limites à l'analyse

Avant de consulter les résultats, il faut mettre quelques limites aux corrélations qui seront présentées.

Kuhn (2002) émet un commentaire concernant le mode de mesure des statistiques pénitentiaires. Il donne un exemple : « Un violeur commettant une ivresse au volant après sa sortie de prison sera un récidiviste selon la loi et les statistiques. Pourtant, l'infraction est différente. Il faudrait donc une définition différente de la récidive, mais cela n'existe pas » (Kuhn, 2002, p. 57). En effet, l'OFS ne fait pas de

distinctions particulières selon le type d'infraction ; il y a récidive ou pas, tel est la seule mesure possible. Cet élément oblige à relativiser certains chiffres.

Kuhn produit encore deux critiques qu'il est juste de prendre en considération avant toute analyse des statistiques pénitentiaires. La première considère que « les statistiques prennent le délinquant comme unité de compte et non le crime lui-même » (Kuhn, 2002, p. 21) ; aussi, le criminel sera jugé une fois pour tous les délits commis, ce qui fausse quelque peu la mesure. La seconde observation qu'il fait est la suivante : il ne suffit pas de décompter les infractions commises comme on effectuerait n'importe quelle mesure ; le décompte que nous pouvons faire est totalement exhaustif : « par exemple, en se basant sur le nombre de condamnations, il manquera toutes les personnes qui ont commis un crime mais qui n'ont pas été condamnées. (...) En outre, comment tenir compte des infractions restées inconnues de la police et de la justice ? » (Kuhn, 2002, p. 18).

Constat : la criminalité n'est pas une notion si facilement mesurable en soi. Les condamnations ne seraient donc que des indicateurs de cette criminalité. Et il faut garder à l'esprit que cette étude est effectuée sur la base seule de ces indicateurs.

Finalement, la récidive n'est qu'une mesure indirecte de l'efficacité des programmes de formation proposés.

6.6 Mesure globale de la récidive

Sur les 352 personnes du groupe, on peut observer indistinctement un taux de récidive de 31.5 %, alors que 68.5 % des détenus n'ont pas récidivé.

Il faut préciser que cette mesure de la récidive est absolue et non relative, c'est-à-dire que nous avons calculé la récidive de tous les détenus jusqu'au jour de la mesure (le 31.12.2006).

Tableau n° 9 : Pourcentage global de la récidive

| | | Effectifs | Pourcentage |
|--------|-------|-----------|-------------|
| Valide | Non | 241 | 68.5 |
| | Oui | 111 | 31.5 |
| | Total | 352 | 100.0 |

Source : auteur

La récidive implique des, les sanctions sous diverses formes, soit principalement de la peine ferme, du sursis, des amendes ou du travail d'intérêt général. Les tableaux et diagramme ci-dessous permettent de connaître les différentes sanctions qui ont été prononcées lorsqu'une récidive a eu lieu.

Tableau n° 10 : Type de sanction en cas de récidive

| | | Effectifs | Pourcentage valide |
|--------|----------------------------|-----------|--------------------|
| Valide | Amende | 13 | 11.7 |
| | Peine pécuniaire | 10 | 9.0 |
| | Peine privative de liberté | 84 | 75.7 |
| | Autres | 4 | 3.6 |
| | Total | 111 | 100.0 |

Source : auteur

Les systèmes de l'Office Fédéral de la Statistique ne sont parvenus à fournir qu'un nombre limité d'informations concernant le type de sanction infligé suite à une nouvelle condamnation : un effectif de 111 pour 241 manquants. Pour cet effectif, l'OFS constate que la très grande majorité des nouvelles condamnations sont prononcées sous la forme d'une peine privative de liberté : près de 80 % des récidivistes subissent une peine privative de liberté.

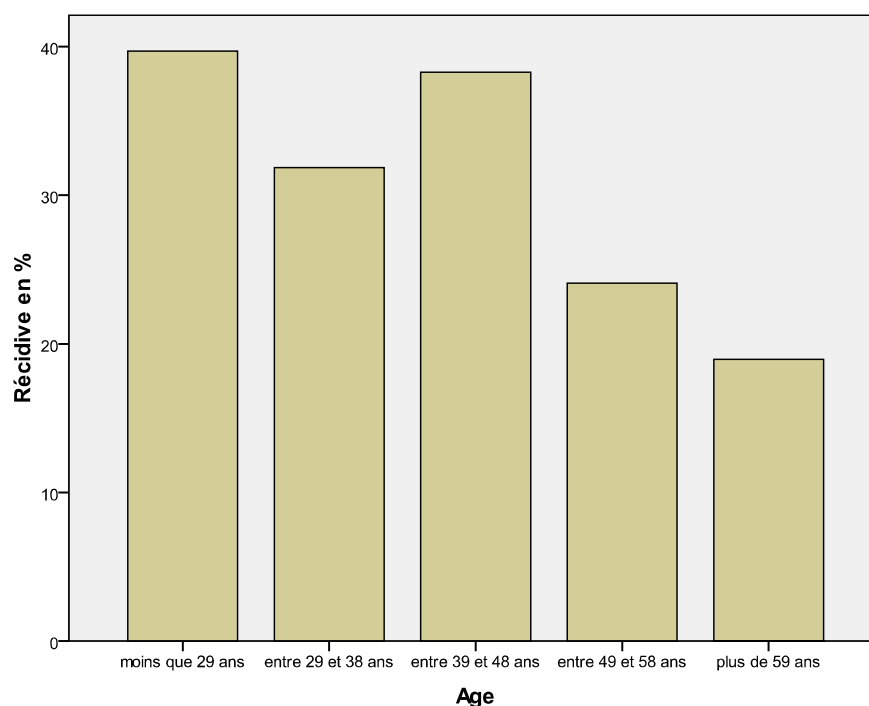
6.7 La récidive : mise en lien avec certaines variables

Avant de vérifier la relation entre récidive et formation en prison, il est utile de vérifier si certaines variables peuvent avoir une éventuelle influence sur la récidive. Cette mise en lien a donc toute son importance et donnera l'occasion de voir s'il existe des interdépendances.

6.7.1 Relation entre récidive et âge

Le tableau ci-dessous nous permet de constater la relation entre l'âge des personnes constituant le groupe et leur récidive. Visuellement, on pourrait remarquer qu'il y a une légère tendance à une baisse de récidive avec l'âge des détenus, alors que les plus jeunes récidivent plus facilement.

Graphique n° 11 : Pourcentage de récidive selon l'âge



Source : auteur

Bien que cela soit visuellement plus ou moins observable ci-dessus, que ce lien soit confirmé par un communiqué de presse de l'Office fédéral de la statistique (2009, p. 4), et que le calcul de corrélation ci-dessous le confirme, il faut être attentif à ce que disent les chiffres de notre analyse en raison de notre calcul de récidive absolue.

En effet, la mesure de la récidive de certaines personnes sorties en 1997-1998, par exemple, a été effectuée sur près de 10 ans. Pour d'autres personnes sorties en fin de période sur laquelle porte notre statistique, on ne l'a fait que sur deux années. Aussi, les ex-détenus dont on fait la mesure après dix ans sont naturellement plus âgés et on effectue pour eux une mesure de risque de récidive plus longue, ce qui peut faire augmenter le pourcentage de récidive. A l'opposé, les personnes sorties en fin de période de mesure sont plus jeunes, ont « moins de temps pour récidiver », et leur taux de récidive est ainsi artificiellement diminué : on ne sait pas s'ils récidiveront durant les huit années à venir.

Sous la forme d'une corrélation entre âge et récidive simple, notre calcul selon le tableau n° 12 ci-dessous est donc faussé.

Tableau n° 12 : Corrélation entre âge et récidive

| | | Année de naissance |
|----------|------------------------|--------------------|
| Récidive | Corrélation de Pearson | .135* |
| | Sig. (bilatérale) | .011 |
| | N | 352 |

*. La corrélation est significative au niveau 0.05 (bilatéral).

Source : auteur

Par contre en utilisant deux variables selon un modèle de régression (tableau ci-dessous), c'est-à-dire en employant les variables de l'âge et de la date de sortie de prison, l'effet est contrôlé et la mesure devient utilisable. Quel est le constat ? Il y a effectivement un effet significatif de .0.188.

Tableau n° 13 : Corrélation entre âge et récidive selon la date de sortie de prison

| Coefficients ^a | | | | | | |
|---------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-----------------|---------------------------|--------|------|
| Modèle | | Coefficients non standardisés | | Coefficients standardisés | t | Sig. |
| | | A | Erreur standard | Bêta | | |
| 1 | (Constante) | 15.676 | 4.244 | | 3.694 | .000 |
| | Année de naissance | 1.906E-10 | .000 | .188 | 3.301 | .001 |
| | Date de sortie de Bellechasse | -1.332E-9 | .000 | -.229 | -4.017 | .000 |

a. Variable dépendante : Récidive

Source : auteur

On peut donc dire que les détenus les plus jeunes récidivent plus. Ce point-là est essentiel et nous reviendrons sur le sujet plus loin.

6.7.2 Relation entre récidive et origine

Nous avons ensuite voulu savoir s'il existait un lien entre récidive et origine. Le constat est net : on n'observe aucun lien. 31.2 % des étrangers ont récidivé pour

31.7 % de Suisses. Aucune corrélation n'est d'ailleurs observable, selon le tableau n° 14.

Tableau n° 14 : Corrélation entre récidive et origine

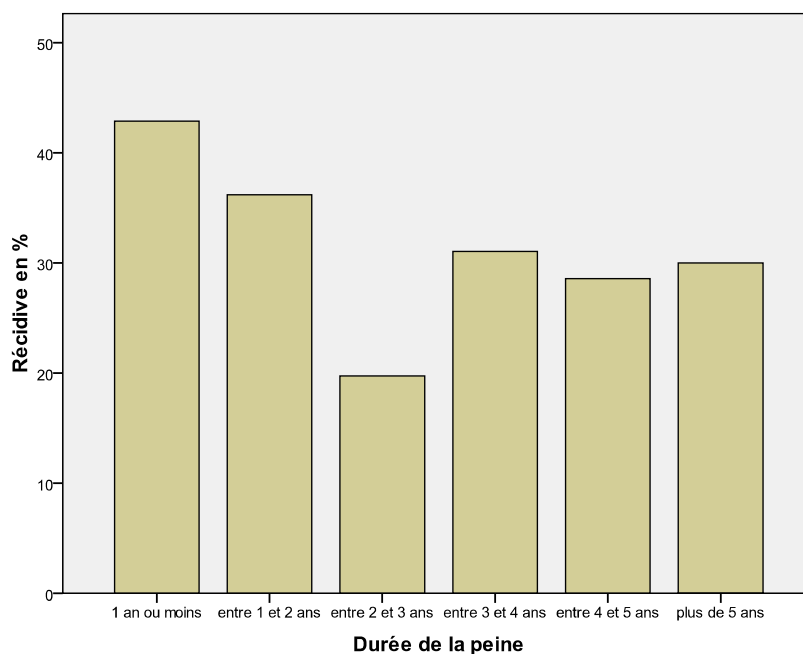
| | | Suisse_étranger |
|----------|------------------------|-----------------|
| Récidive | Corrélation de Pearson | .005 |
| | Sig. (bilatérale) | .921 |
| | N | 352 |

Source : auteur

6.7.3 Relation entre récidive et durée de peine

Nous aurions souhaité savoir s'il existait une relation entre récidive et durée de peine. En cas de relation effective, il aurait été possible de tisser des liens avec le groupe analysé en fonction du nombre de personnes ayant de longues ou de courtes peines et ayant passé par le secteur de la formation des Etablissements de Bellechasse.

Graphique n° 15 : Pourcentage de récidive selon la durée de peine



Source : auteur

Cette calculaion ne sera pas réalisée et aura été vaine, puisque si l'on peut observer une légère tendance à moins récidiver pour les personnes qui ont effectué une longue peine, le coefficient de corrélation (- 0.052) démontre que cela n'est pas suffisamment significatif pour pouvoir être utilisé à des fins comparatives.

Tableau n° 16 : Corrélation entre récidive et durée de peine

| | | Durée de peine |
|----------|------------------------|----------------|
| Récidive | Corrélation de Pearson | -.052 |
| | Sig. (bilatérale) | .347 |
| | N | 328 |

Source : auteur

6.7.4 Relation entre récidive et niveau de formation antérieure à la prison

On aurait pu faire l'hypothèse que plus les personnes ayant une formation de base élevée avant d'entrer en prison, moins elles récidiveraient. Le cas échéant cela aurait peut-être pu avoir une relation sur la récidive autant ou peut-être même plus importante que le fait d'avoir suivi des cours durant la prison, et cela aurait pu relativiser les mesures de corrélation que nous effectuons avec la formation en prison.

Deux points sont à relever. On observe tout d'abord qu'il n'y a pas de lien particulier entre formation antérieure à la prison et récidive,. Il faut aussi relever le petit nombre de cas représentés dans certaines catégories (seulement quatre universitaires), ce qui oblige à relativiser cette représentation.

Tableau n° 17 : Pourcentage de récidive en fonction du niveau de formation

| | | Niveau de formation | | | | | | Total |
|----------|--|--|---------------------------|--|------------------------------------|--------------------|----------------|-------|
| | | Ecole obligatoire non terminé / pas de Formation | Ecole obligatoire terminé | Formation professionnelle non terminée | Formation professionnelle terminée | Etudes supérieures | Université/HES | |
| Récidive | Non Effectif | 9 | 12 | 12 | 43 | 3 | 2 | 81 |
| | Oui Effectif | 2 | 6 | 6 | 10 | 1 | 2 | 27 |
| | % du total du niveau de formation concerné | 18.2% | 33.3% | 33.3% | 18.9% | 25.0% | 50.0% | 25.0% |

Source : auteur

En raison très certainement de ce faible nombre représenté dans certaines catégories, nous ne pouvons pas non plus démontrer une quelconque corrélation significative, comme on peut le lire dans le tableau ci-dessous. Ces informations ne sont dès lors pas utilisables.

Tableau n° 18 : Corrélation entre récidive et niveau de formation

| | | Niveau de formation |
|----------|------------------------|---------------------|
| Récidive | Corrélation de Pearson | -.004 |
| | Sig. (bilatérale) | .964 |
| | N | 108 |

Source : auteur

6.8 Mise en lien entre récidive et formation effectuée en prison

Le travail d'analyse entre les différentes variables pour lesquelles on pouvait imaginer que des effets d'influence pouvaient exister étant terminé, reste alors à mesurer la relation entre la récidive et la formation en prison.

Le tableau ci-dessous permet de discerner qu'il existe une différence claire de pourcentage de récidive entre personnes qui ont profité de formations ou de cours aux Etablissements de Bellechasse, quels qu'ils soient, et ceux qui n'en ont pas profité.

Ce tableau croisé ci-dessous démontre que 28.0 % des personnes qui ont suivi des cours durant leur détention ont récidivé et ont été condamnées à subir une nouvelle peine, alors que 35.2 % de celles qui ne se sont pas inscrites à une formation durant leur peine allaient être recondamnées. Cette différence de pourcentage est conséquente et permet déjà de constater de manière brute que la formation semble apporter un plus dans la voie vers la réinsertion.

Tableau n° 19 : Tableau croisé entre récidive et participation à des cours

| | | | Cours suivi | | Total |
|----------|-----|-----------------------------|-------------|-----|-------|
| | | | Non | Oui | |
| Récidive | Non | Effectif | 125 | 108 | 233 |
| | Oui | Effectif | 68 | 42 | 110 |
| | | % compris dans COURS SUIVIS | 35 | 28 | 32 |
| Total | | Effectif | 193 | 150 | 343 |

Source : auteur

Le fait de mesurer des taux de récidive en fonction du cours suivi n'apporterait que peu de choses : un cours d'informatique permet-il de moins récidiver qu'un cours d'anglais ? La réponse à cette question apporte peu d'éléments utiles. Par contre, il devient plus intéressant de connaître l'impact réel d'une formation professionnelle.

Le tableau ci-dessous nous oblige à relativiser les mesures, puisque nous parlons seulement de 15 détenus ayant effectué une formation professionnelle : il s'agit là d'un nombre relativement restreint. On peut constater l'effet positif de la formation professionnelle en prison : seuls 20.0 % de ces personnes ont récidivé contre les 31.5 % de la population globale.

Tableau n° 20 : Tableau croisé entre récidive et formation professionnelle en prison

| | | | Formation professionnelle en prison | | Total |
|----------|-----|--|-------------------------------------|-----|-------|
| | | | Non | Oui | |
| Récidive | Non | Effectif | 229 | 12 | 241 |
| | Oui | Effectif | 108 | 3 | 111 |
| | | % compris dans Formation professionnelle en prison | 32% | 20% | 32% |
| Total | | Effectif | 337 | 15 | 352 |

Source : auteur

Si l'on peut donc affirmer que la formation en prison a un impact et une incidence positive sur la récidive dans le cadre de cette étude de cas, on ne peut cependant pas généraliser cette étude à d'autres établissements ou à la Suisse : à nouveau le taux de corrélation ci-dessous démontre que cela n'est pas suffisamment significatif pour que l'on puisse élargir nos mesures à d'autres entités.

Tableau n° 21 : Corrélation entre récidive et cours suivi

| | | Cours suivi |
|----------|------------------------|-------------|
| Récidive | Corrélation de Pearson | -.077 |
| | Sig. (bilatérale) | .155 |
| | N | 343 |

Source : auteur

Il faut cependant préciser qu'il s'agit là de la mesure brute sans que l'on n'ait pris en compte les liens éventuels des autres variables sur cette mesure. On sera sur ce point particulièrement attentif à l'effet significatif du lien mesuré entre âge et récidive développé plus haut.

6.9 Mesures corrélatives entre variables

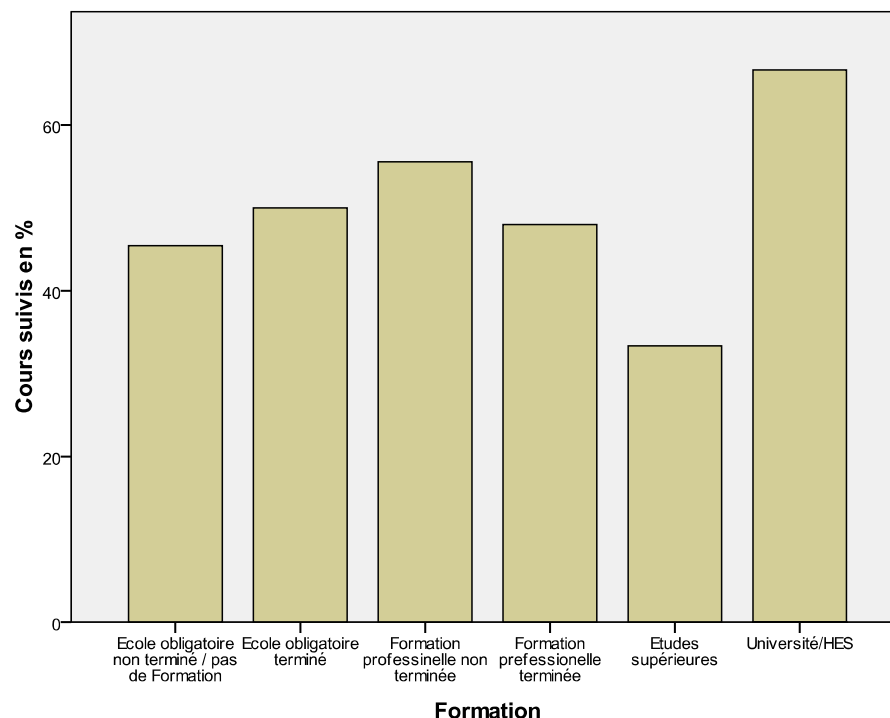
L'objectif de cette section est de vérifier les éventuelles influences de certaines variables sur le choix de suivre une formation durant son incarcération chez les personnes détenues.

6.9.1 Lien entre formation antérieure et formation suivie durant la prison

L'une des hypothèses que l'on pouvait formuler était la suivante : comme dans la société libre, il existe une tendance à ce que plus un détenu est formé, plus il tend à poursuivre sa formation et à se perfectionner. Et dans le sens contraire, moins un détenu est formé, moins il profite de cours ou de formation dans son cursus de vie.

Le graphique présenté ici infirme l'hypothèse que l'on pouvait émettre : il n'y a pas de relation entre formation antérieure à la prison et formation durant la peine. Les personnes les moins formées se forment tout autant que les plus formées. On ne peut en tout cas percevoir de différences significatives.

Graphique n° 22 : Pourcentage de cours suivis selon le niveau de formation antérieure



Source : auteur

On pourrait donner une partie d'explication à cette différence par le fait que la volonté et le but du secteur de la formation aux Etablissements de Bellechasse est de promouvoir particulièrement la formation des personnes détenues qui n'ont pas ou peu fait de formation. Il en va de même pour celles qui ont eu des carences durant leur scolarité obligatoire. Les personnes analphabètes ou illettrées sont d'ailleurs particulièrement incitées à apprendre à lire et un effort spécifique est ciblé à leur intention.

On peut aussi l'expliquer par le fait que la population carcérale étant d'un niveau de formation généralement assez faible, et que les cours proposés ayant comme cible ce type de public, les personnes de formation supérieure étaient donc quelque peu lésées, ne trouvant qu'une palette assez restreinte de formation plus pointue ou de niveau supérieur..Ainsi, ils s'inscrivent donc moins aux cours proposés.

Quoi qu'il en soit, on peut démontrer ici que ce n'est pas une population déjà formée avant la prison qui constitue le groupe de détenus qui est en formation durant sa détention ; qui plus est, nous avons observé plus haut que de toute façon, le niveau de formation antérieure n'influe nullement sur la récidive. Aucun lien ne peut dès lors être établi.

6.9.2 Lien entre la durée de la peine et la formation suivie durant la prison

Nous l'avons légèrement perçu plus haut, il y a une légère tendance, non significative, à moins récidiver lorsque les peines sont longues. Aussi, si les détenus soumis à de longues peines suivent plus les cours proposés par le secteur de la formation aux Etablissements de Bellechasse que les personnes purgeant de courtes peines, on devrait discerner une influence sur notre résultat.

De visu, le tableau ci-après apparaît comme une preuve que les personnes qui ont le plus profité de cours sont celles purgeant des longues peines, et qu'il faudrait dès lors contrôler cette variable.

Tableau n° 23 : Tableau croisé entre cours suivis et durée de peine

| | | | dur_pein_grp | | | | | | Total |
|--------------|-----|-----------------------------|---------------|------------------|------------------|------------------|------------------|---------------|-------|
| | | | 1 an ou moins | entre 1 et 2 ans | entre 2 et 3 ans | entre 3 et 4 ans | entre 4 et 5 ans | plus de 5 ans | |
| Cours suivis | Non | Effectif | 40 | 54 | 30 | 14 | 15 | 18 | 171 |
| | Oui | Effectif | 9 | 39 | 46 | 13 | 11 | 19 | 137 |
| | | % compris dans dur_pein_grp | 18 | 42 | 61 | 48 | 42 | 51 | 45 |
| Total | | Effectif | 49 | 93 | 76 | 27 | 26 | 37 | 308 |

Source : auteur

Le taux de corrélation ci-dessous relativise ce que l'œil semble percevoir, puisque les calculs ne décèlent aucune corrélation significative. Bien qu'il y ait une tendance à moins suivre de cours pour les personnes qui ont effectué une année de peine (alors même que l'on a déjà ôté toutes les personnes ayant 5 mois de peines et moins dans notre étude), les autres groupes ne démontrent rien.

Tableau n° 24 : Corrélation entre cours suivis et durée de peine

| | | Durée de peine |
|--------------|------------------------|----------------|
| COURS SUIVIS | Corrélation de Pearson | .067 |
| | Sig. (bilatérale) | .233 |
| | N | 320 |

Source : auteur

6.9.3 Lien entre âge et formation suivie durant la peine

L'âge est un des points qui influence le risque de récidive. Nous l'avons évoqué dans la partie consacrée à la « relation entre récidive et âge », et la corrélation est significative. Ou formulé plus simplement : plus la personne détenue est jeune, plus elle tend à récidiver, plus elle est âgée, plus le risque de récidive diminue.

Dès lors, si l'on devait constater que les détenus les plus jeunes participent plus aux cours proposés par la prison, le groupe suivant les « ayant suivi une formation durant la peine » devrait être influencé par cette variable.

En effet, si l'on trouve plus de jeunes ayant tendance à récidiver dans le groupe des personnes ayant suivi des cours durant leur détention, la mesure « formation – récidive » est biaisée par cette variable.

Observons tout d'abord s'il existe un lien entre l'âge et la formation suivie durant la peine au moyen de ce tableau :

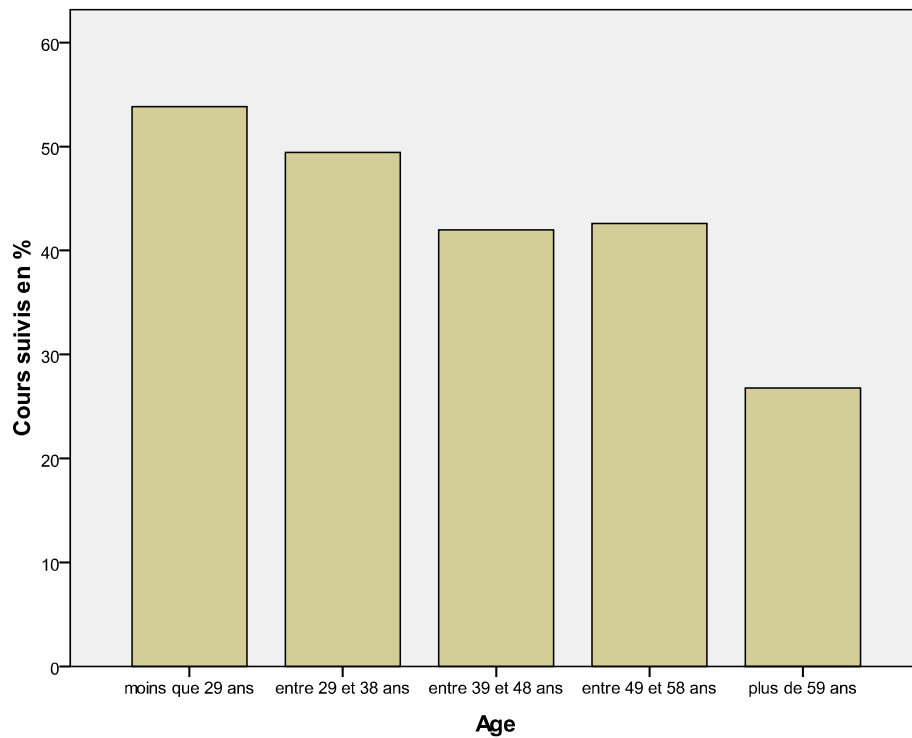
Tableau n° 25 : Tableau croisé entre âge et fréquentation des cours

| | | COURS SUIVIS | | | | Nombre total |
|---------------|--------------------|-------------------------------|--------|-------------------------------|--------|--------------|
| | | Non | | Oui | | |
| | | % du total de la classe d'âge | nombre | % du total de la classe d'âge | nombre | |
| ann_naiss_grp | moins que 29 ans | 46.2% | 30 | 53.8% | 35 | 65 |
| | entre 29 et 38 ans | 50.6% | 44 | 49.4% | 43 | 87 |
| | entre 39 et 48 ans | 58.0% | 47 | 42.0% | 34 | 81 |
| | entre 49 et 58 ans | 57.4% | 31 | 42.6% | 23 | 54 |
| | plus de 59 ans | 73.2% | 41 | 26.8% | 15 | 56 |
| Total | | 56.3% | 193 | 43.7% | 150 | 343 |

Source : auteur

Le graphique n° 26 permet de visualiser plus distinctement les taux mentionnés ci-dessus :

Graphique n° 26 : Pourcentage de fréquentation aux cours selon l'âge



Source : auteur

Nous observons que l'hypothèse est confirmée par le tableau n° 25 et le graphique n° 26. Vu la présence plus importante de personnes jeunes dans le groupe ayant suivi un cours durant sa détention, il y a lieu de contrôler la variable « âge » en utilisant un modèle de régression. Ceci permet d'éviter que cette variable biaise la corrélation.

Via ce modèle de régression, les résultats⁸ démontrent un élément fort intéressant : en contrôlant l'âge, la corrélation entre récidive et formation en prison est très proche d'être significative, puisqu'elle est de .059, la limite étant à .05.

A l'image de Callan & Gardner (2005, p. 34), nous avons dû contrôler l'effet de cette variable de l'âge, laquelle est la plus importante : « Age is a significant predictor, with older people being less likely to return to custody ».

⁸ Annexe 4

6.10 Résultats et conclusions

On l'aura remarqué tout au long de cette recherche, un nombre conséquent de facteurs entrent en ligne de compte dans le cadre de cette analyse corrélative. Nous avons essayé d'observer différentes variables, qu'il s'agisse de l'âge, de la durée de peine, de la formation antérieure à la prison ou encore de l'origine.

Certaines de ces variables se sont révélées peu significatives dans nos analyses, alors que d'autres, telles que le facteur de l'âge ont un impact important

Avant même tout contrôle de ces variables, nous avons pu constater une différence importante entre les groupes ayant effectué une formation en prison, avec 28 % de récidive, et ceux qui n'en ont pas fait avec 35 %. On a même pu observer un taux de 20 % chez ceux qui ont pu effectuer une formation professionnelle. Cette différence est significative et révélatrice.

En contrôlant la variable de l'âge, nous avons vu que la corrélation entre la formation et la récidive était de .059. L'hypothèse est ainsi validée pour les Etablissements de Bellechasse.

Il est encore nécessaire de développer un point au sujet des caractéristiques individuelles de chaque détenu. Si nous avons pu analyser et contrôler différentes variables, il ne s'agissait que de variables mesurables. Cependant certaines caractéristiques individuelles de détenus sont non mesurables et pourtant bien déterminantes. Comment mesurer la motivation, la volonté, un déclic à ne plus récidiver, une décision, un nouveau départ suite à un événement (comme la naissance d'un enfant par exemple) ?

Allen (2006, p. 4) signale dans son étude que seules les caractéristiques individuelles déterminent la récidive. Ce qui selon lui biaise ensuite toute analyse sur les effets de la formation. Il parle aussi de l'effet bien plus important des contacts avec la drogue sur la récidive, en comparaison avec la formation en prison (p. 27).

Steurer (2003, p. 44) va aussi en partie dans le même sens, parlant plutôt d'auto-sélection : « The perennial concern in recidivism research is that self-selection is the real cause of different results between groups. » Selon lui, il existe aussi une sorte d'auto-sélection dans les groupes : les participants à une formation sont en principe plus motivés par une réinsertion, même sans cours. Ce ne serait donc pas les cours qui font la différence entre les deux groupes, mais la sélection préalable automatique entre les groupes et la motivation avant formation à réussir sa réinsertion (biais de sélection). C'est ce qui donnerait des résultats différents entre les deux groupes.

Ces deux auteurs n'ont cependant pas de chiffres permettant de valider leurs dires et ont réalisé leur étude sous une forme proche à cette présente recherche. Aussi, nous nous tiendrons aux résultats obtenus dans cette analyse validant clairement les effets de la formation sur la récidive et la réussite de la réinsertion. Il sera par contre intéressant de voir si l'on peut ressentir l'effet des caractéristiques individuelles dans la section suivante, puisqu'il s'agit d'une analyse qualitative, comprenant l'interview de plusieurs détenus.

7 ANALYSE QUALITATIVE : LES MOTIVATIONS A SE FORMER DURANT LA PEINE

7.1 Définition et composition du groupe interrogé

Pour répondre à la question de départ et vérifier les hypothèses de ce travail, une enquête sous la forme d'interviews avec des détenus semblait être la mieux adaptée. La constitution de l'échantillon, à savoir la sélection des détenus, se fonde d'une part sur des réflexions liées aux hypothèses, et d'autre part sur des conditions externes. Ces critères de sélection ainsi que les démarches qui ont été nécessaires afin de pouvoir interroger les détenus sont tout d'abord exposés. Plus loin, sont présentés la méthode d'entretien et le déroulement de l'enquête.

7.1.1 Constitution de l'échantillon

Afin d'effectuer l'analyse quantitative, onze personnes ont été choisies dans le but de les interviewer et de connaître leur parcours de vie d'une part, et surtout leur positionnement concernant leurs motivations et leurs besoins annoncés en terme de formation durant le temps passé en prison.

Avec l'aide du responsable de la formation en poste, nous avons défini quelles personnes seraient susceptibles d'être interviewées et d'accepter l'exercice. Comme il n'est pas possible de recontacter facilement des ex-détenus après leur peine, les personnes interviewées ne sont pas issues du panel de l'analyse quantitative, mais il s'agit de personnes qui se trouvaient en détention en 2008 aux Etablissements de Bellechasse.

Afin d'avoir un éventail suffisamment varié de la population carcérale se trouvant aux Etablissements de Bellechasse, nous avons essayé de rencontrer des personnes dont les caractéristiques étaient diverses. Nous nous sommes concentrés principalement sur quatre critères particuliers :

- La résidence en Suisse ou non
- Le fait de suivre des cours, de faire une formation professionnelle ou de ne pas suivre de cours durant sa détention,
- Le fait d'avoir effectué une scolarité normale avant l'arrivée en prison ou pas
- L'âge

Le tableau ci-dessous permet de visualiser les personnes interviewées selon les critères mentionnés.

Tableau n° 28 : Descriptif des personnes interviewées

| Nom anonymisé | Formation avant prison | Formation en prison | Résident en Suisse | Âge |
|----------------------|--------------------------------|-----------------------------------|---------------------------|------------|
| Ben | École obligatoire | CFC | Oui | 36 |
| Ban | Jamais | Alphabétisation | Situation illégale | 24 |
| Cha | École obligatoire | AFC (formation élémentaire) | Oui | 26 |
| Sch | Secondaire supérieur | Perfectionnement professionnel | Oui | 55 |
| Per | CFC | Néant | Oui | 43 |
| Bat | Universitaire | Cours de langue et d'informatique | Non | 29 |
| Niq | École obligatoire | Néant | Oui | 25 |
| Tou | École obligatoire non terminée | Cours de langue et d'informatique | Situation illégale | 21 |
| Bam | Universitaire | Cours d'informatique | Non | 51 |
| Yom | Entretien refusé | | | |
| Zik | Entretien refusé | | | |

Source : auteur

Le choix de cet échantillon s'explique par le besoin d'une certaine hétérogénéité concernant les critères mentionnés ici.

7.1.2 Représentativité

Il faut préciser que cet échantillon de détenus n'est pas représentatif de la population carcérale en général, tout comme aux Etablissements de Bellechasse. La volonté est ici de pouvoir interviewer des personnes dont les critères de départ sont différents et d'avoir ainsi une certaine variété d'entretiens.

Dans cette analyse d'entretiens, la volonté était de donner la parole au détenu ordinaire. Il aurait été possible de se référer à l'un de ces multiples témoignages autobiographiques d'anciens détenus que l'on trouve en masse dans les librairies. Mais ces témoignages représentent en règle générale l'élite des prisonniers. On oublierait là toute la masse des personnes détenues à qui l'on ne donne jamais la

parole. Pour ce motif, les personnes choisies ne sont pas spécialement celles qui ont des facilités à s'exprimer ou qui peuvent facilement construire un discours en raison de leur parcours de formation parfois accidenté.

7.1.3 Présentation de l'échantillon

M. Ben réalise à 36 ans un apprentissage de monteur électricien. Il ne terminera pas son apprentissage aux Etablissements de Bellechasse, mais à l'extérieur, en liberté, sa peine se terminant avant la fin de sa formation. Il est d'origine algérienne mais continuera de résider en Suisse une fois sa peine achevée.

M. Ban est en situation illégale en Suisse. D'origine africaine et âgé de 24 ans, il n'a jamais fréquenté l'école obligatoire. Aussi, il est illettré et suit des cours d'alphabétisation avec intérêt.

M. Cha a commencé une formation élémentaire en deux ans de menuisier. Il l'a terminée durant son séjour à Bellechasse et a obtenu son diplôme. A 25 ans, il est en recherche d'emploi dans sa branche en vue d'obtenir le régime de travail externe et de terminer sa peine sous une forme plus souple.

M. Sch a eu un parcours de formation de niveau secondaire supérieur et, à l'âge de 55 ans, il se perfectionne dans sa branche professionnelle, à savoir le développement de programmes informatiques. Il se forme en autodidacte, le système de formation en place à Bellechasse lui octroyant du temps à disposition pour ce faire.

M. Per, titulaire d'un CFC de décorateur d'intérieur-tapissier, n'a souhaité s'impliquer dans aucune formation proposée par le secteur de la formation. A 43 ans, il préfère se former sur le tas, comme il le dit lui-même, et profite de son activité à la menuiserie de Bellechasse pour se perfectionner en relation avec sa formation de base.

M. Bat, 29 ans, était en cours de formation universitaire dans son pays lorsqu'il a été arrêté. Il terminera son cursus universitaire à la libération, et ceci dans son pays d'origine. Dans l'attente, il se perfectionne avec les cours proposés à Bellechasse, soit en langue et en informatique.

M. Niq, 25 ans, a eu un parcours de jeunesse chaotique, ce qui a influencé également son attitude vis-à-vis de la formation. Ayant arrêté son apprentissage de polymécanicien avant le terme de la formation, il est encore quelque peu en froid avec le monde de la formation et ne suit aucun cours ou formation durant son année de détention à Bellechasse.

A 21 ans, M. Tou s'est réfugié en Suisse, fuyant la guerre civile se déroulant dans son pays. En raison de sa guerre et de la situation familiale, il n'a pu profiter de l'école que de manière épisodique. Conscient de sa situation et de ses besoins de formation, il se perfectionne en langue et en informatique.

M. Bam, 51 ans, a eu un parcours de vie en dent de scie, vivant la réussite sociale et professionnelle, détenteur d'un diplôme universitaire, puis chutant au plus bas dans la hiérarchie sociale, se retrouvant dans la rue sans domicile fixe. Il remonte aujourd'hui la pente et il se perfectionne en informatique afin de pouvoir simplement compléter son CV et rechercher plus facilement du travail sur internet.

Enfin, M. Yom et M. Zik ont refusé de commencer l'entretien. Pour tous les deux, les motifs sont simples : ils avaient peur que l'on utilise les informations enregistrées pour les utiliser contre eux. Pour ces personnes, l'intervieweur représentait le pouvoir, la prison, et il y avait un risque que l'on emploie ces informations à leur encontre. Il faut mentionner que ces deux détenus étaient des ressortissants africains sans papier, donc en situation difficile.

Tous les deux étaient également des personnes analphabètes suivant des cours d'alphabétisation. Malgré les explications préalables et la discussion qui s'en est suivie, décision a été prise d'annuler l'entretien.

7.2 Déroulement des entretiens

Pour comprendre le rôle que les détenus donnent à la formation en prison et connaître les besoins et les intérêts qu'ils lui donnent, l'entretien semi-directif a été choisi comme technique d'enquête. Cette méthode se caractérise par des questions relativement ouvertes, posées sous une forme et dans un ordre qui dépendent principalement des réponses des interlocuteurs. Ils peuvent ainsi parler librement de leurs expériences et sentiments, ce qui est indispensable pour pouvoir analyser le sens qu'ils donnent à leur situation et à leurs pratiques. Cette méthode permet d'obtenir des informations très riches et favorise l'apparition des éléments de réflexion non prévus. Le choix de procéder par des entretiens semi-directifs et de laisser beaucoup de liberté aux personnes interviewées s'explique aussi par la volonté d'instaurer un véritable échange et de distinguer ainsi cet entretien des interrogations plus rigides auxquels les détenus sont souvent confrontés.

Ainsi, les discussions ont eu lieu de manière ouverte, et si une grille⁹ de questions constituait la base de l'entretien, c'est plutôt une conversation qui prenait généralement corps, au risque de sortir parfois quelque peu du cadre, pour y revenir plus loin.

⁹ Annexe 3

Les neuf entretiens ont été réalisés individuellement et ont été enregistrés. Ils se sont passés en français, malgré le fait que plus de la moitié des personnes interrogées n'étaient pas de langue maternelle française. C'est ainsi que certains entretiens ont parfois souffert d'une certaine difficulté dans l'expression et que certains détenus avaient à quelques reprises quelque peine à exprimer leur pensée.

La grille d'entretien comportait quatre thèmes principaux :

- parcours de vie et formation antérieure,
- formation durant la détention,
- intérêt et besoin de formation durant la peine,
- rôle de la formation en détention.

Des recentrages ont dû être effectués à quelques occasions, les personnes interrogées partant sur des thèmes hors sujet, mais globalement, le cadre a pu être tenu.

Certains sujets ont été abordés spontanément par les détenus ne se sont à quelques reprises pas révélés utiles pour la recherche, entre autre le parcours de vie, mais cela permettait à ces personnes de se lancer plus facilement dans la discussion avant d'aborder des questions concernant plus leur positionnement et nécessitant une réflexion plus approfondie.

7.3 Méthode d'analyse

L'analyse des entretiens n'est pas aisée ; malgré une grille de questions claire, chaque détenu s'exprime avec plus ou moins d'émotions et de sentiments, et l'objectivité se doit d'être malgré tout maintenue.

Afin de s'extraire de la subjectivité, chacun des neuf entretiens a été retranscrit intégralement, ce qui ôte une partie émotionnelle de la voix des participants. C'est ensuite sur la base de ces documents que l'analyse a été réalisée. Certaines phrases de personnes non francophones ont dû ici être quelque peu modifiées afin d'en permettre une lecture plus compréhensible.

En partant de cette base écrite, j'ai relevé et mis en évidence des éléments de discours traitant des thèmes principaux mentionnés ci-dessus, mais également des points suivants :

- parcours de vie chaotique et échecs avant la prison
- aide de la formation à mieux vivre durant la prison
- contribution de la formation à mieux préparer la sortie

-
- apport de compétences sociales
 - avis sur des détenus tiers concernant leur positionnement vis-à-vis de la formation

A partir des entretiens retranscrits, j'ai regroupé les citations de chaque personne détenue interrogée selon un découpage par ces sujets. L'analyse qui suit est basée sur ce procédé et le positionnement des détenus permettra de répondre aux hypothèses formulées.

Seul le point « parcours de vie chaotique et échecs avant la prison » ne traite pas directement des intérêts et motivations des détenus à se former. Il y a cependant deux raisons à ce que l'on développe également expressément ce point : d'une part, une majorité des personnes interviewées ont évoqué leurs échecs avant la prison et il semble qu'il s'agisse d'un élément commun à ces personnes ; d'autre part, les motivations et intérêts de chacun sont liés aux événements de vie passée. Aussi l'aspect de la biographie de vie ne peut être totalement mis de côté, raison pour laquelle nous traiterons partiellement ces données.

7.4 Résultats de la recherche

7.4.1 Un parcours de vie semé d'embûches

Nous n'avons pas pour but d'analyser la vie des détenus qui ont été interviewés, mais on ne peut cependant pas rester indifférent à cet aspect commun à presque toutes ces personnes : une jeunesse mouvementée, parfois indépendamment de leur volonté. Sur les neuf personnes interrogées, sept ont évoqué une jeunesse semée d'embûches et des difficultés qui n'ont pas participé à une évolution idéale de leur parcours de vie. Même si l'échantillon n'est pas représentatif et est très faible, on s'approche des 80 % de début dans la vie sous des auspices quelque peu problématiques.

Pour les neuf personnes interrogées, on peut définir quatre causes principales de vie houleuse : une cellule familiale à problèmes, une situation difficile dans le pays d'origine, le choc culturel, une problématique économique.

Pour certains, c'est l'entourage familial décomposé qui a perturbé ces personnes. Comme Niq, qui déclare au sujet de sa jeunesse : « *Bon ça a assez mal commencé quoi, ça n'allait pas dans ma famille. (...) Et puis après pour finir j'ai fugué de la maison.* » Le cadre familial dysfonctionnait et ne lui permettait pas de grandir dans de bonnes conditions : « *J'ai dû aller dans un foyer jusqu'à mes 17 ans.* »

D'autres ne souhaitent même pas s'exprimer sur le sujet et préfèrent rester évasifs, comme Per, refusant d'aller plus dans le détail : « *Ca n'a pas été du tout avec ma famille.* »

Cha dira n'avoir pas assez été encadré par sa famille : « *J'ai fait un peu trop mes expériences par moi-même, j'ai pas trop écouté ce que l'on me disait.* » C'est ainsi que ses débuts dans la vie professionnelle démarrent mal : « *J'ai commencé 2 apprentissages. Un dans la mécanique ; disons que le premier s'est mal passé. (...) J'ai claqué la porte, j'ai cherché autre chose mais après, c'était toujours dans la mécanique je trouvais rien du tout.* »

Pour d'autres, c'est la situation de leur pays d'origine qui ne leur a pas permis d'avoir un chemin de vie facile : « *Non, je ne suis jamais allé à l'école, on n'avait pas assez d'argent. (...) J'ai appris un tout petit peu à lire.* », observe Ban.

Quant à Tou, il raconte : « *Et puis là j'ai arrêté l'école parce que y'a mon père qui est décédé, et y'avait rien qui soutenait la famille. Je vivais avec mes deux petits frères, avec ma mère aussi ; après j'ai vécu là-bas disons 5 à 6 ans dans le ... combat entre les rebelles et les forces royalistes et l'armée, la guerre civile. Bon après j'ai eu des problèmes avec eux et puis là, ils me cherchaient partout ; j'ai fui là-bas et je suis venu en Suisse ici.* » Les difficultés de vie de Tou sont à la fois liées à la vie familiale, à la situation du pays et à l'émigration dans des conditions difficiles.

Pour Ben, dont le cadre de vie était dans la tradition musulmane d'Afrique du Nord, c'est le choc culturel qui l'a déstabilisé : « *Puis je suis venu en Suisse dans le but de continuer mes études mais j'étais un peu embrouillé et j'ai été un peu surpris par l'organisation de la société. (...) Alors, je me suis retrouvé ici un peu seul et cela a été une grande gifle pour moi tout en perturbant ma perception des choses. Cela m'a empêché de reprendre mes études.* » Puis il dit : « *L'OFIAMT a refusé mon diplôme et m'a dit qu'il ne valait rien, je me suis alors senti dévalorisé. Cela m'a beaucoup perturbé psychologiquement et j'ai perdu mes repères. De fil en aiguille, j'ai commencé à faire des conneries.* » Le choc de l'émigration n'est pas dénué d'effets pour une personne dont les coutumes de vie sont radicalement différentes, ajouté à l'impact des méandres administratifs habituels auxquels on ne peut échapper dans ce type de situation.

Enfin, une perte d'emploi peut être à l'origine d'une chute vertigineuse, à l'exemple de Bam :

« *J'ai eu une vie familiale normale, j'avais une femme, un enfant et après tout s'est écroulé, c'est-à-dire que mon divorce s'est mêlé à la perte d'emploi, tous les deux sont arrivés en même temps et du coup mon épouse est partie précipitamment et je me suis retrouvé avec un enfant de 21 mois à l'époque et je me suis débrouillé avec tout seul. Donc elle est partie, je n'avais plus d'emploi par la suite et je ne pouvais plus payer les frais. Elle ne payait plus sa part, on avait acheté un appartement à crédit donc à un moment donné les factures ont augmenté et je ne pouvais plus faire face donc moi je n'avais rien et je me suis retrouvé à la rue. Et là a commencé la descente aux enfers, j'ai plongé dans le chaos. J'ai vécu comme un SDF. J'ai fait des petits boulots en intérim à gauche à droite.* »

C'est à partir de ces quelques éléments du parcours de vie des personnes qui ont été interrogées que l'on pourra certainement plus facilement comprendre les intérêts et les motivations personnelles de chacun dans le cadre de la formation proposée aux Etablissements de Bellechasse.

7.4.2 De la formation pour se préparer au monde du travail à la sortie

Pour beaucoup de détenus, les fins principales de formation sont en relation avec le domaine professionnel à la sortie de la prison. Les besoins évoqués ne sont pas toujours les mêmes, tout comme les motifs, mais ils sont majoritairement en lien avec le travail.

L'acquisition de compétences nouvelles ou le maintien de certaines compétences sont un des besoins que mentionnent plusieurs personnes, en vue du jour de leur libération. Selon eux, cela leur facilitera la vie lors de leur réinsertion :

Sch : *« Si je me forme professionnellement ici, c'est pour être complètement à jour quand je sortirai. »*

Tou : *« L'anglais c'est parce qu'ils parlent tous en anglais aujourd'hui. C'est la langue internationale, il faut, c'est obligatoire qu'on apprenne aussi, ça va me faciliter la transition à ma sortie. »*

Char : *« Oui, disons que l'ordinateur va être un élément bientôt obligatoire à savoir maîtriser, donc c'est important, presque nécessaire d'avoir des bases ; moi j'ai acquis les bases ici. »*

Per : *« Moi ça me plaît vraiment de travailler à la menuiserie parce que justement ce que j'apprends sur place peut me servir après. C'est pour ça que j'ai demandé, j'ai insisté pour aller là-bas. »*

Bat : *« Parce que si demain y'a quelqu'un qui me dit, par exemple mon chef agent immobilier me dit "On cherche quelqu'un pour faire un panneau publicitaire pour notre agence." Moi je peux faire tout de suite parce que je sais faire avec les retouches d'images ; ou pour faire je sais pas quoi avec Excel aussi je fais ça, lettre avec Word je peux faire. »*

Nous ne retiendrons que ces cinq extraits d'entretiens qui représentent bien les motifs qui poussent ces personnes détenues à se former durant la détention et la motivation qui les animent, mais une quantité pléthorique d'exemples pourraient être mentionnés ici pour représenter les intérêts clairs de volonté d'acquérir de nouvelles compétences en vue de leur libération.

L'idée de perfectionnement professionnel est aussi souvent avancée par les prisonniers, tout comme une volonté de polyvalence : avoir plus d'une corde à son arc à la sortie n'est pas superflu :

Per : *« Ça me permettrait de faire beaucoup de travaux qu'on fait en décoration, être plus polyvalent je pense, c'est important. »*

Bat : *« Moi j'ai choisi ce travail parce que je pouvais choisir entre maçon et sanitaire, et j'ai demandé de choisir ça parce que ça m'intéresse, je sais pas peut-être dans ma maison je peux faire ça c'est facile à faire. Parce que la vie on sait pas qu'est-ce qu'on va faire, ça change. Peut-être que je devrai faire ça un jour. »*

Per voit son apprentissage dans le travail de menuisier comme un perfectionnement de sa formation de base : *« Moi je vois la menuiserie par rapport au fait que, vu que je suis décorateur d'intérieur et que je fais de la tapisserie, des choses comme ça, c'est pour avoir un complément par rapport à mon métier d'origine, pour connaître la partie fabrication de bois, des trucs comme ça. »* Puis, plus loin : *« Je me suis perfectionné ici dans le domaine menuiserie. On verra sur place mais j'ai l'intention quand même de créer des meubles, monter des trucs, ouais c'était l'idée de base, c'est dans ce domaine-là que je vais travailler à la sortie. »*

Toujours en lien avec le travail et une activité professionnelle future, le besoin de certains détenus est parfois plus d'ordre stratégique :

- Il est important de pouvoir présenter des certifications, des attestations de formation, des diplômes pour démontrer que l'on ne dort pas pendant sa peine.
- Durant la détention, le curriculum vitae risque de souffrir de trous de plusieurs mois ou années, ce qui peut être problématique et retenir un employeur d'engager.
- Remplir son curriculum vitae de formations peut participer à camoufler une période de détention que le détenu souhaiterait cacher lors d'un entretien d'embauche.

Les personnes interviewées n'échappent pas à cette règle et expliquent cela sans détour, comme on peut le percevoir dans les exemples ci-dessous :

Tou : *« Parce que par exemple si vous sortez de la prison, vous faites une demande de travail, ils vont vous demander un CV. Qu'est-ce que vous dites, alors ? »*

Bam : *« Non non non ça n'a pas amélioré les compétences comme vous dites c'est vrai, mais ça améliore le CV, parce que la potion c'est l'emploi, je pense que c'est la meilleure des choses, c'est de vite retrouver un emploi. »*

Bam : *« Mais vraiment c'est une bonne chose parce que quelqu'un qui sort d'ici, s'il a un petit certificat, qu'il a appris à être peintre, demain il trouve facilement du boulot. »*

Char : *« Avant d'y (en prison) entrer, j'avais déjà quelques objectifs. Il y avait dans ces objectifs les plus essentiels, il y avait l'apprentissage de langue, certains cours informatiques, croissance physique, et puis aussi un papier, donc le plus important le papier. »*

Niq : *« Ben bon après peut-être à la sortie quand je pars ils pourraient peut-être faire un papier du style aide-maçon ou... Pour par exemple aider à la recherche de travail. C'est plus facile si on sait déjà quelque chose, et puis que c'est écrit. »*

Quoi qu'il en soit, l'intégralité des personnes interviewées voient en la formation une aide non négligeable à la recherche d'emploi, idéalement un emploi fixe. Que la formation soit faite pour compléter un curriculum vitae ou pour réellement acquérir de nouvelles compétences, le besoin indiscutable est de retrouver un travail. Voici quelques extraits qui démontrent vraiment cette volonté de mettre toutes ses chances de son côté en prévision de la fin de leur détention :

Ben : *« Moi ça m'aurait beaucoup aidé car apprendre une langue étrangère utilisable en Suisse, c'est très intéressant. C'est un atout pour l'embauche et aussi culturel. Ça aide. »*

Char : *« Ma formation, c'est un appui, bien sûr ; c'est toujours mieux d'arriver vers un patron et de lui dire « j'ai une formation », même élémentaire, là vous montrez déjà une trace de passage, vous montrez un intérêt et que vous connaissez déjà quelques petites ficelles, simplement. »*

Ban : *« Si vous voulez, moi je dois me lever à quatre heures du matin pour soigner les animaux. Mais il y en a qui préfèrent se lever à sept heures. Moi, je me lève en plus le jour de congé pour aller au cours. Car cela va apporter beaucoup d'avantages le jour de la sortie d'ici. »*

Ben : *« J'ai pris conscience de mes actes et de ma vie et de mon but dans la vie et je me suis dit que si je sortais de la prison sans avoir rien appris, ce serait toujours la même chose. Je n'aurais pas de diplôme, pas de certificat et je ne pourrais jamais avoir un bon boulot. »*

Plusieurs études dont nous avons parlé plus haut parlent de l'avis des détenus sur la formation en prison, et de leurs intérêts. Toutes disent que les détenus mentionnent l'importance de la formation pour leur future réinsertion professionnelle, comme Callan, dans son étude réalisée en Australie : « Prisonners believed that the VET (vocational and educational training) would increase the range of jobs they could access upon release » (Callan & Gardner, 2005, p. 24). Par contre, nous n'en avons trouvé aucune décrivant d'autres intérêts que la formation peut produire pour le détenu, tels que les quatre sections qui vont être développées ci-dessous.

7.4.3 De la formation pour le plaisir ou pour ne pas perdre de temps

Certaines personnes osaient peu le dire, mais pour quelques-uns, aller en cours équivaut à prendre du plaisir, à apprendre dans le plaisir, à s'évader un petit peu en se retrouvant dans une salle de classe plutôt que derrière des barreaux. On apprend et l'on étudie, certes, mais on s'échappe en partie de l'univers carcéral, par la pensée du moins. En apprenant et en étudiant, on oublie l'espace de quelques minutes ou quelques heures la monotonie et l'ennui de la détention.

Par ailleurs, en se retrouvant face à un professeur qui vient de l'extérieur, l'impression est différente qu'avec un agent de détention. Le fait n'est pas seulement la fonction que l'agent de détention colporte, mais le détenu a la possibilité de voir une personne qui vient de l'extérieur, donc un autre visage, un regard différent, une pensée extra-pénitentiaire, une personne qui les appréhende

comme des apprenants et non comme des détenus. Ces deux extraits représentent bien ce type d'intérêt :

Bat : *« Moi je voulais commencer tous les cours mais c'était pas possible. Parce que je veux apprendre plus de choses. J'aime bien apprendre. Pis j'oublie où je suis. »*

Sch : *« Plaisir toujours ! Apprendre une langue supplémentaire, c'est du plaisir, oui ! »*

Apprendre en prison est aussi un moyen de tuer le temps plus rapidement, pour certaines personnes, d'occuper son temps libre n'étant pas toujours aisé dans le milieu carcéral.

Pourtant, est-ce en raison de mon ancienne fonction de responsable de la formation que les détenus interviewés ne l'ont pas dit ainsi, mais ceux-ci ont plutôt parlé de leur volonté de « ne pas perdre du temps » plutôt que de « se passer le temps » :

Char : *« Parce que les gens pensent que c'est un moment assez creux, une période d'attente, un pont levé dans sa vie finalement, comme si on va passer un pont et qu'il est dressé, moi j'ai utilisé un peu ce moment, j'ai pas considéré ce temps comme un moment mort, j'ai directement vu le temps que j'avais à disposition et les meilleurs choses que je pourrais faire pour rester en parallèle avec ma vie ancienne, c'est dire d'utiliser le maximum, et puis utiliser l'endroit »*

Char : *« Ha oui le fait qu'il y ait un projet cela m'a beaucoup aidé, s'il avait rien eu, disons que ce serait un peu emmerdant, parce que c'est vraiment comme si vous avez fait un temps mort, c'est comme si je reprenais ma vie là où je l'avais laissée »*

Sch : *« C'est-à-dire que avant de venir je savais que j'avais un certain nombre de mois, on peut dire d'années à passer ici, c'est une perte de temps. De toute façon, c'est une perte de temps. Fallait pas perdre ce temps. Fallait absolument pouvoir valoriser au maximum ce temps perdu ici vis-à-vis de l'extérieur. »*

Bat : *« mais moi je peux pas rester sans rien faire, moi je veux profiter de mon temps ici. Si j'avais pas de formation je demandais de l'étudier dans mon pays »*

On ne saura pas ici si se passer le temps est aussi l'une des motivations de certains détenus pour se lancer dans des cours ou des formations, cela n'est en tout cas pas expressément dit. Par contre, l'intérêt de ne pas en perdre semble une volonté commune à plusieurs d'entre eux.

7.4.4 De la formation parce qu'elle est gratuite

Ce n'est pas général, mais deux personnes précisent tout de même qu'elles se sont lancées dans les cours de formation pour des raisons financières, dans le sens où elles ne pourraient profiter de cours à l'extérieur, hors de la prison. En effet, en prison les frais liés à la formation sont souvent faibles et n'ont pour but que de pousser le détenu à s'impliquer dans sa formation jusqu'au bout puisqu'il a participé financièrement à sa formation :

Tou : *« Parce que en Afrique je voyais mes amis qui faisaient des cours d'informatique ; moi j'avais pas de possibilités de le faire, parce qu'ils ont leurs parents qui ont payé pour leur apprendre et depuis que mon père est décédé, moi y'a personne qui me soutenait pour le cours et puis voilà ma mère elle est paralysée en fait, moi c'est pour cela j'ai dit il faut apprendre ça en prison, comme ils proposent presque gratuit. »*

Ban : *« Je n'ai plus beaucoup de sous et le français que je fais là, je ne pourrais pas le faire dehors. (...) Avant, j'avais envie de le faire mais je n'avais pas les moyens. Je voulais mais je pouvais pas parce que je n'avais rien, pas de logis. »*

L'intérêt de se former n'est pas propre au fait que les cours soient gratuits ; il semble que malgré cet aspect, financier la volonté de se préparer à la sortie soit présente. Mais la gratuité reste l'une des causes de formation de ces deux personnes.

7.4.5 De la formation pour se stabiliser

En dernier lieu dans cette liste des motivations à se former, mais pas dans les faits, plusieurs détenus interrogés parlent de l'effet stabilisateur que la formation a sur eux. Dans ce cadre, il s'agit plus d'effet que de motivation : les personnes concernées en ont fait un but durant leur formation, voyant les conséquences et les portées positives que cela pouvait leur procurer.

Certains parlent de stabilisation dans le travail :

Ben : *« Sans la formation professionnelle que je fais actuellement, J'aurais même pas un vrai boulot comme avec un CFC, un boulot où je peux me tenir. Si je n'avais pas cela, je ferais des boulots temporaires, rien de plus. »*

D'autres évoquent une aide à la compréhension de la vie, ou un soutien pour le futur :

Ban : *« J'ai pensé au délit que j'avais commis et je me suis dit que si j'étais dehors et que je ne connaissais personne, ce serait difficile. Si tu connais quelqu'un, si tu sais lire, alors tu sais ce que tu dois faire et ce que tu ne dois pas faire. »*

Ben : *« Quant à mon passage en prison, j'ai ouvert mon sac et j'ai découvert quelque chose qui va m'ouvrir beaucoup de portes. Grâce à ma formation commencée ici en prison et terminée dehors, ça va me stabiliser. »*

Tou : *« J'ai appris plein de choses en prison. Je suis venu en prison et j'ai pensé, j'ai 21 ans il me faut revenir dans la vie de société, normal et travailler bien. Sur les cours que j'ai fait aussi ça m'a bien aidé aussi c'est ça. »*

Ban : *« S'il n'y avait pas de cours de français ... alors, je serais perdu, s'il n'y avait pas de cours de français. Alors je ne dis pas que la prison c'est bon. Mais à Bellechasse, ça m'a donné beaucoup de choses. Si on est en prison, il faut que ça profite. »*

Plusieurs individualités affirment enfin que les compétences professionnelles ou spécifiques acquises ne sont peut-être pas les plus importantes. Ils constatent dans leur formation un apport de compétences qu'ils ne soupçonnaient pas au départ, celles-ci n'ayant parfois rien à voir avec leur apprentissage ; Ben les appelle « compétences sociales » :

Ben : « *Oui, j'acquiers également des compétences sociales. Par exemple, je suis plus sociable avec les gens, je ne suis pas renfermé et buté. Ça me donne l'occasion d'être plus ouvert avec les gens et de discuter plus.* »

Ban : « *Oui, grâce à ce cours, je sais maintenant comment me comporter sans me fâcher, en écoutant. La dame qui nous donne ce cours, elle est gentille, elle nous dit que la vie ça ne finit pas ici et elle nous donne des conseils. Tout ça, c'est très important pour moi.* »

Ben : « *J'ai plus de patience. Socialement, j'arrive mieux à m'exprimer.* »

Cha : « *Dans la menuiserie, j'acquiers certaines qualités, la patience, je suis un peu plus concentré dans mes pensées. (...) J'ai mûri entretemps et j'ai déjà acquis une certaine façon de penser ici, qui m'a mis sur le droit chemin, heu... comment dire... je suis très soucieux de mon évolution mentale. Disons que j'ai pas envie que les choses me reviennent dans la gueule comme un boomerang... je suis un peu trop conscient peut-être maintenant. A dire que si cette formation va m'aider Ça peut être l'élément déterminant peut-être un jour.* »

Cha poursuit dans le même ordre d'idées : « *Encore une fois, il y a plein de questions qui restent en attente là-dessus, pour moi une profession qui a pour première utilité de nourrir, de procurer un certain bien-être financier ; mais de l'autre partie pour moi, c'est de pouvoir améliorer les qualités personnelles de chacun.* »

On rejoint dans ce point le sujet évoqué ci-dessus traitant du parcours de vie des détenus souvent semé d'embûches. Si la majorité des détenus ont eu de nombreuses difficultés durant leur départ dans la vie, il semble qu'ils en soient conscients d'une part, et qu'ils souhaitent y remédier d'autre part. D'où cette volonté, que l'on perçoit clairement, de chercher une certaine stabilité à leur sortie de prison, via entre autre la formation et la possibilité de s'engager professionnellement possédant des bases plus solides.

On peut aussi ressentir chez certains une volonté d'apaisement après une vie chahutée. Ppour quelques uns, la prison leur a permis de prendre de la distance par rapport à eux-mêmes avant de repartir sur de nouvelles bases dont la formation est l'un des piliers essentiels.

7.4.6 Pas d'intérêt à se former

Sur les neuf personnes interrogées, deux ne se sont pas inscrites à un cours ou à une formation durant leur peine.

Pour ces deux personnes, les motifs de non inscription à un cours sont différents. L'un, Per, a choisi de se former sur le tas, apprenant et se perfectionnant par soi-même, alors que l'autre, Niq, ne sait pas vraiment et l'on sent qu'il a quelque peu perdu ses repères.

Per avance : « *Dans le cas présent je ne ressens pas le besoin forcément d'avoir un document à la sortie, c'est plutôt d'avoir une connaissance.* » Per semble assez au clair avec ce qu'il dit, si l'on se réfère aux quelques extraits mentionnés plus haut, où il décrit les raisons de son choix de se cantonner à une formation plutôt informelle, sans passer par les services de formation de l'établissement. Dès lors, on ne peut pas vraiment dire que cette personne n'éprouve pas d'intérêt à se former.

Quant à Niq, il ne sait que trop penser du fait de suivre des cours :

« - *Le responsable de la formation m'a proposé aussi de faire des cours. Y'a différents cours.*

- *Et puis comment avez-vous réagi quand il vous a proposé des cours ?*

- *Oh un peu indifféremment quoi. Parce que j'ai pensé que sur ma période ça valait pas tellement la peine. Pour une année, je sais pas si ça vaut vraiment la peine de faire des cours.* »

On ressent l'impression que cette personne se laisse aller durant sa détention, mais dans l'extrait qui suit, on a plus l'idée que Niq a un besoin réel d'être pris par la main et qu'on lui dise ce qu'il doit faire et réaliser : « *On m'a proposé le bilan de compétence et puis moi j'ai dit oui pourquoi pas. J'attends d'apprendre des choses.* » Il dit plus loin : « *Un peu par hasard, on m'a proposé on m'a dit la maçonnerie, moi j'ai accepté. (...) On apprend en faisant le travail. Oh ben j'ai déjà appris à faire du béton par exemple. Je sais aussi à peu près monter un mur.* »

Est-ce l'emprisonnement qui rend cette personne atone, sans vitalité ni dynamisme tant qu'elle ne s'est pas prise en main ? Ou était-elle déjà comme cela avant d'arriver en prison ? Là n'est pas la question, mais cet exemple en est un parmi tant d'autres, où l'on remarque que le détenu tend à se laisser aller durant sa détention, abandonnant toute motivation à effectuer quoi que ce soit, même si cela est dans son intérêt.

Ce que l'on aperçoit aussi, c'est qu'en motivant cette personne, il est possible de susciter une implication de sa part dans une démarche personnelle, qu'il s'agisse de formation ou non. C'est peut-être aussi une question d'énergie et de motivation que de s'impliquer dans un cours durant sa détention. On peut également s'interroger sur son parcours scolaire rempli d'échecs. Etait-ce là une raison de son non - engagement ? Ou la peur d'un nouvel échec ? Cela n'a pas été formulé lors de l'interview, mais ce motif pourrait être une partie de réponse à notre question et apparaissait en filigrane à nos yeux.

7.5 Conclusions

Si deux personnes ont précisé s'être inscrites à un cours durant leur passage par la case prison parce que l'accès à la formation est gratuit, cela semble être anecdotique. On précisera là qu'il s'agissait de deux ressortissants africains en situation illégale en Suisse et qui n'avaient pas eu la chance de se former avant leur arrivée en prison.

Par contre, trois autres motivations à se former ont été évoquées fréquemment et sont revenues systématiquement dans la bouche de la majorité des personnes interrogées. Celles-ci se sont formées pour se préparer au monde du travail à leur sortie et pour ne pas perdre du temps en vue d'une stabilisation rapide. Leurs raisons ont été bien distinguées dans la présentation des différentes motivations à suivre des cours, mais finalement, sont-elles si distinctes ? On peut sans autre observer qu'elles sont liées et enchevêtrées. On pourrait sans trop se tromper résumer ces trois motivations en une seule : la volonté de bien réussir le nouveau départ qui se présente au détenu au moment de prendre son envol après la sanction pénale, ceci en s'étant préparé consciencieusement durant le séjour pénal.

Les attentes d'un côté stabilisateur du travail après la peine, grâce aux effets de la formation semblent passablement fortes. On sait que le travail est un des points-clé de la réussite de la réinsertion ; nous ne nous attendions cependant pas à des attentes aussi fortes en termes de stabilisation de la part des détenus. On aura ici ressenti une sorte de vision décalée de la part du détenu entre son comportement d'avant-prison et ses espoirs futurs.

Un autre point doit être relevé dans les conclusions de cette analyse : aucun détenu n'a parlé de suivre des cours pour profiter du système, pour éviter d'aller travailler, ou pour tout simplement se changer les idées et varier les activités, sans une volonté précise d'apprendre. La rumeur dit pourtant le contraire, et dans les faits, les inscriptions à des cours sont toujours plus nombreuses en hiver lorsqu'il fait froid et que le travail devient plus ardu à l'extérieur, que durant l'été. Les entretiens ont-ils été biaisés par le fait que j'étais l'ancien responsable du secteur de la formation et que les détenus interviewés n'ont pas osé le dire ? Ou par le fait que les détenus ont ressenti des attentes dans mes questions, et ont répondu comme ils avaient l'impression qu'ils devaient répondre, en relation avec mes attentes ? On ne le saura pas, cela étant du ressort de la psychologie, et l'on restera sur l'idée que les motivations à se former pour les détenus sont principalement leur volonté de bien se préparer à leur sortie de prison.

8 AUTRES EFFETS DE LA FORMATION EN PRISON

Dans notre analyse, un calcul statistique a été réalisé et permet d'observer, on peut déjà le dire, que la formation a des effets sur la possibilité de récidive du détenu sortant de prison. Dans cette section, peu importent les résultats de l'analyse : qu'il y ait une corrélation avec la récidive ou non, la formation a de toute évidence d'autres effets que l'on ne mesurera pas dans cette étude ; ces effets ne peuvent être chiffrés, mais ils sont indéniablement présents, leur valeur est bien réelle et il est essentiel de les mettre en lumière malgré le fait qu'ils n'entrent pas dans la méthode de notre analyse. Les voici présentés dans cette section.

8.1 D'ordre humain

La formation dans les milieux défavorisés, c'est un fait, est en règle générale moins couronnée de succès que dans des milieux aisés. La formation en prison n'échappe pas à cette règle et il faut prendre en compte que le taux de rendement sera moindre que dans d'autres domaines. Gravot (1993) précise : « L'origine sociale joue un rôle important dans la détermination du taux de rendement. De façon générale, on observe des taux plus élevés pour les diplômés issus de milieux favorisés » (Gravot, 1993, p. 14). Ce facteur discriminant est d'ordre économique, mais il ne modifie en rien les effets que d'ordre humain que la formation peut avoir sur un détenu.

La notion d'identité peut par exemple avoir un rôle psychologique non négligeable sur les détenus : le détenu en formation peut ne plus se percevoir comme un détenu, mais comme un apprenant. Alors que cette personne se trouve en permanence avec des co-détenus durant son séjour, elle va finalement s'identifier au groupe « détenus », s'attribuer elle-même une étiquette à connotation négative. De ce fait, elle tend naturellement à se comporter comme telle, ou comme on imagine et on attend qu'elle se comporte. C'est ce que Wormith qualifie d'« identification avec la sous-culture criminelle » (Wormith, 1984, p. 597).

Entrant dans une classe, la personne détenue devient élève, apprenti, apprenant, étudiant. Elle se recentre et se repositionne dans une autre catégorie de population, et là aussi, cette personne tend naturellement à se comporter comme tel, ou comme on imagine et attend qu'elle se comporte.

Cette notion d'identité, développée entre autre par Barbier (1996), est une construction mentale que l'on fait par rapport à soi et par rapport aux autres. Sur le plan individuel, ces effets identitaires peuvent influencer la représentation de soi-même et donc également son attitude actuelle et future : sortira-t-il de prison en se positionnant comme électricien avec un CFC fraîchement obtenu en poche, ou alors

comme un lecteur car il était analphabète auparavant, ou plutôt comme un ex-taulard avec tous les comportements et attitudes que l'image sous-tend ?

Dubar situe l'identité comme « une relation entre appartenance collective (...) et des personnalités individuelles » (Dubar, 1996, p. 38). Quelle production identitaire souhaite-t-on qu'une personne effectuant une peine produise ? Et à quel groupe souhaite-t-on qu'elle s'identifie ? Il « ne s'agit pas d'enfermer les individus dans des catégories » (Dubar, 1996, p. 42), ou de mettre des étiquettes, mais de souligner les effets mobilisateur et producteur de composante identitaire que la formation peut développer sur une personne, et particulièrement dans des lieux de détention. D'autre part, la production d'une construction identitaire positive sur soi-même en intégrant un groupe sans connotation négative ne doit pas être omise dans la suite du parcours de la personne.

L'estime de soi est aussi naturellement un élément non chiffrable des effets de la formation en prison sur le détenu. Ce point est d'autant plus important dans le milieu pénitentiaire pour des personnes dont l'image a été amplement écornée en raison des jugements, des condamnations, des incarcérations, du regard et du jugement des autres et de la société. S'il est difficile d'échapper à ce cheminement habituel de dégradation de l'estime de soi, la formation peut participer à sa restauration, entre autre par l'acquisition de nouvelles compétences ou le sentiment d'être capable de se maintenir dans un système d'apprentissage de nouvelles connaissances, ou encore par « la satisfaction qu'il va trouver dans le fait de s'instruire. » (Psacharopoulos & Woodhall, 1988, p. 45).

8.2 Propre à l'établissement

Pour l'établissement carcéral, le fait de proposer de la formation aux détenus peut avoir un intérêt tout particulier.

Il est clair que la conception de la formation est évidemment susceptible d'entrer en conflit avec les exigences, sécuritaires notamment, d'un bon fonctionnement de l'établissement. Le mouvement de détenus, les déplacements en salle de cours, les sorties exceptionnelles pour se rendre à des cours externes sont autant d'éléments qui peuvent potentiellement perturber l'aspect sécuritaire d'un établissement carcéral. On rappellera néanmoins la nécessité de concilier ces deux objectifs antagonistes de sécurité et de préparation à la sortie.

D'un autre côté, il apparaît que les tensions sont plus faibles dans la prison lorsque des possibilités de formation sont disponibles pour les résidents. Ceux-ci ont des objectifs, pensent à leurs projets, leurs buts à atteindre et ils ont moins le sentiment de perdre du temps durant leur séjour. Tout ceci a un effet visible sur l'état de tension d'une maison. « Dans la pratique, l'éducation favorise la discipline et la sécurité en prison (...) parce que les activités éducatives aident les hommes et les femmes incarcérées à se détendre, à libérer leur tensions, à s'exprimer et à développer des aptitudes mentales et physiques » (Mary & Durviaux, 1991, p. 39).

Certains chercheurs vont même plus loin dans l'analyse, et osent se demander si la formation en prison n'est pas plus utile pour l'établissement que pour le détenu, ou du moins si certains établissements ne tendent pas à l'utiliser prioritairement dans leur propre intérêt : « La question se pose dès lors de savoir dans quelle mesure les activités éducatives, culturelles et sportives n'ont pas pour finalité l'insertion carcérale bien plus que la réinsertion sociale. Elles contribueraient ainsi à la stabilité de l'institution en disciplinant les détenus dont la résistance ou l'oisiveté constituerait un risque de perturbation pour son bon fonctionnement » (Mary & Durviaux, 1991, p. 41).

Le maintien de l'ordre serait ainsi l'intérêt à ne pas négliger que l'établissement pénitentiaire pourrait retirer de la formation en prison. L'éducation serait donc aussi un moyen sécuritaire dont la prison pourrait user davantage.

Certains chercheurs, à l'image de Boe (1998), dans son étude de 1998 effectuée pour le Service Correctionnel du Canada, perçoivent même une diminution des transgressions et des désobéissances durant le séjour : « Ainsi selon les observations, la participation aux programmes d'enseignement augmente la sécurité des prisons, diminue le risque de récidive en contrant la « mentalité carcérale » et inculque des normes « pro-sociales » qui favorisent un comportement respectueux des règles et des lois. (...) Les études révèlent que les programmes d'enseignement et de formation professionnelle ont pour effet de réduire les infractions disciplinaires au cours de l'incarcération » (Boe, 1998, pp. 12-13).

Ces avantages que produit la formation pour une institution pénitentiaire sont souvent méconnus et les vérifier sur le lieu de notre étude serait très intéressant ; ce type d'analyse serait à effectuer dans un autre travail de recherche...

8.3 Pour la société

8.3.1 D'ordre sécuritaire

Il n'est pas faux d'imaginer que le niveau d'éducation d'une personne, et globalement d'une population, devrait pouvoir influencer sur l'aspect sécuritaire de la société. Les raisons motivant cette idée-là sont multiples ; en voici quelques unes, lesquelles sont en forte relation avec le milieu carcéral.

Tout d'abord, la formation et l'éducation ne permettent pas seulement au détenu d'apprendre et d'acquérir de nouvelles compétences professionnelles ou spécifiques, mais lui donnent l'occasion de modifier sa posture, sa position par rapport au monde et à soi-même. L'éducation dans les prisons pousse les apprenants à avoir une posture plus civique et leur apprend « not only to be productive, but to be law abiding and loyal to their country » (Usher, 1997, p. 370), selon Usher qui parle d'effet à très large spectre de la formation en prison. Dans ce

cadre-là, c'est toute une société qui gagne à voir un détenu terminer sa peine avec un recentrage personnel vis-à-vis de sa relation à l'autre.

Si la formation en général peut avoir un rôle de prévention contre la délinquance, la formation en prison devrait pouvoir agir après l'arrivée dans l'illégalité ou en prison, dans une même volonté finale de faire profiter la communauté sociale de comportements éducatifs attendus d'une part, et la communauté économique d'intégration dans des activités légales d'autre part.

Cependant, tous les auteurs ne sont pas de cet avis, à l'exemple d'Allen (2006), n'ayant trouvé aucune preuve que des cours en prison peuvent avoir une incidence sur les comportements criminels et estimant que les détenus libérés n'y parviennent que difficilement en raison de la difficulté de surmonter l'opprobre, le regard social et juridique de la criminalité, et de trouver un emploi bien rémunéré : « We find no evidence that prison courses can affect criminal behaviors. (...) This may occur for a number of reasons. Even if such courses are well administrated, it is still unlikely that released inmates will be able to overcome the social and legal stigma of criminality and find a well-paying job » (Allen, 2006, p. 28). Les effets d'ordre sécuritaire ne sont qu'un leurre pour Allen. L'avis de Gravot (1993) diffère sur ce point : « Au total, nous constatons donc que tous les éléments déterminants la valeur du taux de rendement (gains, coûts, caractéristiques individuelles) influencent effectivement le comportement éducatif des individus » (Gravot, 1993, p. 17).

Gravot développe aussi un point de vue plus économique, comme nous le verrons plus en détail dans le point suivant, mais l'aspect sécuritaire pour la société est sous-jacent dans son analyse : « Un haut niveau d'éducation engendre un revenu monétaire élevé ; dès lors la rentabilité relative aux autres activités /*délictueuses*/ est nécessairement moins attrayante. C'est ce qui explique, a contrario, que la délinquance soit plus fréquente dans les populations à faible niveau éducatif puisque les individus estimeront avoir des perspectives de gains plus élevés dans une activité délictueuse. » (Gravot, 1993, p. 170) Si l'on souhaite optimiser la sécurité d'une société, il est possible de passer par la formation, et non uniquement par la répression. La sécurité d'une société dépend aussi en partie du niveau de qualification de sa population et de ses espoirs de profit.

Enfin, on mentionnera encore que l'éducation génère des profits sociaux pour l'individu et pour son entourage : « L'éducation apporte également des bénéfices extra-économiques publics que l'on désigne généralement sous le nom d'externalité ou de « retombées » (dans la mesure où ils rejaillissent non seulement sur les personnes instruites elles-mêmes aussi sur d'autres membres de la société) » (Psacharopoulos & Woodhall, 1988, p. 45).

8.3.2 D'ordre économique

L'éducation et la formation, sur un plan global et non spécifique à l'univers carcéral, ont des effets considérables en terme économique. Il y a « clairement une excellente corrélation existant entre les dépenses éducatives et le revenu national » (Gravot, 1993, p. 37).

Si l'on se réfère à Eicher (1990), on peut constater que, l'accroissement du PNB d'un pays est en relation directe avec l'éducation. On pourrait dès lors se rapporter au modèle de Lucas (1988) et observer qu'il y a un intérêt tout particulier d'accroître de manière permanente le niveau de formation d'une population, que ce soit sur un plan qualitatif et quantitatif. De plus, il semble aujourd'hui que non seulement l'un influence l'autre, mais qu'il y aurait plutôt une sorte d'inter-influence, la formation influençant la croissance économique vice-versa.

Gravot va également dans le même sens, précisant que l'éducation « est un capital, plus précisément "un capital humain", et à ce titre elle est rentable » (Gravot, 1993, p. 1). Quant à Coulombe & Tremblay (2005), ils signalent également que ce capital humain¹⁰ a des effets significatifs sur le PNB d'un pays : « Results indicate that our human capital indicators based on literacy tests have positive and significant effect on the long-run levels of GDP per capita and labor productivity, and on the growth rate in the transitory process toward steady state » (Coulombe & Tremblay, 2005, p. 2). Ces deux chercheurs perçoivent même qu'une année d'éducation supplémentaire augmente considérablement les capacités de productivité pour l'individu, ce qui a ensuite un effet global : « From a quantitative perspective, our results imply that the skills acquired from one extra year of education increase aggregate labor productivity by approximately 7% » (Coulombe & Tremblay, 2005, p. 2).

Ces considérations globales concernant le monde de la formation en général ont toutes les raisons de s'appliquer aussi à la formation en milieu carcéral, laquelle peut aussi avoir un impact micro-économique. Gravot est clair, pour lui, les effets de la formation pour les milieux sociaux moins favorisés sont moindres : « Des analyses complémentaires font, par ailleurs, apparaître quelques facteurs discriminants supplémentaires : l'origine sociale joue un rôle important dans la détermination du taux de rendement. De façon générale, on observe des taux plus élevés pour les diplômés issus de milieux favorisés » (Gravot, 1993, p.14). Pourtant, ces effets, bien que moindres, sont malgré tout réels.

En termes de financement d'une formation, certains coûts sont inévitables, et ils entrent bien évidemment dans l'analyse avant de démarrer un projet de formation.

¹⁰ Ces chercheurs se réfèrent à une mesure particulière du capital humain sous la forme de tests de littératie, c'est-à-dire des compétences de compréhension et d'interprétation d'informations écrites, comme l'indique la citation.

Les coûts monétaires sont ceux auxquels on pense immédiatement, mais les coûts d'opportunité ne doivent pas être oubliés : il s'agit ici du manque à gagner dû à la baisse du taux de travail. « L'appellation "coût d'opportunité" vient de ce que chaque investissement implique que l'on renonce à utiliser la somme ainsi investie pour d'autres opportunités : consommation immédiate ou investissement différent » (Psacharopoulos & Woodhall, 1988, p. 33). Ces coûts existent tant pour l'économie que pour l'individu. Pour l'économie, le fait qu'un individu se trouve en formation génère des coûts non négligeables, en termes de manque à gagner. « L'exemple le plus frappant est le temps passé dans la poursuite des études par les élèves et les étudiants eux-mêmes qui, en faisant ce choix, privent de leurs services le marché du travail » (Psacharopoulos, & Woodhall, 1988, p. 33). Le fait qu'une personne en formation affecte le marché du travail ne se vérifie par contre pas dans le cas d'un détenant en formation, celui-ci ayant déjà été de fait retiré de ce marché pour d'autres raisons, pénitenciaires celles-ci. Ici le calcul du manque à gagner par l'individu en formation ne peut avoir de sens, la prison l'ayant déjà réduit à néant. Les frais monétaires sont donc les seuls existants, et les coûts d'opportunités absents. Ainsi le fait de pouvoir donner une double utilisation de la peine, soit non seulement s'acquitter de sa sentence, mais aussi profiter de se former dans ce même temps, peut avoir des effets économiques bénéfiques tant sur le marché du travail que pour l'individu.

Certaines études ont démontré que l'éducation et la formation réduisaient non seulement le crime, mais qu'en plus elles avaient tendance à rapporter plus qu'ils ne coûtaient. Lochner & Moretti (2004) observent par exemple dans leurs calculs que la scolarité permet des économies sociales dues à la réduction du crime : « Using our estimates, we calculate the social savings from crime reduction associated with high school completion. Our estimates suggest that a 1 % increase in male high school graduation rates would save as much as \$ 1.4 billion, or about \$ 2,100 per additional male high school graduate » (Lochner & Moretti, 2004, p. 3). Le Conseil National de Prévention du Crime au Canada cite une analyse d'un programme nommé Jobs Corps, qui assure une éducation de base, une formation professionnelle et toute une gamme de services de soutien à plus de 62000 jeunes en difficulté chaque année. « Le programme est coûteux mais des évaluations ont révélé qu'il permet aux jeunes d'atteindre des niveaux de revenus et de scolarité beaucoup plus élevés, tout en réduisant leur dépendance à l'égard de l'aide sociale et le nombre de crime graves qu'ils commettent. On estime que le programme rapporte 145 % fois plus qu'il ne coûte.» (Conseil National de Prévention du Crime Canada, 1996, p. 5). Fait étonnant, on ne parle plus ici d'économies, mais de gain !

Dans ces deux cas, sont relatés les effets d'ordre économique de la formation en vue de la prévention contre la délinquance, c'est-à-dire avant la prison. Mais des études similaires ont été réalisées au sujet de la formation en prison : suivant la théorie du capital humain selon Becker, la formation a un impact sur le salaire : « La variation du niveau d'éducation a des effets analogues à ceux d'un accroissement d'un revenu » (Gravot, 1993, p. 170). A partir de cette réflexion, Karpowitz & Kenner (1997) analysent en profondeur l'étude "Return on Investment for Correctional Education in Florida" dont le but est clair : « How can the cost of educational inputs translate into earnings ? » (Florida Department of Corrections, 1999, p. 1) : Comment transformer les entrées de coûts éducatifs en gains ? Cette recherche,

mandatée par la Florida Tax Watch, qui vérifie que les investissements publics soient bien investis, conclut que le résultat de l'analyse coûts / bénéfices produisait un retour sur investissement positif de 1\$66 pour 1\$ investi, et que les personnes ayant terminé un parcours académique produisaient même un retour de 3\$53 en moyenne pour chaque dollar investi après deux années d'implication dans un programme correctionnel éducatif.

Les observations sont à peu près similaires dans l'étude de Steurer (2003) effectuée pour trois Etats américains, et qui observe que chaque dollar dépensé en rapporte deux au citoyen grâce à la réduction des coûts de prison et de réincarcération.

Sans soutien formatif durant la peine, les coûts semblent irrémédiablement augmenter pour cette une population carcérale souvent en difficulté financière faisant généralement partie des working poors.

Aussi, via la formation en prison, c'est un moyen de voir son salaire augmenter et ainsi de s'affranchir des services sociaux qui souvent voient le détenu arriver dès la libération en raison des salaires très bas auxquels il est engagé, s'il a la chance d'être engagé.

Le Bureau International du Travail précise : « Indépendamment de leur état d'activité économique (travailleur, chômeur ou inactif), les jeunes qui ne sont pas capables de tirer le meilleur parti de leur potentiel productif sont susceptibles d'éprouver un sentiment de découragement, de marginalisation, et d'appauvrissement, et d'oisiveté – au risque d'être attirés par des activités illicites – ou de frustration du fait de leur situation et peuvent diriger leur colère et leur frustration contre la société qui les a engendrés » (Bureau international du travail 2006, p. 5). On peut économiser des coûts dus à la délinquance par de la formation en prison, et aider cette population jeune et peu active ayant déjà plongé dans les activités illégales à sortir de cette frange vulnérable pour les réintégrer dans la société. C'est lui donner les moyens de passer dans la population active.

8.4 Multiplicité des effets

On terminera cette section avec une impression bien réelle que les effets de la formation en milieu carcéral sont multiples, et que la calculation seule des effets de la formation sur la récidive serait équivalente à se mettre des œillères : la mesure de la corrélation entre formation et récidive est spécifique mais il ne faut pas négliger les autres retombées de la formation en prison que nous venons d'explorer.

9 SYNTHÈSE ET CONCLUSION

9.1 Observations finales

Cette étude nous a donné l'occasion d'obtenir, enfin, des chiffres bien réels et concrets validant cette affirmation qui jusque-là ne pouvait être confirmée par aucune étude en Suisse : la formation en prison permet de faire baisser le taux de récidive dans nos prisons.

L'idée était de vérifier cette hypothèse de manière localisée, soit aux Etablissements de Bellechasse. Dans ce cadre, nous avons pu largement confirmer cela, avec une différence de taux entre les deux groupes (formés et non formés durant leur détention) plus que significative. Nos calculs ont même failli dépasser nos espérances, puisqu'avec une mesure significative de 0.059, nous avons été proches de la possibilité de généraliser nos mesures.

Quant à l'analyse des motivations poussant les détenus à se lancer dans un processus de formation, elle a également été fructueuse, permettant de valider le fait qu'ils s'y engagent en vue de leur préparation à la sortie de prison, et de découvrir que leur volonté de se stabiliser après leur peine via un travail est plus présente que l'on ne l'imaginait.

Cependant, dès lors que cette étude a été réalisée, et qu'il a été démontré que la formation a un effet sur la récidive, cela signifie-t-il que la formation est l'élément principal et déterminant pour contrer la récidive ? Rien n'est moins sûr. Et la comparaison avec d'autres variables susceptibles de faire baisser le taux de récidive serait intéressante. Porporino & Robinson vont dans le même sens et se posent des questions similaires : « Il ne fait aucun doute que mesurer l'effet d'un programme offert en milieu carcéral présente beaucoup de difficultés. La réduction de la récidive, en tant qu'indicateur ultime du fait qu'un changement s'est produit, ne permet manifestement pas de connaître la nature ou la source du changement. » (Porporino & Robinson, 1992, p. 26) Ce constat ouvre des perspectives à de nouvelles recherches.

L'observation finale que nous pouvons établir est que quels que soient leur contenu, leur déroulement, leur durée ou leur orientation théorique, les programmes de formation pénitentiaire devraient tous avoir le même but fondamental : amener le délinquant à changer son optique, à percevoir les éventuelles chances d'adopter un mode de vie non criminel. L'acquisition des compétences nécessaires pour mener

une existence dite normale peut aisément se produire à la suite de ce changement fondamental d'attitude et de perspective.

Dans ce sens-là, Porporino & Robinson (1992, p. 25), martèlent : « Vu sous cet angle, la question de savoir si l'éducation des délinquants peut faciliter leur réinsertion sociale est, en réalité, UNE TAUTOLOGIE. Lorsqu'elle réussit, la réintégration des délinquants est essentiellement un processus de régénération et d'éducation. Il faudrait plutôt se poser la question suivante, à laquelle les organismes correctionnels doivent répondre pour mieux cibler leurs ressources : quand et avec quel type de détenus les programmes éducatifs sont-ils les plus fructueux ? » Là aussi, les sujets de réflexion ne manquent pas pour une optimisation des systèmes éducatifs pénitentiaires.

9.2 Avenir de la formation en prison

Quel futur pour la formation en prison ? Il est nécessaire de s'éloigner du débat des effets de la formation pour se poser cette question d'avenir. Si comme on l'a dit, l'éducation reste un droit, il semble nécessaire de voir une réelle transformation des systèmes de formation en prison en Suisse, qui ne semblent plus du tout adaptés.

L'organisation de l'éducation en prison est du ressort de l'Etat qui doit assurer le continuum et la cohérence de sa prise en charge de la délinquance. Le constat du bon fonctionnement d'un système de formation sur le plan local, dans un établissement comme Bellechasse, mais de son dysfonctionnement au sein même d'un concordat intercantonal doit interpellier. Il faut réfléchir et analyser le système dans sa globalité, sans quoi l'on percevra rapidement que, dans ces conditions, les attentes croissantes vis-à-vis de l'éducation en prison ne se réalisent que de manière très inégale et insatisfaisante entre les différents établissements et entre les cantons.

Hélas, si pour certains l'éducation en milieu carcéral est une préoccupation bien réelle qui permettra d'humaniser et améliorer les conditions de détention, constituant une étape préalable à la mise en action du processus de réhabilitation et de réinsertion, elle n'est pour beaucoup qu'une préoccupation secondaire. Politiquement, cette question n'est souvent que subsidiaire, quand bien même la formation pourrait faire directement baisser les coûts dus à l'incarcération, comme nous l'avons évoqué plus haut selon certaines études. En effet, est-ce que l'amélioration des conditions de formation en prison est porteuse dans un programme politique ? Non, la tendance des partis politiques sera plutôt de mettre en avant la formation en général, la recherche, la santé, etc., mais rarement l'amélioration des conditions pénitentiaires. Dès lors, le milieu pénitentiaire est contraint de se battre avec moins d'armes, moins de moyens, se perfectionnant et se réformant ainsi plus lentement. La formation est aujourd'hui largement à la traîne dans notre système pénitentiaire helvétique. Il existe toujours de bonnes raisons de mettre en sourdine la décision de réformer le système de formation de nos prisons. Cette inertie ajoutée à une certaine indolence fait réagir des associations privées, lesquelles commencent aujourd'hui à financer des systèmes de formation parallèles

dans les prisons helvétiques afin de combler les lacunes de devoir légal qui incombent, faut-il le rappeler, à l'Etat.

9.3 Conclusion

La prison est souvent un échec pour le détenu ; elle l'est aussi très souvent pour les sociétés qui, depuis des centaines d'années, n'ont pu imaginer d'autres solutions que l'enfermement comme punition pour les délinquants, même si des peines alternatives apparaissent, dans certains pays, comme des initiatives intéressantes.

Pourtant ce monde pénitentiaire est bien présent et il faut l'assumer. Assumer la prison, c'est oser ne pas la cacher, montrer qu'elle existe, assurer sa visibilité. Ce travail de mémoire a aussi ce rôle-là : il donne l'occasion de regarder en face ce milieu, de mettre un faisceau de lumière sur l'un des côtés sombres de la société. Et de mettre en avant et de valoriser des éléments qui fonctionnent et qui peuvent donner un espoir de réussite, même après un passage en prison, est des plus essentiels. La société connaît mal la prison et son fonctionnement. Ne lui donne-t-on pas les moyens de la voir, de l'appréhender et de mieux la comprendre ? Ou se cache-t-elle les yeux ? Un peu des deux, certainement ; aussi, un effort tout particulier doit être fait pour permettre au grand public de mieux saisir cet univers bien spécifique. Ce travail aura été une petite contribution à cet effort.

Nos recherches et analyses ont réellement confirmé que la formation en milieu carcéral était assurément un moyen de rebondir à la sortie de prison et l'un des piliers d'une réussite lors du retour en société. Mais il est nécessaire de préciser ici que l'éducation ne peut avoir l'unique rôle d'outil et de moyen pour les services pénitentiaires de faire baisser la récidive ou de donner une formation clé en main : la formation est avant tout un droit. Et c'est par ce droit que peut se réaliser le plein épanouissement de la personnalité humaine, qu'une identité peut se forger et donner sens à la vie ou à un projet de vie.

10 LISTE DE REFERENCES

Allen, R., (2006). *An Economic Analysis of Prison Education Programs and Recidivism*. Consulté le 15.01.09, issu de

http://www.economics.emory.edu/Working_Papers/wp/Allen.pdf

Andrews, D. A. (1989). Il est possible de prévoir et d'influencer la récidive : utiliser des outils de prédiction du risque afin de réduire la récidive. *Forum - Recherche sur l'actualité correctionnelle, Vol. 1, n° 2*.

Ashworth, A. (2002). Sentencing. *The Oxford handbook of criminology* (3rd edition). Oxford : Oxford University Press.

Baader, M., & Shea, E. (2007). Le travail pénitentiaire, un outil efficace de lutte contre la récidive ? *Revue Champ pénal, vol. 4*.

Barbier, J.-M. (1996). De l'usage de la notion d'identité en recherche, notamment dans le domaine de la formation. *Education permanente, 128, 11-26*.

Boe, R. (1998). Étude de suivi après deux ans de liberté de délinquants sous responsabilité fédérale qui ont participé au programme de formation de base des adultes (FBA) pour le Service correctionnel du Canada. Consulté le 23.03.08. Issu de <http://www.csc-scc.gc.ca/text/pblct/forum/e132/e132e-fra.shtml>

Brewster, D., & Sharp, S. (2002). Educational programs and recidivism in Oklaoma : another look. *The prison journal, vol. 82, 314-334*.

Brown, S.L., Traitement correctionnel efficace par rapport au coût. *Forum - Recherche sur l'actualité correctionnelle, vol 12, n° 2, 59-60*.

Bureau international du travail (2006). *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes*. Genève.

Callan, V.J., & Gardner, J. (2005). *Vocational education and training provision and recidivism in Queensland correctional institutions*. Adelaide : National Centre for Vocational Education Research.

Caulkins, J., Cohen, J., Gorr, W., & Wei, J. (1996). Predicting criminal recidivism : a comparison of neural networks with statistical methods. *Journal of Criminal Justice*, vol. 24.

Chantraine, G. (2004a). *Par-delà les murs*. Paris : PUF.

Chantraine, G. (2004b). Prison et regard sociologique. Pour un décentrage de l'analyse critique. *Revue Champ Pénal*, vol 1.

Code Pénal Suisse (2006). Berne : Edition de la Chancellerie Fédérale.

Combessie, P. (2001). *Sociologie de la prison*. Paris : La Découverte.

Conférence Latine des Chefs des Départements de Justice et Police (2009). *Liste des actes de la conférence*. Consulté le 29.01.2009, issu de

<http://www.cldjp.ch/conference/actes.html>

Conseil de l'Europe. (1990a) Comité restreint d'experts sur l'éducation en prison du Conseil de l'Europe. *Rapport final des activités de formation en milieu carcéral*. Strasbourg.

Conseil de l'Europe (1990b). *Education en prison, Recommandation n° R (89) 12*. Strasbourg.

Conseil National de Prévention du Crime Canada (1996). *Sécurité et économies: prévenir le crime par le biais du développement social*. Consulté le 23.03.08. Issu de <http://www.phac-aspc.gc.ca/ncfv-cnivf/publications/fvcrimeprevention-fra.php>

Corthay, C., & Kuhn, A. (2004). Offre de formation en prison : la misère. *Plaidoyer*, n°3.

Coulombe, S., & Tremblay, J. F. (2006). Literacy and Growth. *Topics in Macroeconomics*, vol. 6, n° 2.

De Maeyer, M. (2003). L'éducation en prison ou l'éducation pour (presque) tous. Consulté le 15.01.07, issu de

<http://www.educationinprison.org/InternationalOrganisation/6ansapresConintea.php>

De Maeyer, M. (2008). *Placer l'éducation pour tous au cœur de la prison*. Consulté le 25.03.08. Issu de <http://www.redlece.org/biblioteca/Eptenprison.pdf>

De Maeyer, M., & Rangel, H. (à paraître). *Enquête internationale sur l'état de la situation de l'éducation en prison*. Hambourg : IUE.

Demazière, D., & Dubar, C. (1997). *Analyser les entretiens biographiques. L'exemple de récits d'insertion*. Paris : Editions Nathan

Dubar, C. (1996). Usages sociaux et sociologiques de la notion d'identité. *Education permanente*, 128, 37-44.

Eicher, J.-C. (1990). Education In Greffe, X., Mairesse, J., & Reiffers, J.-L. *Encyclopédie économique* (pp. 1307-1335). Paris : Economica.

Etablissements de Bellechasse (2005). *Rapport annuel d'activité et de gestion des Etablissements de Bellechasse*.

Etablissements de Bellechasse (2006). *Rapport annuel d'activité et de gestion des Etablissements de Bellechasse*.

Fabelo, T., (2000). *Impact of Educational Achievement of Inmates in the Windham School District on Recidivism*. Criminal Justice Policy Council, State of Texas.

Faugeron, C. (1998). Réformer la prison ? *Les cahiers de la sécurité intérieure*, n° 31, 7-18.

Faugeron, C., Chauvenet, A., & Combessie, P. (1996). *Approches de la prison*. Paris : De Boeck.

Florida Department of Corrections. (1999). Bureau of Research and Data Analysis. *Return on Investment for Correctional Education in Florida (based on a Study Conducted by TaxWatch and the Center for Needs Assessment & Planning)* Consulté le 24.06.07, issu de www.dc.state.fl.us/pub/taxwatch/index.html

Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir : naissance de la prison*. Paris : Gallimard.

Funke, G. S. (1985). The economics of prison crowding. *The Annals*, 478, 86-99.

Garapon, A. (2002). *Des crimes qu'on ne peut ni punir ni pardonner*. Paris : Editions Odile Jacob.

Garapon, A., Gros, F., & Pech, T. (2001). *Et ce sera justice. Punir en démocratie*. Paris : Editions Odile Jacob.

Garapon, A. (1997). *Bien juger, essai sur le rituel judiciaire*. Paris : Editions Odile Jacob.

Gravot, P. (1993). *Economie de l'Education*. Paris : Economica.

Gendreau, P., Little, T., & Goggin, C. (1996). A meta-analysis of the predictors of adult offender recidivism : What work ! *Criminology*, vol. 34, n°4, 575 – 607.

Jacquard, A. (1993). *Un monde sans prisons*. Paris : Editions du Seuil.

Karpowitz, D., & Kenner, M. (1997). *Education as Crime Prevention : The Case for Reinstating Pell Grant Eligibility for the Incarcerated*. Consulté le 23.11.06, issu de http://www.bard.edu/bpi/images/crime_report.pdf

Katz, L., & Levitt, S. (2003). Prison conditions, capital punishment, and deterrence. *American law and economics review*, 5, 318 – 343.

Kaufmann, J.-C. (1996). *L'entretien compréhensif*. Paris : Nathan.

Kensey, A., & Tournier, P. V. (1994). *Le retour en prison : analyse diachronique*. Paris : Ministère de la Justice (DAP)

Kuhn, A. (2000). *Détenus : Combien, Pourquoi, Que faire ?* Bern : Haupt.

Kuhn, A. (2005). *Sanctions pénales : est-ce bien la peine ?* Grolley : Editions de l'Hèbe.

Kuhn, A. (2002). *Sommes-nous tous des criminels ?* Grolley : Editions de l'Hèbe.

Kuhn, A. (1995). La libération conditionnelle : risque ou chance ? *Revue pénale suisse*, n° 113, 420-422.

Lameyre, X., & Salas, D. (2004). Prisons, permanence d'un débat. *La Documentation française - Problèmes politiques et sociaux*, 902.

L'Huillier, D. (2001). *Le choc carcéral : survivre en prison*. Paris : Bayard.

Lipiansky, E.-M., Taboada-Leonetti I. & Vasquez, A. (1990). Introduction à la problématique de l'identité. In Camillieri, C. et al. *Stratégie identitaires*. (pp. 7-26). Paris : PUF.

Lochner, L., & Moretti, E. (2004). The effect of education on crime: evidence from prison inmates, arrests, and self-reports. *American Economic Review*, 94.

Lochner, L. (2004). Education, work, and crime: a human capital approach. *International Economic Review*. 45.

LoPinto, Bernard. (2005). *Schools 'Down Back' : How schools in prison help inmates and society*. Consulté le 23.11.06, issu de

http://adulted.about.com/cs/prisoneducation/a/prison_ed.htm

Lucas, R.E. (1988). On the mechanics of economic development. *Journal of Monetary Economic*. 22, 3-42.

Martinson, R. (1974). What works ? Questions and answers about prison reform. *Public Interest*, vol 35.

Mary, P., & Durviaux, S. (1991). L'éducation en prison : resocialisation ou occupation ? *Revue internationale de criminologie et de police technique*, vol. 44, n° 1. Genève : Editions Marcel Meichtry.

Maurice, P. (2001). *De la haine à la vie*. Paris : Le Cherche Midi Editeur.

McGuire, J. (2000). Définir les programmes correctionnels. *Forum - Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol 12, n° 2, 5-9.

Méda, D. (1995). *Le travail, une valeur en voie de disparition*. Paris : Edition Alto-Aubier.

Ménétreay-Savary, A.-C., (2002). *Motion pour la formation en prison, déposée le 18.6.2002 devant le Conseil national*. Consulté le 23.04.08. Issu de

http://www.parlament.ch/F/Suche/Pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20023261

Milly, B. (2004). L'enseignement en prison : du poids des contraintes pénitentiaires à l'éclatement des logiques professionnelles. *Déviance et Société*, vol. 28, n° 1, 57-79.

Motiuk, L. (1996). L'emploi des délinquants : un objectif pour la réduction du risque et des besoins. *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 1, n° 8.

Nuoffer, H., Morandi, P.-A., & Hofmann, H. (1998). *Les Etablissements de Bellechasse 1898 – 1998*. Publication privée du Canton de Fribourg.

Office fédéral de la statistique (1997). *Incarcération et récidive. Taux de récidive. Statistique de la criminalité: recondamnations et réincarcérations*.

Office fédéral de la statistique (2005). *L'exécution des peines et mesures en Suisse*.

Office fédéral de la statistique (2009). *Immer weniger Wiederverurteilungen. Medienmitteilung - Kriminalität und Strafrecht*

Sillig, L. (2004, 25 mars). La formation peine à passer de l'autre côté des barreaux. *Le Courrier*.

Paul, J.-J. (1989). *La relation formation-emploi : un défi pour l'économie*. Paris : Economica.

Petit, J.-G., Faugeron, C., & Pierre, M. (2002). *Histoire des prisons en France. 1789 – 2000*. Toulouse : Privat.

Porporino, F., & Robinson, D. (1992). *L'éducation peut-elle prévenir la récidive chez les délinquants adultes ?* Ottawa : Service correctionnel du Canada.

Psacharopoulos, G., & Woodhall, M. (1988). *L'éducation pour le développement. Une analyse des choix d'investissement*. Paris : Economica.

Raynal, F. (2000). *Prisons : quelles alternatives ?* Paris : Edition Corlet.

Rostaing, C. (1997). *La relation carcérale : identités et rapports sociaux dans les prisons des femme*. Paris : PUF.

Ryan, T.A., & Mauldin, B.J. (1994). Correctional education and recidivism : an historical analysis. *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 12, n° 2.

Simon, F. (1999). *Prisoners' Work and Vocational Training*. London : Routledge.

Steurer, S. (2003). *Three state recidivism stuy*. Consulté le 04.04.08. Issu de <http://www.ceanational.org/PDFs/3StateFinal.pdf>

Stevens, D. (2000). Programmes d'éducation pour les délinquants. *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol 12, n° 2.

Tosi, U. (1991). A quoi sert la formation en milieu carcéral ? *Revue internationale de criminologie et de police scientifique*, vol. 44, n° 1, 43-58.

United Nations Office at Vienna (1995). *Basic education in prisons*. Hamburg : Unesco Institute for Education.

U.S. Department of Labor. (1994). *What's working and what's not: A summary of research on the economic impacts of employment and training programs*. (rapport n° ED379445). Washington DC : Office of the Chief Economist, Department of Labor.

Usher, Dan (1997). Education as a deterrent to crime. *Canadian Economics Association*, vol. 30(2), 367-384.

Voyame, C. (2008). *La formation professionnelle en prison : un moyen de lutter contre la récidive ?* Mémoire de licence en psychologie OSP : Faculté des sciences sociales et politiques, Université de Lausanne.

Wormith, J.S. (1984). Attitude and behavior change of correctional clientele. *Criminology*, n° 22.

ANNEXE 1

02.3261 – Motion pour la formation en prison

Déposé par [Menétrey-Savary Anne-Catherine](#)

Date de dépôt 18-06-2002

Déposé au Conseil national

Etat actuel Liquidé

Texte déposé

Par voie de motion, je demande au Conseil fédéral de garantir aux détenus qui le souhaitent l'accès à une formation de base ou complémentaire, sanctionnée par un certificat (attestation, CFC, diplôme), avec la possibilité de la poursuivre après la période de détention. Il s'agirait de proposer une nouvelle formulation de l'article 82 du projet de révision du Code pénal, partie générale, qui pourrait avoir la teneur suivante: "Le détenu doit avoir accès à une formation de base ou complémentaire, sanctionnée par un certificat ou une attestation, qu'il pourra poursuivre, le cas échéant, après la fin de sa détention."

Développement

Dans sa recommandation R (89) 12, le Conseil de l'Europe prévoit que "tous les détenus doivent avoir accès à l'éducation de base, la formation professionnelle, les activités créatrices et culturelles, l'éducation physique et les sports, l'éducation sociale et la possibilité de fréquenter une bibliothèque". Il prévoit également que cette éducation ne devrait pas être considérée comme moins importante que le travail dans le régime pénitentiaire et que des mesures devraient être prises pour permettre aux détenus de poursuivre leur éducation après leur libération.

Lors de la révision de la partie générale du Code pénal suisse (CP) encore en projet, nous avons introduit un article 82 qui prévoit que "le détenu doit, autant que possible, pouvoir acquérir une formation de base et une formation complémentaire correspondant à ses capacités". Or, la restriction apportée par le "autant que possible" fait craindre que ce principe ne soit pas mieux appliqué qu'il ne l'est actuellement. En effet, aujourd'hui déjà, de nombreux obstacles se dressent sur la route de ceux qui veulent entreprendre une formation. Il s'agit généralement d'obstacles liés au manque de moyens, de volonté, à la priorité mise sur le travail productif ou au temps de détention jugé insuffisant. En effet, on considère généralement que la formation doit se dérouler entièrement pendant la détention, si bien qu'on peut la refuser à un détenu simplement parce que sa peine n'est pas assez longue! En cas de changement de lieu ou de régime de détention, on peut se trouver dans cette situation aberrante qu'avec une condamnation de huit ans, la personne intéressée qui arrive en pénitencier "n'aura pas le temps" d'obtenir un diplôme ou une qualification professionnelle!

Mais le principal obstacle réside dans l'absence de politique générale au niveau fédéral en matière de formation. L'absence de principe régissant cet aspect fondamental d'une réinsertion réussie conduit à la situation actuelle qui veut notamment que certains établissements ne prévoient aucune structure de formation. L'absence de principe régissant cet aspect fondamental d'une réinsertion réussie conduit à la situation actuelle qui veut notamment que certains établissements ne prévoient aucune structure de formation. En cas de transfert, une personne engagée dans un processus de formation peut voir tous ses projets s'effondrer. Une telle situation ne me semble pas acceptable.

Le projet de révision introduit également le principe d'une assistance sociale continue aux détenus et d'un appui lors de la libération, ce qui devrait permettre que des dispositions soient prises pour garantir aux détenus qui ont commencé une formation en prison de la terminer après leur libération. Cela faciliterait aussi l'accès à un certificat ou une attestation reconnus, qui ne porteraient pas le "label" de la prison. Dans sa réponse à la motion Rossini 01.3791, du 27 février 2002, le Conseil fédéral le reconnaît aussi puisqu'il note que le fait que "les cantons doivent assurer une aide sociale aux détenus, contribue à assurer une certaine continuité et une certaine coordination à la formation qui leur est offerte".

Dans la même réponse, le Conseil fédéral admet que l'offre en matière de formation et de perfectionnement varie d'un établissement pénitentiaire à l'autre, mais il constate aussi que c'est une conséquence de la répartition des tâches entre cantons et Confédération. J'estime au contraire que le fédéralisme ne saurait justifier qu'un principe inscrit dans le CP ne soit pas respecté. C'est pourquoi je déplore que les dispositions dudit code laissent la possibilité de ne l'appliquer que dans la mesure du possible.

Certaines études criminologiques montrent que les prisons sont de grands congélateurs desquels on ressort comme on est entré, voire dans une situation pire encore. La règle de l'article 37 CP (reprise à l'art. 75 du projet) prévoyant que la privation de liberté doit avoir un effet resocialisateur, n'est pas toujours respectée. Il va sans dire que la formation, soit l'acquisition de connaissances utiles à la vie en société, est un élément fondamental de l'intégration sociale future des détenus. Or, une meilleure intégration sociale des anciens criminels entraînera inévitablement une diminution de leur taux de récidive et donc un accroissement aussi bien de la confiance de la population en la capacité des autorités à gérer le phénomène criminel que de son sentiment général de sécurité. La confiance des détenus en leurs propres capacités à se débrouiller dans la vie sans commettre d'infraction sera d'ailleurs un gage supplémentaire de réinsertion réussie.

Prise de position du Conseil fédéral 04-09-2002

Dans le souci de prévenir la criminalité, il convient de soutenir de manière adéquate les détenus qui souhaitent se perfectionner. Le Conseil fédéral a déjà exprimé cette opinion dans sa prise de position relative à la motion Rossini 01.3791, "Formation de la population carcérale", du 14 décembre 2001, qui poursuit, sous une forme plus générale, le même but que la présente motion. Toutefois, le Conseil fédéral a également rappelé que la compétence de réglementer et de mettre en oeuvre l'exécution des peines et des mesures est essentiellement du ressort des cantons et que la Confédération se limite à édicter les principes. Par conséquent, c'est sciemment que l'article 82 du projet de révision de la partie générale du Code pénal ne contient pas d'obligation absolue en matière de formation et de perfectionnement des détenus. On laisse une marge d'appréciation aux cantons puisque l'article précité énonce que "le détenu doit, autant que possible, pouvoir acquérir une formation de base et une formation complémentaire correspondant à ses capacités". Le Conseil national et le Conseil des Etats ont approuvé cette disposition sous cette forme. Par ailleurs, contrairement à ce que pense l'auteur de la motion, les détenus de tous les établissements pénitentiaires de Suisse se voient offrir des possibilités de formation et de perfectionnement, même si elles sont différentes suivant les établissements. De plus, la loi sur l'assurance-chômage prévoit des mesures de formation qui peuvent faciliter la réinsertion des détenus dans la vie professionnelle après leur libération.

Pour ces motifs, le Conseil fédéral a proposé le rejet de la motion Rossini le 27 février 2002. La situation n'a pas subi de changement depuis lors. Il n'y a dès lors pas lieu de transmettre la présente motion et de modifier l'article 82 du projet de révision de la partie générale du Code pénal, encore avant le vote final au Parlement.

Déclaration du Conseil fédéral 04-09-2002

Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

Chronologie:

10-03-2004 CN Rejet.

Bulletin officiel - les procès-verbaux

Compétence Département de justice et police (DFJP)

Cosignataires Baumann Ruedi - Bühlmann Cécile - Cuche Fernand - Dormond Béguelin Marlyse - Fasel Hugo - Garbani Valérie - Genner Ruth - Graf Maya - Hollenstein Pia - Maillard Pierre-Yves - Mugny Patrice - Rossini Stéphane - Schwaab Jean Jacques - Teuscher Franziska - Tillmanns Pierre (15)

ANNEXE 2

Extraits de la Recommandation NR (89) 12 du Conseil de l'Europe sur l'Education en Prison:

«Considérant que le droit à l'éducation est fondamental; considérant l'importance de l'éducation pour le développement individuel et communautaire; considérant que l'éducation en prison contribue à rendre les prisons plus humaines et à améliorer les conditions de détention; considérant que l'éducation en prison est un moyen important de faciliter le retour du détenu dans la société...

Le Conseil de l'Europe recommande aux gouvernements des Etats membres de mettre en œuvre une politique tenant compte de ce qui suit:

1. Tous les détenus doivent avoir accès à l'éducation, qui devrait englober l'instruction de base, la formation professionnelle, les activités créatrices et culturelles, l'éducation physique et les sports, l'éducation sociale et la possibilité de fréquenter une bibliothèque;

(...)

4. Tous ceux qui sont appelés à participer à l'administration du système pénitentiaire et à la gestion des établissements de détention devraient faciliter et encourager l'éducation dans toute la mesure du possible;

(...)

8. Une attention spécifique devrait être accordée aux détenus ayant des difficultés particulières et notamment ceux ayant des difficultés pour lire et écrire;

9. La formation professionnelle devrait tendre au développement plus large de la personne tout en tenant compte de l'évolution du marché du travail».

ANNEXE 3

Grille de question pour guider l'entretien avec les détenus

- Présentation personnelle du détenu
- Quelle durée de peine, depuis combien de temps aux EB et encore combien de temps ?
- Quel a été votre parcours de vie avant la prison ? Quelques étapes personnelles, de formation et professionnelles
- Faites-vous une formation dans le cadre de votre peine ? Laquelle ? Quel chemin a été parcouru avant de prendre la décision de se lancer dans cette formation ?
- Quelles sont les modalités de fonctionnement de cette formation ?
- Quelles sont les compétences que vous acquérez dans le cadre de cette formation
- En effectuant cette formation, avez-vous acquis d'autres compétences hormis les compétences professionnelles ?
- Pourquoi suivez-vous cette formation ?
- Le fait d'effectuer cette formation vous aide-t-elle à surmonter psychologiquement votre temps d'incarcération ?
Est-ce que vous vivez la prison différemment parce que vous faites cette formation ?
- Que vous disent vos collègues détenus par rapport à cela ?
- Sans vous demander de parler à leur place, certains détenus ne participent pas à ces formations ; à votre avis, pourquoi n'y participent-ils pas ?
- Est-ce que la prison vous soutient dans le cadre de la formation que vous faites ?
- Comment le Service d'application des sanctions pénales voit le fait que vous suiviez une formation ?
- Est-ce que vous avez suivi d'autres cours internes à la prison ? Lesquels ?

-
- Ces cours ont-ils une utilité pour votre avenir ?
 - Aideront-ils à éviter un retour en prison pour vous ou pour d'autres ?
 - Comment voyez-vous votre avenir après la prison ?
 - Quel rôle jouera votre formation dans votre futur après la prison ?
 - Comment se serait passé votre futur si vous n'aviez pas pu profiter de cette formation ?
 - Est-ce que cette formation en prison vous évitera de commettre de nouveaux délits et vous stabilisera ?
 - Selon vous, quel est l'élément principal qui vous fera réussir un retour dans la société ?

Annexe 4

Tableau de corrélation entre récidive et formation en prison en contrôlant l'âge via un modèle de régression

Coefficients^a

| Modèle | | Coefficients non standardisés | | Coefficients standardisés | t | Sig. |
|--------|---------------|-------------------------------|-----------------|---------------------------|--------|------|
| | | A | Erreur standard | Bêta | | |
| 1 | (Constante) | .517 | .066 | | 7.785 | .000 |
| | Ann_naiss_grp | -.054 | .019 | -.155 | -2.860 | .005 |
| | COURS SUIVIS | -.096 | .051 | -.102 | -1.891 | .059 |

a. Variable dépendante : Récidive